



Robert Bourassa

Trudeau: élections-référendum?

OTTAWA (d'après CP) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a déclaré hier, à sa sortie des Communes, qu'il mènerait volontiers une campagne électorale sur la question du rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, s'il ne parvenait pas à obtenir l'accord soit des provinces, soit du parlement. En de semblables circonstances, a-t-il précisé, une élection pourrait être "une façon de vérifier si la population souhaite vraiment que soient effacées les dernières traces de colonialisme" au Canada.

Peu auparavant, le premier ministre avait informé la Chambre du vœu gouvernementnel de faire disparaître les derniers vestiges de colonialisme au pays. Au leader du Crédit social, M. Réal Caouette, qui l'interrogeait à ce propos, M. Trudeau avait répondu que le gouvernement n'abandonnerait pas ses efforts visant à un

accord avec les provinces, mais qu'advenant un échec complet à ce niveau, c'est aux Communes et au Sénat qu'il proposerait lui-même le rapatriement.

"Le Canada est le seul pays au monde dont la législation puisse être amendée par un autre pays. Nous voulons mettre fin à cette situation," a encore déclaré le premier ministre, avant de faire savoir qu'il aura pris une décision définitive, d'ici un mois, quant à l'idée d'un rapatriement unilatéral.

M. Caouette venait justement de louer "le courage" qu'avait manifesté M. Trudeau à Québec, vendredi dernier, en annonçant aux congressistes libéraux l'intention du gouvernement fédéral de procéder unilatéralement au rapatriement de la constitution, si les provinces ne faisaient pas l'accord sur une formule donnée.

Le chef du parti conservateur, M. Joe

Clark, a déclaré pour sa part, hors des murs de la Chambre, que le premier ministre Trudeau avait déjà modifié son attitude quant à la possibilité d'un rapatriement unilatéral.

Selon M. Clark, les dernières remarques du premier ministre Trudeau indiquent qu'il a déjà réalisé son erreur, qu'il est maintenant plus doux, plus conscient du rôle que doivent jouer les provinces, "plus conciliant car il a spécifié qu'il y aura consultation avec toutes les provinces, non seulement avec le Québec".

"Je crois, a poursuivi M. Clark, que tous les Canadiens espèrent que la Constitution sera rapatriée, mais ce n'est pas si simple que ça."

M. Clark s'est permis des commentaires sarcastiques sur les propos électoraux du premier ministre. Ce dernier donne l'impression "de se livrer à une partie de pêche où il tendrait l'appât aux questions

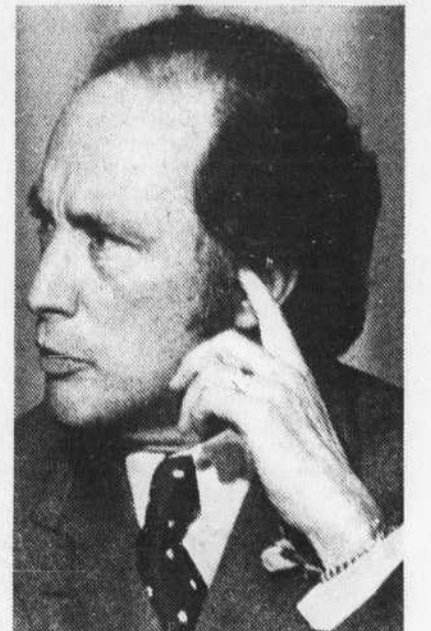
électorales", a-t-il déclaré.

M. Trudeau ferait preuve de peu de sagesse, a ajouté M. Clark, en se livrant au rapatriement de façon unilatérale, même s'il ne parvenait pas à obtenir l'accord de toutes les provinces.

Il est indispensable, selon lui, que soit mise au point une formule d'amendement acceptable à toutes les provinces. "Il ne servirait de rien, précise-t-il, de ramener la constitution au pays, si elle ne peut pas être utilisée ensuite."

Mais M. Clark est convaincu que la question particulière d'une formule d'amendement n'aurait que peu d'attrait en campagne électorale. "La seule façon d'en faire une question valable, dit-il, consisterait pour le premier ministre à en faire l'objet d'un référendum."

Mais le chef de l'opposition ne voit pas les référendums d'un bon oeil, sous un régime de démocratie parlementaire.



Pierre-Elliott Trudeau

Bourassa mobilise les provinces

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le premier ministre a confirmé hier soir qu'il est en voie d'établir avec ses homologues des autres provinces une "stratégie" d'ensemble, pour le cas où M. Trudeau mettrait à exécution sa menace de procéder de façon unilatérale au rapatriement de la constitution.

Sans dévoiler le contenu de ses entretiens avec les autres premiers ministres — il a parlé à tous, sauf à M. Bennett, de la Colombie-Britannique, qui est en va-

cances — M. Robert Bourassa a dit qu'il avait pris les devants et qu'il était fort encouragé par la réaction de ses collègues. "Je crois que le Québec ne sera pas isolé", commente-t-il.

M. Bourassa avait choisi l'émission de télévision "Le 60", de Radio-Canada, pour faire connaître ses premières réactions à la diatribe que lui a servie M. Trudeau vendredi dernier. Il a préféré cette tribune, pourtant fort décriée dans les

rangs libéraux, à une conférence de presse où tous les journalistes auraient pu l'interroger. Radio-Canada a toutefois eu la gentillesse de permettre aux reporters de voir à l'avance l'entrevue de vingt minutes que M. Bourassa a accordée à André Payette.

Comme la plupart des observateurs s'y attendaient, M. Bourassa — aussi bien coiffé et maquillé que d'habitude — ne s'est pas départi de son "low profile"; et

même s'il a décoché quelques flèches légères à M. Trudeau, il l'a fait sur un ton neutre, ne s'enflammant que pour dénoncer "la démagogie et l'opportunisme des chefs séparatistes".

M. Bourassa reconnaît que M. Trudeau semble avoir atténué sa position rigide de vendredi, mais il répète que, sur le fond, le Québec n'est pas d'accord pour faire du rapatriement de l'AANB une opération complète en soi. Il ne veut pas prendre de

risque sur ce sujet, d'où ses consultations téléphoniques avec les autres chefs provinciaux, dont M. Hatfield, du Nouveau-Brunswick, qui a dit que ce serait un "abus de pouvoir" si Ottawa rapatriait unilatéralement la constitution de Londres.

M. Bourassa se contente de constater sobrement que M. Trudeau a employé "un ton insolite" à son égard, que M. Marc Lalonde s'est employé à qualifier de "boutades". Il note qu'il est de tradition

que les premiers ministres du Québec qui ne sont pas d'accord avec un projet fédéral reçoivent ce traitement de la part d'Ottawa: ainsi de M. Saint-Laurent envers M. Duplessis, ou de M. Trudeau envers M. Johnson et lui-même. Il ajoute que les attaques des séparatistes et des dirigeants syndicaux du secteur public l'ont habituée à ce ton "assez hargneux", qu'il ne veut pas utiliser lui-même et qui, à tra-

voir page 6: Bourassa

L'Ouest sur rail

Une Mauricie sans fin d'épinettes et de sapins

par Guy Deshaies

Dans le cadre d'une enquête sur les problèmes du transport, notre collaborateur Guy Deshaies traverse présentement le Canada à bord du Super-Continental du Canadien National. Il nous livre ici son carnet de voyage.

Une fois passé North Bay le jour se lève, blafard, parmi les épinettes qui défilent sous les vitres embuées du Super-Continental. Le train serpente et la locomotive du devant siffle souvent bien que les passages à niveau soient rares et déserts.

Pendant ce temps, sur la voie du CN qui sépare Toronto de Carleton Place, le long de la baie Georgienne, un autre train file vers le nord pour venir accrocher ses deux wagons-coach au Super-Continental.

Il a quitté Toronto à minuit avec sa cargaison de passagers, la plupart des jeunes gens à la conquête de l'Ouest. A 8 h 25 le Super-Continental numéro 1 rentre à l'heure à Capreol et se glisse le long du convoi de Toronto arrive quelques minutes plus tôt.

Il fait très froid mais les quatre jeunes Québécois se promènent en riant le long du quai de la petite gare. On procède au décrochage et à l'accrochage des wagons tandis que Pierre, le préposé au service voyageur, traverse le train en annonçant que le petit déjeuner est servi dans la voiture-restaurant.

C'est le premier service. C'est à nouveau les bruissements de rideaux, les voix endormies qui demandent à Oscar où on est rendu, les grincements des portes coulissantes des compartiments. Oscar consulte sa grosse montre, soulève son képi rouge de sa main droite pour se gratter la tête et annonce triomphalement de toutes ses dents blanches: "On est à l'heure."

Cela veut dire que dans les 424 milles qui nous séparent maintenant de Montréal on a rattrapé 45 minutes de retard. Et pourtant, outre les arrêts statutaires à Davenport et Field, il y a eu quelques convois de marchandise à faire passer en priorité. Lorsqu'un train venant en sens inverse franchit

avant son opposé les feux qui sont situés à un mille de part et d'autre de la voie d'évitement, un aiguillage automatique dirige l'autre train sur cette voie.

Les mécaniciens appellent cela "faire du siding". Parfois, l'hiver, les aiguillages sont gelés et les mécaniciens doivent descendre sur la voie avec leurs lanternes et un outil spécial pour ouvrir l'aiguillage.

"Ça prendrait deux voies, répète le conducteur, qui nous parle du temps où les locomotives à vapeur étaient plus rapides en temps moyen que les trains diesel d'aujourd'hui même si ces derniers peuvent filer à plus de 80 milles à l'heure. En réalité la moyenne de vitesse du Super-Continental est d'environ 35 milles à l'heure entre Montréal et Vancouver puisqu'il met 84 heures à couvrir les 2,914 milles qui séparent les deux villes.

Mme Tania émerge de son compartiment dans un étourdissant tourbillon parfumé à la framboise, se plaint d'avoir mal dormi et dirige ses pas vers la voiture-restaurant.

A 9 h 35 le train démarre. Ce ne sera que le lendemain matin, vers 9 h, qu'il quittera l'Ontario pour entrer au Manitoba. Depuis Montréal le Super-Continental entre en Ontario vers 1 h le matin ce qui signifie que la traversée de l'Ontario dure 33 heures.

Il décrit une grande boucle autour des lacs Huron et Supérieur mais à 100 milles plus au nord dans la partie la plus large de l'Ontario, d'est en ouest. Il passe au sud de la réserve Timagami pour rejoindre la ligne venant de l'Abitibi à Nakina, au coeur de l'Ontario.

Il passe ensuite au nord de la réserve forestière de Nipigon, file sur Superior Junction et Sioux Lookout avant de quitter la frontière ontarienne à Ophir.

En clair cela veut dire, des épinettes et des trembles tout au long, de la neige, des lacs gelés, des ponts de bois, des chemins blancs déserts, de temps à autres un convoi de bois de pulpe et avec de la chance un chevreuil qui enjambe une cascade on dirait une Mauricie sans fin.

voir page 6: L'Ouest

L'accident du Stade

Erreur, incompétence, hâte, le coroner ad hoc décidera



En grand désarroi, le directeur général de la Régie des installations olympiques, M. Roger Trudeau, reconnaît que la tragédie est attribuable à une "erreur humaine". (Téléphoto CP)

par Bernard Descôteaux

Pour la Régie des installations olympiques, l'accident qui vient de coûter la vie à quatre travailleurs au chantier olympique est tout simplement le résultat d'une "erreur humaine"; pour les syndicats de la construction, c'est surtout le résultat d'un rythme fou de travail, une "erreur d'incompétents et de gars pressés".

C'est ce qui ressort des déclarations faites hier par les représentants de la Régie

au sommaire

■ M. Bourassa fidèle à lui-même: un éditorial de Michel Roy

■ Un enjeu pour les cantonales: une analyse de Georges Vigny

■ Le stade de la mort: un commentaire de J.-C. Leclerc

— page 4

■ Réalités économiques scandinaves

— page 8

■ Un rapport recommande une réforme radicale de la police de Laval

— page 3

■ La violence à la télévision: un coup de frein de l'Ontario?

— page 10

■ Claude Desrosiers: révaloriser le rôle du député et freiner l'érosion de son influence

— page 11

et des syndicats, cherchant chacun à expliquer les circonstances de l'accident, qui sera d'ailleurs l'objet d'une enquête du coroner, à une date encore indéterminée, sous la présidence de Me Cyrille Delage, commissaire aux incendies, nommé coroner ad hoc par le ministre de la Justice.

L'accident est survenu à 22 h 20 lundi soir: deux pièces de béton préfabriquées pesant respectivement 19 et 22 tonnes sont tombées d'une hauteur de 185 pieds. Deux des quatre ouvriers qui travaillaient à l'intérieur de ces pièces ont été tués sur le coup; les deux autres sont décédés un peu plus tard. Les victimes sont Benoît Breton, 27 ans, de Saint-Henri-de-Lévis, Bertrand Fortin, 23 ans, de Notre-Dame-d'Hébertville, Paul-Émile Neveu, 40 ans, de Montréal, et Xavier Harvey, 43 ans, de Saint-Charles-Borromée, comté de Lévis. Depuis l'ouverture du chantier, sept ouvriers y ont perdu la vie, selon les décomptes officiels.

Cette tragédie n'a pas manqué de semer le désarroi et la consternation parmi les ouvriers. Immédiatement après l'accident, le chantier a été fermé. A la reprise du travail hier matin, plusieurs compagnons des victimes ne sont pas rentrés et l'après-midi, le chantier était totalement désert.

Selon un porte-parole du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Jean-Claude Lebrun, aucun mot d'ordre n'a été donné. L'accident a provoqué la colère des ouvriers, dit-il, et ils ont signifié leur exaspération en refusant de travailler. Leur colère se doublait de peur puisque plusieurs autres accidents graves sont survenus au cours des jours précédents, a précisé M. Lebrun.

Du côté de la Régie, on se disait assuré que les ouvriers reprendraient le travail normalement dès 19 heures, hier soir, mais du côté des syndicats, on disait tout ignorer des intentions des ouvriers.

Au cours de la soirée, un porte-parole de la Régie a indiqué que seulement quelques centaines d'ouvriers s'étaient présentés au travail. Du même coup, la Régie reportait à ce matin ses espoirs de voir la situation revenir à la normale, mais rien n'était certain.

voir page 6: Erreur

Ford et Carter vainqueurs en Floride

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford et l'ex-gouverneur de Georgie Jimmy Carter émergent en vainqueurs en Floride de la troisième des grandes "primaires" qui jalonnent, en 1976, la longue course à la présidence.

Alors que plus de 75% des bulletins de vote étaient dépouillés, le président Ford menait avec 53% contre 47% à M. Reagan. Du côté démocrate, Jimmy Carter recueillait quelque 35% des voix, suivi du gouverneur George Wallace avec 32% et le sénateur Henry Jackson avec 22%.

Dans le camp républicain, la victoire du président, considérée comme acquise par

les trois grandes chaînes de télévision une heure seulement après la fermeture des bureaux de vote, paraît sonner le glas des espérances de M. Ronald Reagan.

L'ex-gouverneur de Californie avait frôlé de près la victoire dans la première des "primaires", dans le New Hampshire, le 24 février.

Une semaine plus tard, dans le Massachusetts, le président Ford le distançait largement. En Floride, Etat "sudiste" et surtout traditionnellement considéré comme "conservateur", l'échec de l'ex-gouverneur de Californie, donné par ses partisans il y a quelques semaines encore

comme un vainqueur certain, est particulièrement cuisant. On voit mal à présent comment M. Reagan ou un autre aspirant à l'investiture tel l'ex-gouverneur du Texas John Connally, qui ne dissimulerait guère ses ambitions, pourrait sérieusement menacer le président Ford pour la nomination de son parti devant la convention républicaine de Kansas City en août prochain.

Le président Gerald Ford s'est déclaré enchanté hier soir par les résultats de l'élection primaire républicaine de Floride où il a devancé M. Ronald Reagan, son rival pour l'investiture de son parti pour l'é-

lection présidentielle de novembre.

"Je suis tout simplement ravi des résultats", s'est exclamé, tout sourire, le chef de l'exécutif. M. Ford a ajouté que ce n'était cependant pas pour lui le moment de conseiller à l'ancien gouverneur de Californie, M. Reagan, de renoncer à son défi contre le président sortant. La semaine prochaine les deux hommes seront à nouveau opposés à l'occasion de l'élection primaire l'Illinois.

La lutte reste beaucoup plus ouverte dans le camp démocrate. Le net succès de M. Carter réduit sans doute à néant les es-

voir page 6: Ford



La station CFVO est encore viable, disent ses dirigeants devant le CRTC

OTTAWA (PC) — Bien qu'ils ne disposent que d'une marge d'action fort limitée, les dirigeants de la station coopérative de télévision CFVO estiment que l'état financier de l'entreprise hulloise est assez bon pour lui permettre de croître sans abandonner ses objectifs premiers.

Postulant hier, devant le Conseil de la radio-télévision canadienne (le CRTC), le renouvellement de son permis de radio-diffusion, le conseil d'administration de CFVO a présenté des prévisions budgétaires excédentaires pour l'exercice de l'année courante.

Le président du conseil d'administration, M. Remy Beauregard, a précisé que les revenus publicitaires s'élèveraient à environ \$1,5 million et que les dépenses d'opération prévues se chiffraient par \$1,3 million, donnant un profit total, avant amortissement, de plus de \$170,000.

Les frais d'amortissement atteignant \$200,000 par année, CFVO sera confronté

à un léger déficit de \$27,000 que les dirigeants de la station entendent combler grâce à une campagne de financement populaire.

Ce budget remanié a été mis au point par le comité des finances de CFVO, récemment créé pour répondre aux problèmes financiers que connaît depuis sa création la coopérative. Le comité réunit le président et le vice-président du conseil d'administration, ainsi que des représentants des Caisses populaires de l'Ontario et du Québec, de la Caisse de dépôt et de placement et de la Banque canadienne nationale.

Plusieurs membres du CRTC ont donné une attention marquée au rôle exact du comité en question, et certains ont exprimé l'inquiétude qu'il ne s'empare de la direction de la station.

Mais M. Beauregard a tenté de rassurer les commissaires en expliquant que le co-

mité n'avait qu'un rôle purement consultatif.

D'autre part, le directeur général de la station, M. Gilles Poulin, a souligné le fait que le nombre d'actionnaires était passé de 1,500 à 10,000 depuis 1973, et le capital-actions de \$250,000 à \$1 million.

Il en a inféré que la formule coopérative a été entièrement respectée et s'est même renforcée, depuis l'octroi du permis à CFVO, le 3 août 1973. Il est vrai, a-t-il ajouté, que nous avons dû retarder la mise en oeuvre de certains de nos objectifs, mais ceux-ci n'ont jamais été perdus de vue.

Ainsi il reconnaît que la programmation locale est passée des 17 heures et demi début à deux heures et demi puis cinq heures plus récemment, mais cet "abandon" a été exigé par la faible rentabilité des émissions locales, due à leur faible cote d'écoute. La station outaouaise ne prévoit pas d'ailleurs augmenter le nombre d'heures consacrées aux émissions locales cette année; celui-ci pourrait même être réduit de nouveau à deux heures et demi par semaine, en juin prochain.

D'autre part les dirigeants de la coopérative ont déploré qu'ils n'aient pu s'approvisionner en émissions ailleurs qu'à Télé-Métropole. Ainsi ni l'Office national du film, qui est lié à Radio-Canada par un contrat d'exclusivité, ni Radio-Québec, ni l'Office du film du Québec ne lui ont fourni de matière première.

L'un des commissaires, M. Jacques Hébert, venait de signaler que le contenu canadien des émissions de CFVO était inférieur à la norme définie par le CRTC, et avait reproché aux dirigeants de la station de programmer des émissions de violence et des films pornographiques.

M. Poulin a également précisé que les restrictions budgétaires adoptées par le conseil d'administration avaient nécessité une nouvelle réduction du personnel, qui sera de 38 employés le mois prochain, contre 59 à l'origine. Toutefois, les effectifs du service des nouvelles et de l'infor-

mation se sont accrus.

Une douzaine d'organismes populaires de la région de l'Outaouais ont soumis des mémoires au CRTC, la plupart favorables au renouvellement du permis mais réclamant un "retour" aux objectifs fondamentaux de la station coopérative.

La veille, le Front commun des communications, qui regroupe des syndicats des communications et des associations de consommateurs, avait également rappelé que CFVO était à l'origine un "projet coopératif à caractère communautaire orienté sur la participation populaire... un instrument de promotion sociale axé sur les besoins de la collectivité de l'Outaouais".

En appelant le juge Hugessen Drury tentait d'obtenir que Ouellet s'excuse auprès de Mackay hors cour

OTTAWA (PC) — Le ministre des Travaux publics, M. W.M. Drury a appelé le juge en chef adjoint James Hugessen en janvier pour tenter d'obtenir un règlement hors cours, afin d'éviter un procès sous l'accusation d'outrage au tribunal au ministre de la Consommation, M. André Ouellet.

C'est ce qu'ont révélé hier soir des sources gouvernementales. M. Drury a demandé au juge Hugessen, qui devait entendre la cause de M. Ouellet, si le ministre pouvait présenter ses excuses au juge Kenneth Mackay afin d'éviter un procès.

Selon le réseau CTV, M. Drury a également fait valoir au juge Hugessen que toute cette affaire "était extrêmement délicate" parce que M. Ouellet et certains

membres du cabinet "tendaient à interpréter l'accusation d'outrage comme le harcèlement d'un ministre canadien-français par l'establishment juridique de Montréal."

"Si ce rapport est vrai, alors le ministre a passé le Rubicon", a déclaré le leader conservateur de la Chambre, M. Walter Baker, "s'il ne l'avait pas déjà franchi".

"Si cela est vrai, il ne lui reste aucune possibilité de défense. Car c'est une preuve très évidente d'ingérence et qui devrait mener à sa démission immédiate du gouvernement."

M. Eldon Williams (PC — Calgary Nord) a insisté en demandant au ministre si sa réponse signifiait que les conversations des ministres sont secrètes "peu importe ce qui se dit".

ment l'interdiction des sondages durant les campagnes électorales; sa province, la Colombie-Britannique, a déjà adopté une mesure du genre, voici quelque temps. Son collègue M. Robert Costes, recommande que les sondages soient soumis à une réglementation, à l'époque des campagnes électorales.

Il est peu de représentants des trois principaux partis de la Chambre qui se soient prononcés contre le recours aux sondages en temps d'élection, mais la plupart d'entre eux sont d'accord pour dénoncer la publication des résultats dans les journaux ou les media électroniques.

Accident de téléphérique en Italie: 42 morts

TRENTE (AP) — Quarante-deux touristes ont trouvé la mort hier soir dans un accident de téléphérique, dans les Alpes italiennes, non loin de Trente.

Selon la police, la plupart des victimes sont des étrangers, en majorité ouest-allemands et autrichiens. Quatre seulement sont italiennes.

Un seul des occupants, une fillette, de la benne accidentée a survécu. Elle est grièvement blessée.

La cabine a littéralement éclaté en heurtant les rochers et les corps ont été dispersés sur une large étendue.

Les premiers sauveteurs, des chasseurs alpins rapidement acheminés sur les lieux par hélicoptère, se sont aussitôt mis à l'oeuvre pour les rassembler à la lumière des projecteurs électriques.

La catastrophe s'est produite vers 17 h 30 (16 h 30 GMT). La cabine redescendait vers la station d'arrivée lorsque un câble s'est cassé.

Les cadavres ont été déposés dans une chapelle improvisée. Leur identification aura lieu ce matin par le juge de première instance. D'ici là, personne n'a le droit de pénétrer dans l'hôpital, gardé par les carabiniers.

les négociations: salaires offerts aux enseignants

Le Gouvernement du Québec et ses partenaires offrent aux enseignants des commissions scolaires et des collèges d'importantes augmentations de salaires dans le cadre des négociations en cours.

Selon les années de scolarité et d'expérience, ces augmentations varient de 26,5% à 50% en 1975/1976 en regard des échelles en vigueur en 1974/1975. Pour les deux dernières années de la convention, les augmentations seraient respectivement de 8% et de 6%.

1974/1975

Années d'expé- rience	scolarité **								
	12 ans et moins	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	5 824	6 218	6 812	7 487	8 232	9 033	9 940	10 920	12 012
2	5 972	6 455	7 062	7 755	8 525	9 366	10 307	11 324	12 436
3	6 133	6 688	7 314	8 025	8 818	9 695	10 675	11 730	12 855
4	6 381	6 950	7 586	8 325	9 134	10 057	11 076	12 168	13 318
5	6 637	7 216	7 867	8 624	9 459	10 420	11 473	12 606	13 772
6	6 902	7 487	8 148	8 916	9 782	10 781	11 874	13 041	14 227
7	7 189	7 781	8 470	9 245	10 138	11 176	12 303	13 510	14 716
8	7 485	8 079	8 766	9 577	10 494	11 570	12 738	13 977	15 201
9	7 772	8 378	9 078	9 909	10 850	11 962	13 167	14 446	15 689
10	8 066	8 671	9 391	10 240	11 206	12 355	13 598	14 913	16 177
11	8 385	9 002	9 734	10 602	11 606	12 792	14 072	15 433	16 712
12	8 708	9 332	10 075	10 963	12 006	13 231	14 546	15 950	17 249
13	9 024	9 665	10 420	11 324	12 405	13 666	15 020	16 469	17 788
14	9 348	9 996	10 764	11 685	12 806	14 103	15 495	16 989	18 322
15	9 665	10 327	11 107	12 048	13 203	14 540	15 969	17 506	18 860

1975/1976

Années d'expérience	Scolarité **							
	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	8 617	8 890	9 733	10 660	11 638	12 574	13 814	15 195
2	8 933	9 216	10 081	11 040	12 067	13 038	14 325	15 732
3	9 252	9 545	10 432	11 419	12 491	13 504	14 838	16 262
4	9 596	9 900	10 822	11 829	12 957	14 011	15 393	16 847
5	9 952	10 266	11 211	12 249	13 425	14 513	15 947	17 422
6	10 307	10 633	11 591	12 668	13 890	15 021	16 497	17 997
7	10 714	11 053	12 018	13 129	14 399	15 563	17 090	18 616
8	11 089	11 440	12 450	13 590	14 907	16 114	17 681	19 229
9	11 484	11 847	12 882	14 051	15 412	16 656	18 274	19 847
10	11 880	12 255	13 312	14 512	15 918	17 201	18 865	20 464
11	12 314	12 703	13 783	15 030	16 481	17 801	19 523	21 141
12	12 745	13 148	14 252	15 548	17 047	18 401	20 177	21 820
13	13 181	13 598	14 721	16 064	17 607	19 000	20 833	22 502
14	13 616	14 047	15 190	16 584	18 170	19 601	21 491	23 177
15	14 050	14 495	15 662	17 098	18 733	20 201	22 145	23 858

* Scolarité de 20 ans et un doctorat de 3ième cycle.
** Conformément au "Manuel d'évaluation de la scolarité" du ministre.

Il faut aussi noter qu'à chaque année l'expérience acquise permet au professeur de gravir un échelon de l'échelle salariale. Ainsi dans l'exemple illustré, le professeur qui avait 16 ans de scolarité et 7 ans d'expérience gagnait \$10 138 au 30 juin 1975. Son salaire passe à \$13 590 au 1er juillet 1975 (8e échelon) puis à \$15 175 au 1er juillet 1976 (9e échelon). Enfin au 1er juillet 1977, le salaire de ce professeur se situe à \$16 613 (10e échelon). Entre l'échelle de 1974/1975 et celle de 1977/1978 la différence pour ce professeur est donc de \$6 475 soit une augmentation de 63,8%.

Les pourcentages d'augmentation prévus à l'échelle de 1975/1976 sont les suivants:

années de scolarité	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans
	de 35% à 50%	30.5%	30%	29.5%	28.84%	26.5%	26.5%	26.5%

Ces pourcentages incorporent l'indemnisation (pour le coût de la vie) déjà versée pour 1974/1975 en supplément de l'échelle de 1974/1975.

1977/1978

Années d'expérience	Scolarité**							
	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	9 864	10 177	11 143	12 204	13 323	14 395	15 814	17 396
2	10 227	10 550	11 540	12 638	13 814	14 926	16 399	18 010
3	10 592	10 928	11 943	13 073	14 299	15 459	16 986	18 617
4	10 986	11 334	12 389	13 542	14 834	16 040	17 621	19 287
5	11 393	11 752	12 834	14 023	15 369	16 614	18 256	19 945
6	11 800	12 173	13 269	14 502	15 901	17 196	18 886	20 603
7	12 265	12 653	13 758	15 030	16 484	17 816	19 564	21 311
8	12 695	13 096	14 253	15 558	17 066	18 447	20 241	22 013
9	13 147	13 563	14 748	16 086	17 644	19 067	20 920	22 721
10	13 600	14 029	15 240	16 613	18 222	19 692	21 596	23 427
11	14 097	14 542	15 779	17 206	18 867	20 379	22 350	24 202
12	14 591	15 052	16 316	17 800	19 516	21 065	23 098	24 980
13	15 089	15 567	16 853	18 390	20 157	21 751	23 850	25 760
14	15 587	16 081	17 389	18 986	20 801	22 439	24 603	26 533
15	16 084	16 594	17 930	19 574	21 446	23 126	25 352	27 313

1976/1977

Années d'expérience	Scolarité**							
	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	9 306	9 601	10 512	11 513	12 569	13 580	14 919	16 411
2	9 648	9 953	10 887	11 923	13 032	14 081	15 471	16 991
3	9 992	10 309	11 267	12 333	13 490	14 584	16 025	17 563
4	10 364	10 692	11 688	12 775	13 994	15 132	16 624	18 195
5	10 748	11 087	12 108	13 229	14 499	15 674	17 223	18 816
6	11 132	11 484	12 518	13 681	15 001	16 223	17 817	19 437
7	11 571	11 937	12 979	14 179	15 551	16 808	18 457	20 105
8	11 976	12 355	13 446	14 677	16 100	17 403	19 095	20 767
9	12 403	12 795	13 913	15 175	16 645	17 988	19 736	21 435
10	12 830	13 235	14 377	15 673	17 191	18 577	20 374	22 101
11	13 299	13 719	14 886	16 232	17 799	19 225	21 085	22 832
12	13 765	14 200	15 392	16 792	18 411	19 873	21 791	23 566
13	14 235	14 686	15 899	17 349	19 016	20 520	22 500	24 302
14	14 705	15 171	16 405	17 911	19 624	21 169	23 210	25 031
15	15 174	15 655	16 915	18 466	20 232	21 817	23 917	25 767

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

\$6 475
63.8%

Une firme d'experts-conseils recommande une réforme radicale de la police de Laval

par Gilles Provost

Boiteux et inefficace, le Service de police de Ville de Laval est dépeint en termes extrêmement sévères dans le rapport d'une firme d'experts-conseils qui, à la demande de la ville, a déposé hier un plan de réforme complet et détaillé de toutes les activités policières sur l'île Jésus.

De façon générale, les deux épais volumes déposés par la firme Roger Pominville Ltée tracent un tableau accablant de la situation actuelle de cet important corps policier.

Son rendement est inférieur à celui des autres corps policiers comparables; les pouvoirs de décision sont trop concentrés entre les mains d'un directeur indélicat et incapable de collaborer avec un état-major incompétent; un personnel insuffisant, déchiré par de graves dissensions internes, est éparpillé dans des locaux non fonctionnels et mal situés; un climat de travail irrespirable et des relations humaines déplorables entraînent un taux d'absentéisme alarmant; les mesures discipli-

naires et les promotions sont arbitraires et inconséquentes; les objectifs et priorités sont mal définis, l'organisation est défectueuse, il manque de coordination, etc.

Pour parer à ces problèmes angoissants pour les citoyens qui déplorent très souvent des plaintes sans que personne ne fasse enquête, le rapport Pominville recommande une longue série de réformes parfois draconiennes et généralement très détaillées.

Après avoir fait remarquer que les ci-

toyens de Laval paient moins cher, per capita, pour la police que bien d'autres villes du Québec et soulignant que le personnel de ce service a augmenté trois fois moins vite que le reste des fonctionnaires de Laval, le rapport recommande d'embaucher immédiatement vingt policiers supplémentaires ainsi que 14 civils qui pourraient assumer des tâches présentes assumées par des policiers.

D'ici cinq ans, dit le rapport, il faudrait qu'on arrive à un taux de 1.65 policiers

pour 1,000 citoyens alors que le taux n'est que de 1.25 présentement et la population augmente rapidement.

De façon plus générale, on recommande une restructuration complète du service afin de permettre un regroupement plus rationnel des responsabilités.

Le directeur, selon le plan proposé, perdrait son autorité immédiate sur certaines sections comme l'aide à la jeunesse ou l'escouade volante qui seraient plutôt intégrées au reste des opérations. Par contre, on créerait à son niveau des sections essentielles comme la planification et l'inspection, les relations de travail et les relations avec la presse.

Plutôt que d'avoir un seul adjoint mis à toutes les sauces au point qu'il n'a plus le temps d'accomplir sa tâche principale (c'est-à-dire la direction de tous les policiers répartis dans les postes), le directeur serait assisté de trois directeurs-adjoints dont on recommande la nomination immédiate.

Un de ces adjoints serait responsable de toutes les affaires internes au service: secrétariat, direction du personnel, affaires internes, etc. L'autre verrait à la fois à la surveillance du territoire ainsi qu'à tous les services techniques et auxiliaires essentiels au travail policier. Enfin, le troisième serait responsable des détectives et des enquêtes criminelles.

Le rapport ne craint pas de proposer des réformes aussi fondamentales qu'un amendement à la charte de la ville pour augmenter les pouvoirs disciplinaires du directeur ou encore des amendements à la convention collective en vigueur.

On propose aussi l'abolition de postes hiérarchiques "inutiles", l'établissement de programmes de recyclage obligatoires et volontaires pour former ce personnel peu qualifié provenant des treize municipalités qui ont été fusionnées pour former la ville de Laval il y a dix ans, l'adoption d'un nouveau code de discipline, l'établissement d'un programme clair d'évaluation du personnel, de promotions et de sanctions, etc.

au gré du temps

La fin d'une illusion

Montaigne a écrit: "Il ne voit pas d'âme qui, en vieillissant, ne sentent l'aigre et le moisi."

C'est ce que commence à dégauder l'attitude de M. Trudeau. Sa diatribe du carême, à Québec, en fin de semaine dernière, présente le symptôme le plus éloquent de désabusement que donne l'âge.

Sans être psychologues, d'aucuns ont l'impression que l'homme Trudeau vieillit aussi vite que le politicien. L'image du dilettante amusé et dégaudé disparaît sous l'effet d'un fond d'ennui derrière une autre qui laisse percer le rictus de la mélancolie qui ricane.

Le premier ministre pressent qu'il va bientôt se retrouver seul comme le plus grand. Cependant il n'aura pas la consolation de se dire qu'il n'a pas été compris. Il devra se résigner à s'avouer qu'il n'a rien compris à la politique.

Aristocrate, il a voulu gouverner seul, et il ne s'en est pas caché. En définitive, il n'a pas su comprendre ce que son goût de l'autocratie répugnait d'admettre: que la politique en démocratie consiste à faire croire au peuple que c'est lui qui gouverne.

Albert BRIE

Les commissions protestantes ont le droit de contester la loi 22 (Deschênes)

par Clément Trudel

Le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, a admis hier la requête des 10 commissions scolaires protestantes qui contestent la constitutionnalité de la Loi 22 sur la langue officielle.

Il a écarté la prétention des procureurs du gouvernement qui mettaient en doute l'aptitude légale des pétitionnaires.

On se rappelle que vendredi dernier, au nom du procureur général du Québec, Me Roger Thibault, avait invoqué quatre motifs à l'appui de sa requête en irrecevabilité.

Le juge en écarte deux carèmes: 1) l'action déclaratoire en inconstitutionnalité d'une loi existe au Québec et l'arrêt Saumur, cité par Me Thibault, a précédé la modification apportée (en 1966) à l'article 55 du Code de procédure civile, de sorte que le juge Deschênes croit que ce recours est ouvert aux demandeurs; 2) le tribunal n'est pas prêt à restreindre le droit d'ester en justice accordé aux commissions scolaires par l'article 90 de la Loi de l'instruction publique (Me Thibault était d'avis qu'une commission scolaire, créature de la législature provinciale, n'était pas autorisée à contester une loi de la province qui lui avait délégué ses pouvoirs).

Quant aux deux autres motifs d'irrecevabilité, le juge Deschênes tranche ainsi le débat:

a) la défense assimile la démarche des commissions scolaires à une "class action" ou action représentative, mais sans en donner une définition: avant d'y revenir dans son jugement sur le fond, la Cour estime qu'il serait pour le moins dangereux d'extrapoler, d'appliquer à des commissions scolaires des arrêts touchant d'autres types de corporations.

b) reste le dernier motif alléguant que les commissions scolaires ne sont pas des personnes physiques et ne répondent pas à la "class of persons" visée par l'article 93 de l'AANB. Il serait prématuré de trancher aujourd'hui, affirme le juge Deschênes, dont le jugement intermédiaire sera transcrit et disponible ces jours-ci, avant d'entendre les parties sur le fond. Les commissions scolaires "paraissent" affectées par la Loi 22 dont elles cherchent à faire déclarer ultra vires plusieurs paragraphes. Pour l'instant, les causes citées, qui se sont rendues jusqu'au Conseil privé, inspirent cette remarque au juge Deschênes: le Conseil privé ne prononce pas d'exclusives à l'encontre des personnes morales.

Les heures qui suivront, lors de l'au-

dience d'hier, ont été réservées à Me Robert Graham, qui s'est appliqué à retracer, dans les lois scolaires, la source et l'évolution des "droits garantis" et des privilèges auxquels ne pourrait pas porter atteinte l'Assemblée nationale par sa loi 22 ou par quelque autre loi.

Cette partie de la plaidoirie peut se rapprocher d'un cours sur l'histoire du droit scolaire, centré sur une loi on ne peut plus importante pour la thèse soutenue par le PSBGM et les neuf autres demandeurs: celle de 1861.

Me Graham esquisse la situation des "dissidents" dans le régime scolaire de ce qui fut le Bas-Canada (Québec), signale au passage les premières mentions faites dans la loi quant à la langue d'enseignement, aux droits de gestion, au choix des manuels et aux rôles respectifs du pasteur ou du prêtre quant aux manuels d'enseignement religieux.

Contre la mainmise de l'État sur l'école, Me Graham cite un arrêt de la Cour

d'appel (1926) où le juge Rivard défend sans réserve le droit des parents à régler toute question pertinente à l'éducation. Le juge Deschênes, dont la remarque portera, ramène le plaideur à la "substance" des lois plus qu'à leur enveloppe.

Jusqu'en 1848, prévalait un unilinguisme anglais (ce qui n'empêchait pas les traductions) qui, au Bas-Canada, fit place à un bilinguisme officiel.

Incidentement, le juge Deschênes se préoccupe, au fil de cette plaidoirie, de la langue "officielle" au moment où fut proclamée telle ou telle loi scolaire, ce qui nous vaut d'apprendre que des recherches menées par Me Graham à McGill l'ont conduit une traduction française d'un texte de loi proclamé en anglais. (McGill n'avait pas dans ses archives le texte anglais).

En résumé, les droits garantis, invoqués par Me Graham, englobent; le droit

Voir page 6: Deschênes



Le juge Deschênes

L'UPA plaide la cause des producteurs de lait à Ottawa

par Michel Guénard

OTTAWA — L'Union des producteurs agricoles du Québec s'est mis en tête de convaincre tous les députés fédéraux du Québec de la nécessité impérieuse de révoir de fond en comble le programme d'aide à la production laitière du gouvernement fédéral.

Hier, le président de l'UPA, M. Paul Couture accompagné de son état-major, s'est rendu dans la capitale nationale afin de rencontrer les députés de tous les partis afin de les sensibiliser aux retombées, jugées néfastes, de la politique laitière du ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan.

En gros, l'UPA reproche au gouvernement fédéral de diminuer le revenu des producteurs laitiers de 15 à 20 pour cent en ramenant de 11.4 à 9.5 milliards de livres les quantités de lait de transformation produites par les agriculteurs au cours de l'année comptable 1976-77.

M. Couture soutient qu'un coin du voile de la nouvelle politique laitière du gouvernement fédéral a été levé lorsque le ministre de l'Agriculture a annoncé que le budget total de l'aide laitière passerait de \$275 à \$262 millions au cours de l'exercice financier 1976-77.

"Il faut savoir, de dire M. Couture, que les frais d'entreposage et de commercialisation deviennent payables à même ce budget. Si ces frais se chiffrent à \$40 millions cela se traduira par une baisse réelle des subsides de 266 à 222 millions pour l'année 1976-77."

Comme on estime que les besoins du marché commandent quelque 9.5 milliards de livres de lait, cela se répercutera par un subside maximum de \$2.34 le cent livres au producteur contre un subside actuel de \$2.66. "On demande aux producteurs laitiers du Québec d'assumer une diminution de 32 cents les cent livres," de s'indigner M. Pierre Saint-Martin, président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec.

Alors que les producteurs laitiers de la région de Joliette renversaient en guise de protestation deux bidons de lait sur la Place du marché, les dirigeants de l'UPA arpentaient les couloirs du Parlement et agençaient la liste des rendez-vous avec les caucuses des quatre partis politiques fédéraux représentés à la Chambre des Communes.

"Nous voulons au moins maintenir le

niveau de revenu des producteurs en faisant pression auprès des députés fédéraux du Québec et de la Commission canadienne du lait qui n'est pas très sensible aux problèmes que rencontrent les producteurs québécois," de ésumer M. St-Martin.

Au fil des nombreuses récriminations qu'entretient l'organisme syndical à l'endroit du gouvernement fédéral est revenu sur le tapis les frais de 65 cents les cent livres de lait en poudre dirigé sur les marchés extérieurs. Les producteurs se disent scandalisés par l'attitude du gouvernement canadien qui taxe ses agriculteurs alors que les producteurs européens membres de la Communauté économique se voient subventionnés par Bruxelles pour écouler leur stocks de lait en poudre sur les marchés mondiaux.

En novembre dernier le ministre de l'Agriculture déclarait à la Chambre que "les agriculteurs du Canada ont accru leur production de manière telle qu'elle a dépassé le montant des subventions que nous leur avons accordées. Ils peuvent continuer à produire s'ils le souhaitent mais ils n'auront plus d'autres subven-

tions".

Hier, en réponse à une question du député de Temiscamingue, M. Réal Caouette, M. Whelan apportait d'importantes nuances à sa position antérieure en déclarant: "Je crois que les producteurs devraient être payés pour leur production. S'ils produisent trop, ils ne devraient pas être pénalisés en exigeant d'eux qu'ils se débarrassent de leur surplus. Je ne me ferai pas le complice d'un tel programme."

Les producteurs laitiers disent avoir investi massivement dans ce secteur au cours des dernières années afin de moderniser leur équipement et leur outillage. "Il faut que l'argent rentre pour rentabiliser tout ça," entendait-on hier.

se débarrassent de leur surplus. Je ne me ferai pas le complice d'un tel programme."

Les producteurs laitiers disent avoir investi massivement dans ce secteur au cours des dernières années afin de moderniser leur équipement et leur outillage. "Il faut que l'argent rentre pour rentabiliser tout ça," entendait-on hier.

ATELIER DE LA FOUCHARDIÈRE

cours de

• tapisserie-murale

(diverses techniques)

• peinture-esquisse pour murale

session printemps

731-5224



aujourd'hui

Les collectes de sang de la Croix-Rouge se tiennent aujourd'hui, de 9 h 30 à 16 heures au cégep Ahuntsic et de 10 h à 16 h 30 au cégep Dawson.

A midi, M. Yvon Charbonneau est l'invité des étudiants de l'École Polytechnique de Montréal à l'occasion du débat-midi.

A 12 h 30, l'ex-Jérôme Jean Lapointe est l'invité du Club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal au salon bleu de l'hôtel Ritz Carlton.

A 14 h 30, s'ouvre à l'Oratoire du Mont-Royal la neuvième à Saint-Joseph. Ces neuf jours de réflexion et de prière précèdent chaque année la fête du 19 mars et marque un temps fort dans la vie de ce sanctuaire.

A 19 h 30, le Mouvement Action-Chômage continue sa série d'assemblées d'information sur les nouvelles législations concernant l'assurance-chômage, au 4245 Berri, pour les travailleurs du centre-ville.

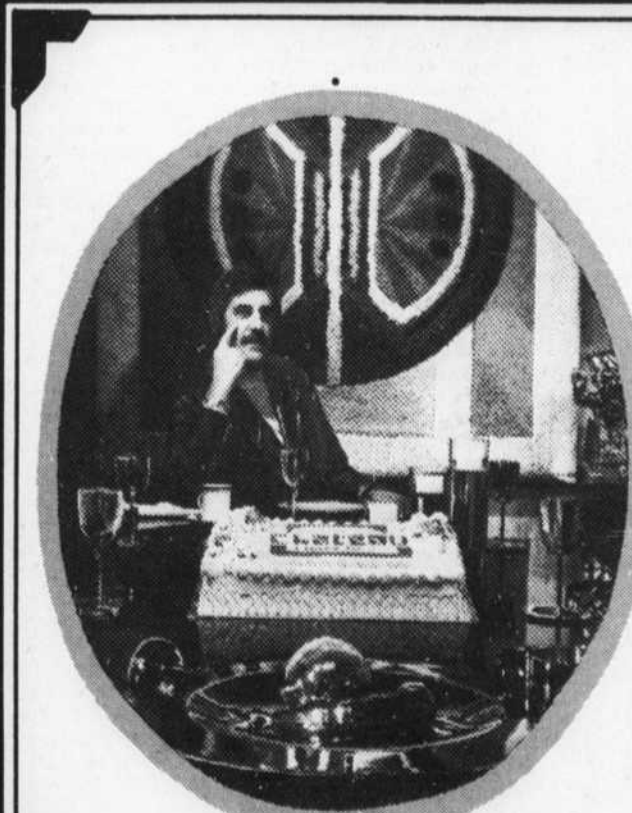
A 20 heures, M. Jacques Gouin parle du rôle militaire de la famille Panet, lors de la réunion mensuelle de la Société généalogique canadienne-française, à l'école Laurier, angle Laurier et Berri.

A 20 heures, M. Y.A. Wilks prononce une conférence sur les "aspects philosophiques de l'intelligence artificielle", à l'invitation du département de philosophie de l'UQAM, au centre Riverin, 1199 Bleury, local 1010.

GUÉRIR
du diabète: espoir de
milliers de Canadiens

ASSOCIATION
DU DIABÈTE
DU QUÉBEC

le château
d'aujourd'hui...
extravagant
ou sage



Notre Fête!

L'extravagant Château
d'aujourd'hui fête son
10ième anniversaire.
Vous serez sage d'en
profiter. En effet,
plusieurs de nos pièces
portent une étiquette qui
indique un prix spécial.

Visitez les 3 Châteaux
d'aujourd'hui et
découvrez l'authentique
moderne.

Nous serons heureux
d'imaginer avec vous votre
nouvel environnement.

A bientôt,
Paul Pelletier
Président

Il y a trois Châteaux d'aujourd'hui:

• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal • 1125 boulevard St-Martin, Laval

Téléphone: 382-4710.

* En vigueur du 10 mars au 10 avril

éditorial

M. Bourassa fidèle à lui-même

Beaucoup de Québécois — la majorité peut-être — souhaitent vivement que Robert Bourassa, renonçant à son style habituel, réplique avec fermeté et vigueur au discours provoquant que Pierre Trudeau a prononcé vendredi soir. Mais on ne devait pas s'attendre du premier ministre qu'il fût hier soir à la télévision aussi percutant et spectaculaire que l'avait été son homologue devant les libéraux rassemblés. En réalité, il a été fidèle à lui-même, évitant d'emprunter un ton qui ne lui aurait pas convenu, s'efforçant de répondre paisiblement, avec sérénité, aux arguments que son homologue avait lancés comme des charges explosives. Il s'est refusé à l'affrontement. Il n'est pas l'homme des confrontations et des éclats.

C'est pourquoi, cette émission diffusée au "60" de Radio-Canada est en partie décevante. La riposte n'est pas à la hauteur de l'attaque. Et, curieusement, chaque fois que M. Bourassa a cru nécessaire d'élever la voix, c'était pour dénoncer le Parti québécois plutôt que pour répondre à Pierre Trudeau. En somme, après ces 20 minutes au petit écran, on retire l'impression très nette que le "show" du leader fédéral n'a pas vraiment ébranlé le premier ministre du Québec qui conserve sa tranquille assurance, ne détache pas son noeud de cravate, ne s'empêche pas, convaincu de la solidité de ses positions à l'égard des grandes questions évoquées dans ce débat: la constitution, les Jeux olympiques, l'état de l'économie et les garanties culturelles que réclame le Québec.

Voilà sans doute le secret de sa résistance qui rappelle immanquablement la fable du chène et du roseau. L'arbre géant qui est à Ottawa, sous la violence des vents, risque de rompre; le roseau, au contraire, plie mais ne casse pas...

On remarquera que M. Bourassa, une fois de plus, avait choisi de s'adresser au peuple par la voie qu'il affectionne entre toutes, celle de l'électronique; dans le cadre qu'il préfère, l'entretien au coin du feu avec l'animateur courtois de l'émission d'affaires publiques la plus populaire. Ce n'est pas un reproche à l'égard du "60" et à André Payette: ils ont fait leur métier avec compétence. Mais, dans une affaire de cette importance, il eût été plus normal que le premier ministre accepte de paraître devant toute la presse, caméras de télévision comprises, s'explique franchement et, surtout, réponde aux questions que la formule de l'émission d'hier soir ne permettait pas de poser.

Le premier ministre aura sans doute voulu, de cette façon, atténuer l'ampleur et le relief du débat. Il a ainsi rendu à M. Trudeau un service politique que sa performance déplorable du week-end ne lui méritait pas.

Mais, comme l'a dit M. Bourassa dès le début de son entretien, "c'est le fond qui m'intéresse". Ayant dit — par euphémisme — que le ton de la sortie de M. Trudeau lui semblait "assez insolite", il s'est en effet attaché aux arguments et aux idées. Il faut lui rendre cette justice. Le chef du gouvernement a de plus situé la nouvelle querelle constitutionnelle dans une perspective historique: M. Saint-Laurent n'était-il pas venu au Club de Réforme de la Grande-Allée pour attaquer M. Duplessis en son temps? On ne doit donc pas s'étonner des humeurs fédérales à l'endroit du Québec. Quant à ces "choses dures" qui visaient la personne même de M. Bourassa, celui-ci a la bonne idée de répondre qu'elles s'adressaient, à vrai dire, à l'ensemble des Québécois.

Puis, relevant la "boutade" par laquelle M. Trudeau accordait au premier ministre du Québec trois jours pour comprendre ce que des militants libéraux mettraient 24 heures à saisir, M. Bourassa répond, avec pertinence, que de tous ses prédécesseurs, seul Adélard Godbout comprenait très vite les messages d'Ottawa. Référence d'autant plus judicieuse en l'occurrence que M. Bourassa, s'il avait donné son consentement au rapatriement unilatéral de la Constitution dans les délais exigés par son collègue, s'il avait accepté de se prêter au scénario qu'envisage M. Trudeau, se serait précisément comporté comme Adélard Godbout autrefois. M. Bourassa préfère invoquer une longue chaîne de précédents, ceux de Maurice Duplessis, de Paul Sauvé, de Jean Lesage, de Daniel Johnson, de Jean-Jacques Bertrand qui, tous, ont défendu à l'encontre d'Ottawa les positions du Québec en matière de relations fédérales-provinciales.

Mieux: M. Bourassa annonce son intention de prendre l'initiative d'une grande conférence interprovinciale pour opposer à la volonté de M. Trudeau une résistance plus forte.

Il est vrai qu'il faut parfois quelques jours pour comprendre, dit encore M. Bourassa, puisque M. Trudeau aura mis un an et demi à se rendre aux arguments de M. Stanfield et à mettre en place des mécanismes de contrôles des prix et des salaires. Réponse facile, dirait-on, mais conforme à l'esprit et à la logique dont le premier ministre du Canada a fait usage l'autre soir.

Toujours soucieux de répondre aux "arguments" de M. Trudeau, le premier ministre devait ensuite souligner que les garanties culturelles que réclame le Québec — il préfère maintenant la notion de "sécurité" à celle de "souveraineté" — ne sont pas uniquement liées à la qualité de l'équipe politique du Québec à Ottawa. Ce qu'oublie M. Trudeau, a-t-il expliqué à cet égard, c'est que le "poids démographique" du Québec dans l'ensemble canadien diminue constamment, qu'il est passé d'un tiers à un quart, et que l'influence cultu-

relle de la collectivité francophone diminue d'autant.

Quand M. Bourassa croit déceler dans les plus récentes déclarations de M. Trudeau aux Communes "une position atténuée" au sujet du rapatriement de la Constitution, on ne voit pas à quels indices il reconnaît ces changements où il puise un peu tôt des signes d'encouragement. En réalité, si l'on excepte la forme et le ton, M. Trudeau a réitéré au Parlement depuis le début de la semaine la même position qu'il exposait aux libéraux à Québec vendredi.

A propos de la politique salariale du Québec, M. Bourassa a trouvé aussi une réponse juste et opportune: les salaires élevés que M. Trudeau verse aux fonctionnaires fédéraux ont un effet d'entraînement auquel le Québec peut difficilement résister. Le premier ministre du Canada, devait-il conclure sur ce point, est très mal placé pour nous donner des leçons là-dessus.

Les explications de M. Bourassa au sujet du dossier des Olympiques, auquel M. Trudeau s'était longuement attardé l'autre soir, auront contribué à renforcer moralement sa position. Par analogie, il a rappelé que M. Drapeau avait donné au Québec l'assurance que les Jeux seraient organisés sans déficit. Le gouvernement aurait pu théoriquement refuser d'intervenir dans ce bourbier montréalais quand il devint évident que le coût dépassait toutes les prévisions. Mais il décida qu'il devait assumer ses responsabilités et prendre le projet à sa charge. De même, aujourd'hui, Ottawa devrait se porter au secours de Québec. A l'examen, l'argument n'est pas très convaincant puisque les relations Montréal-Québec ne sont pas comparables à celles d'une province envers Ottawa. M. Bourassa, il est vrai, aurait pu décider d'annuler les Jeux. Le cas échéant, il aurait récolté, pour tout héritage, "les ruines les plus coûteuses de son histoire". Enfin, M. Bourassa a tenu au passage à rectifier une erreur colportée l'autre soir par son collègue: il est faux de prétendre que l'Expo 67 a coûté cher au Canada. Tout indique au contraire que le pays en a largement bénéficié au plan économique.

Au total, donc, M. Bourassa, s'il n'a pas présenté le spectacle espéré, aura quand même réussi à relever et, dans plusieurs cas, à rejeter les arguments de M. Trudeau, sur le mode de la sobriété qui contrastait singulièrement avec les outrances de celui-ci. On ne peut reprocher à un homme public de ne pas être flamboyant, agressif et théâtral. Mais il y a dans l'histoire d'un peuple des moments où l'on souhaiterait que le chef d'un gouvernement exprimât avec plus de dynamisme l'indignation qui naît du mépris.

Michel ROY

La Fédération des comités de parents de l'île de Montréal

Les objections de Québec à la nomination d'un médiateur ne tiennent pas

■ Une délégation représentant les Comités de parents des huit commissions scolaires de l'île de Montréal a rencontré le 1er mars dernier le premier ministre Robert Bourassa et le ministre de l'Éducation Jean Bienvenue pour discuter avec eux de la stagnation des négociations dans le secteur scolaire. Les délégués de la Fédération ont remis à MM. Bourassa et Bienvenue à cette occasion le mémoire suivant.

La Fédération tient d'abord à exprimer au Premier Ministre l'inquiétude très vive des parents de l'île de Montréal devant la lenteur des négociations en cours dans le secteur de l'enseignement. Cette lenteur dégrade rapidement le climat des écoles, dans lesquelles s'installe un état de tension, de désordre et de confusion impropre à l'apprentissage et à la formation des élèves, impropre aussi aux bonnes relations entre les cadres, les directions, les professeurs et les parents.

Devant cette situation et étant donné l'écart encore considérable entre les positions respectives des parties, la Fédération demande instamment au Premier ministre de consentir à la nomination d'un médiateur à chaque table des enseignants impliqués au conflit. Ce dernier, sans nullement jouer le rôle d'arbitre, pourrait aider les parties à parvenir plus rapidement à un compromis valable. Quant à l'objection déjà présentée par le Gouvernement, à l'effet que la masse salariale en jeu est trop importante pour que les responsables de son administration la confie à une tierce personne, nous ne la croyons pas satisfaisante, surtout si l'on considère que le médiateur n'a lui-même aucune décision à prendre. D'autre part, le Gouvernement s'il est convaincu de sa position, pourrait expliquer clairement et en détail à l'ensemble de la population, quelles sont ses priorités en matière d'éducation. Bien entendu la médiation ne sera valable que si elle est limitée dans les temps.

La Fédération demande également qu'un médiateur étant nommé, une trêve s'installe en ce qui concerne le harcèlement et les représailles. Nous nous chargerons de faire en ce sens notre part de pression sur la partie syndicale. Nous aimerions d'autre part que le Ministre de l'Éducation incite ses partenai-

res, la FCSCQ et le QAPSB, à suspendre, s'il y a lieu, les mesures de représailles pendant la médiation.

A plus long terme, la Fédération suggère fortement au Gouvernement de repenser le mode actuel de négociation dans le secteur de l'enseignement. L'école publique ne pourra jamais servir adéquatement ses élèves, si le scénario repris avec quelques variantes en 1969, 1972 et 1975, doit se reproduire ainsi chaque trois ans. Nous constatons qu'il y a lieu de ramener certains pouvoirs au niveau local. Cette décentralisation aurait pour effet de redonner aux négociations une dimension plus humaine, d'assurer une meilleure adaptation des tâches et des programmes aux besoins locaux et aussi, d'impliquer davantage les administrations locales dans le développement de notre système d'éducation. Nous reprenez donc à notre compte cette recommandation de décembre 1974 du Conseil supérieur de l'Éducation: "rechercher une nouvelle formule de négociation plus satisfaisante pour les parties et mieux adaptée au secteur de l'éducation et préciser le rôle des commissions scolaires dans les négociations".

Enfin, la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal tient à rappeler au Premier Ministre et au Ministre de l'Éducation que la répartition du budget du ministère doit d'abord répondre aux besoins réels de l'élève dans son école. C'est à ce niveau que se mesure la qualité de l'enseignement.

Nous voulons également souligner notre opposition totale à l'imposition d'un décret; nous ne voulons pas que nos enfants revivent le climat de malaise qui règne dans nos écoles depuis 1973.

Nous espérons que le Gouvernement qui nous représente dans ces négociations donnera suite à nos suggestions et réalise l'urgence de la situation actuelle.

En conclusion, nous vous remercions de nous avoir reçu cet après-midi et nous espérons que cette expérience n'est qu'un début de dialogue avec la Fédération des comités de parents, organisme qui représente les parents des 334.000 élèves de l'île de Montréal. Nous souhaitons qu'à l'occasion de nos prochaines réunions, tous les membres de la Fédération aient le plaisir de vous rencontrer.

lettres au DEVOIR

La légende de l'Ours

M. le directeur,
Comme vous et tant d'observateurs, je cherche depuis des semaines à trouver une solution à l'impasse dans les négociations dans le domaine de l'éducation. Je viens de la trouver par hasard... Dans Le Devoir du 28 février! Non pas dans votre éditorial (bon mais encore trop compliqué), mais dans la page consacrée à "L'Affaire Plouichitch". La solution: c'est la légende de l'Ours.

Le Lièvre avait pris soin d'avertir l'Ours qu'il était dangereux d'aller à la rivière: on risque d'y rencontrer l'Habitant de la rivière. Et,

en effet, quand l'Ours regarda dans l'eau, il vit l'Habitant de la rivière.

Il eut grand peur, mais se garda bien de le montrer et fit à l'Habitant de la rivière une affreuse grimace. Alors, l'autre, lui aussi, fit une affreuse grimace.

Encore plus apeuré, l'Ours menaça l'autre de la patte, et de nouveau l'autre lui répondit de même. Alors l'Ours se souvint de la solution que lui avait conseillée le vieil Herisson: il fit à l'Habitant de la rivière un large sourire et, cette fois, l'autre répondit à l'Ours par un sourire aimable et bienveillant...

Voilà la solution: que M. Charbonneau cesse de faire l'Ours et le ministre Parent l'Habitant! L'Hérisson peut être M. Lavigne de la Fédération des commissions scolaires.

J'ai communiqué cette solution à l'Ours, à l'Habitant et à l'Hérisson. Tout harcèlement devient inutile. Il suffit de surveiller leur visage à l'écran... et à la table de négociations! Mais il ne faut pas vendre la peau de l'Ours...

Jean-Paul TREMBLAY

Chicoutimi, le 6 mars 1976.

L'intégration du Service des Affaires sociales de Montréal

Claude Forget,
ministère des Affaires Sociales
D'où vient cet entêtement à vouloir centraliser les pouvoirs administratifs de services publics? Ces dernières années, plusieurs exemples nous ont prouvés la réduction d'efficacité au sein de tels services où il y a eu des changements analogues.

Quels critères justifient ce genre d'intervention? Serait-ce pour satisfaire quelques personnes associées de pouvoir? Il n'y a que vous qui puissiez répondre à ces questions.

Vous hauts technocrates qui œuvrez, près de vous, à l'intérieur de votre ministère ont des aspirations qui ne laissent songer. Ont-ils réussi à prouver que leurs décisions sont pour le plus grand bien du public qu'ils touchent? Vous reconnaîtrez avec moi que dans un service public, plus le pouvoir de décision est éloigné du peuple, l'individu est pénalisé face à une machine administrative de plus en plus grossissante.

C'est ce que, je ne peux que vous conseiller de lire attentivement le

mémoire publié en décembre 1975 par notre syndicat. (Nous avons encore des copies pour vos hauts technocrates).

Personnellement, il y a bientôt dix ans que je suis au Service de la Ville de Montréal. J'entends bien y demeurer. Les structures dans lesquelles j'évolue ne sont pas comparables à celles que vous nous proposez. Le protocole d'entente que vous envoyez nous fait connaître est une farce. J'ai besoin, pour le bon accomplissement de mon travail, de connaître une sécurité que me donne ma présente convention de travail. C'est essentiel. Aucun employé ne saurait se dévouer à sa tâche tout en sachant que sa sécurité d'emploi peut faire le jeu de clauses normatives bâclées par un syndicat de boutique au profit d'un employeur ne respectant pas le code du travail du Québec.

Tous vos contrats de travail ou conventions collectives sont basés sur la réglementation en vigueur au sein de la Régie de la Fonction Publique du Québec. Or on vient d'annoncer l'abolissement du minis-

tere de M. Oswald Parent où il semble y avoir un urgent besoin de changement de structure. Où cela nous mène-t-il?

Pour terminer, je dois vous préciser, qu'à présent, le Service des Affaires Sociales de la Ville de Montréal a fait ses preuves et continuera à la faire.

Au lieu de vouloir annuler tout ce qui fonctionne bien, pourquoi ne donneriez-vous pas à vos employés le même état d'esprit qui anime le personnel de la Ville de Montréal?

Étes-vous conscient, M. le Ministre, que certains de vos employés doivent recourir à l'aide sociale pour suppléer à leur maigre revenu?

Réal CAMPEAU
officier de Bien-Être,
section Jarry.

P.S.: Injustement, les belles théories administratives ne sont pas subies, en pratique, par ceux qui les ont émises dans le confort douillet de leur importance.

Montréal, février 1976

Capitalisme et socialisme

Les récentes révélations des sévices qu'ont eu à subir Soljenitsine, Sakharov et Plouichitch et que continuent de subir leurs concitoyens de l'URSS ont une fois de plus indigné l'opinion mondiale. Puisse-elles la soulever jusqu'à la ferme détermination de secourir l'empire du marxisme sur les masses populaires et sur les intellectuels, clercs et laïcs, du Québec et de partout dans le monde! J'aimerais élaborer ici quelques idées, mais faute d'espace, je m'en tiendrai à deux observations et conclurai à l'essentiel.

Certains clercs fustigent à qui mieux mieux les chrétiens qui, selon eux, ne sont pas assez "politiquement engagés". Ignorent-ils que la majorité sinon la totalité des députés de l'Assemblée Nationale du Québec, par exemple, sont chrétiens? Il semble exister dans leur esprit une confusion qui les empêche de distinguer que la fai-

blesse des partis politiques ne provient pas de leur credo religieux, mais découle directement de leur négligence à réviser leurs priorités politiques, à rejoindre leurs cadres et à se débarrasser des membres dont la compétence ou l'intégrité sont mises en question par suite d'imprudence ou de soupçon fondé. Asses curieusement, ces clercs "politiquement engagés" ont tendance à penser et à parler comme les socialistes de Moscou, de Pékin ou d'ailleurs et à croire qu'il n'y a de salut public que dans le socialisme d'État.

D'un autre côté, n'est-il pas significatif que, dociles aux mots d'ordre de leurs dirigeants, des associations, groupes, fronts populaires, fronts communs de toutes sortes véhiculent des slogans propagés par les "courroies de transmission" des régimes socialistes. Tous ces slogans qu'on mêle à toutes les sauces convergent tous au même but, au

suprême matraquage des esprits: "A bas! l'exploitation capitaliste". En somme, on filtre le moucheron du capitalisme privé et on passe le chameau du capitalisme d'État.

La conclusion va de soi. Il n'y a pas de mal à prendre ce qu'il y a de stimulant dans le capitalisme privé. Mais cela fait beaucoup de mal de vouloir exploiter son semblable comme une machine à profit.

Il n'y a pas de mal à prendre ce qu'il y a de positif dans le socialisme. Mais cela fait un mal immensement plus grave encore de vouloir donner à l'Évangile une interprétation marxiste. Le socialisme matérialiste, qu'il s'appelle communisme, marxisme, humanisme ou autrement, contient une contradiction interne, parce qu'il refuse la vie.

Pacifique EMOND, o.f.m.
Montréal, février 1976

bloc-notes

Un enjeu pour les cantonales

Si les cantonales en France n'avaient pas d'enjeu politique, la spectacle montée socialiste lui en a conféré un, et de taille. C'est dans ce sens qu'il faut entendre la mobilisation des troupes UDR — ex-majorité — déclenchée hier par M. André Bord, secrétaire général.

Si l'on se réfère aux précédentes déclarations autorisées — tant du premier ministre Chirac que d'autres après lui — et selon lesquelles les élections cantonales de dimanche n'étaient pas "politiques" mais "administratives", on note que le rassemblement hétérogène giscard-gaullien a été pris à son propre piège. Car en fait, l'opposition, à savoir les socialistes et les communistes, ne s'est pas gênée pour s'engager totalement dans ce scrutin intermédiaire et M. Mitterrand s'est même donné pour défi de franchir la barre des 25%. Est-ce dire que les cantonales sont politiques dès l'instant où c'est l'opposition qui les gagne? Ou cherchait-on plutôt à démobiler les troupes social-communiste pour ensuite, claironner des chiffres à l'avantage de ladite ex-majorité? Le fait est que l'UDR vient de prendre le mors aux dents, et cherchera à forcer l'allure pour tenter de sauver les meubles au second tour, dimanche prochain.

Bien sûr, techniquement, ces élections ne sont destinées qu'à désigner les titulaires de la moitié des sièges des conseils départementaux renouvelables tous les trois ans, et ces délégués de canton ne sont appelés qu'à administrer un budget départemental. Mais à entendre le secrétaire général de l'UDR, il s'agit rien de moins, dimanche prochain que d'empêcher l'opposition de "conquérir dans les assemblées départementales des positions qui seront autant de bases de départ pour l'établissement d'une société dirigiste et de contrainte".

Cette déclaration est un constat d'échec, doublé de l'aveu d'une erreur. L'échec est celui du premier tour: l'aveu réside dans le fait que l'UDR se ravise pour suivre l'union de la gauche sur son terrain, à savoir que les cantonales sont bien des élections politiques. Suivre l'adversaire sur son terrain privilégié est une option sur la défaite.

Dans un cas comme celui-ci, on se rend mieux compte des risques inhérents à une vision globalisante: depuis dimanche soir, c'est à qui va opposer les 56.1% de l'opposition de gauche aux 43.2% du rassemblement giscard-gaullien dit "majorité". Ce sont des chiffres authentiques, c'est une addition et une opposition compréhensibles, mais c'est un procédé qui cache l'essentiel. Car enfin, dans ces cantonales de dimanche dernier, il y a deux vainqueurs, un grand et un petit, et il y a un grand perdant. Dans l'opposition

de gauche, le Parti communiste reste pratiquement égal à lui-même, ce qui fait dire à M. Marchais, doué pour les euphémismes, que son parti consolide ses positions. C'est le Parti socialiste qui, avec ses 26.2%, fait la preuve qu'il est le premier parti de France, et c'est d'autant plus spectaculaire que le parti de M. Mitterrand partait des 14.8% recueillis en 1970.

Si le partenaire communiste n'a pas reculé, où les socialistes sont-ils allés chercher leurs voix? Il est évident que dimanche dernier plus d'électeurs se sont présentés aux urnes qu'aux cantonales précédentes: 65.2, contre 54% en 1973. Est-ce à dire que cette tranche de l'électorat aujourd'hui plus motivée est allée principalement au parti de M. Mitterrand?

Il faut chercher aussi l'explication du côté du rassemblement giscard-gaullien car, là encore, il y a un (petit) vainqueur et un (grand) perdant: les Républicains indépendants du président Giscard d'Estaing sont passés de 5.2 à 8.5, alors que l'UDR reculait de 15.6 à 10.7%.

C'est ici seulement qu'on comprend la panique de M. Bord et son appel à la mobilisation. A cette remarque près: un communiqué commun du grand rassemblement présidentiel vient d'annoncer que ces partis se désisteront dimanche prochain en faveur de celui de leurs candidats qui a obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. Le dilemme cornélien de l'UDR sera donc dans un grand nombre de cas de choisir entre être battu par un socialiste ou contribuer au renforcement d'un allié RI qui ne fait pas mystère de ses intentions de devenir le pilier de la majorité présidentielle.

Avec toutes les réserves d'usage — car peut-on en toute objectivité transposer les pourcentages des législatives au plan des élections présidentielles, ou encore ceux des cantonales au plan national? — on ne peut s'empêcher de remarquer une constante progression de l'opposition de gauche. Entre 1973 et ce dimanche 7 mars 1976, l'union de la gauche et les partis apparentés sont passés de 46.2 (premier tour des législatives) à 49.3 (second tour des présidentielles) ou Giscard d'Estaing a battu d'une courte tête l'autre France incarnée par François Mitterrand, et enfin à 56.1%. Là encore, c'est le parti de M. Mitterrand qui apporte la grosse contribution à la constante amélioration du score, la crédibilité de l'alternative de gauche passant nécessairement par lui.

Assenlant la preuve que le terme de "majorité présidentielle" est faux, et celle que le pays est de plus en plus gouverné par la minorité, ces cantonales imposent aussi une question à l'Élysée: la Ve République peut-elle se "décrisper" au point de pouvoir fonctionner avec une majorité de gauche

que les prochaines législatives peuvent envoyer au Palais Bourbon?

Georges VIGNY

Le stade de la mort

On en est rendu à sept morts, et rien encore n'est publiquement connu et certain en matière de sécurité au chantier olympique. Si la poutre de 90 tonnes qui a entraîné dans la mort Jean-Marie Lesage était tombée sur Sa Majesté britannique, Son Excellence le président du COJO ou Son Honneur le maire, rien de moins qu'une commission royale d'enquête aurait déjà établi les causes et les responsabilités d'un pareil "accident".

Certes, Benoit Breton, Bertrand Morin, Paul-Emile Neuve et Xavier Harvey, simples ouvriers de Saint-Henri, du Saguenay et de la rue Fénélon à Montréal auront droit à une enquête du coroner plus prompt que celle qu'il prit tant de temps au Solliciteur général à instituer. Des hier, le ministre de la Justice annonçait la nomination de Me Cyrille Delage, le commissaire qui fit rapidement la lumière sur le sacage de la baie James et qui, après le juge Patrick Falardeau, va tenter de savoir comment les opérations sont menées au chantier olympique.

Le juge Falardeau va sûrement publier bientôt son rapport d'enquête et l'on peut croire que le commissaire Delage va, de son côté, faire diligence. Mais entre-temps rien ne permet de croire que tout est mis en oeuvre au stade pour empêcher la répétition de pareilles tragédies. Le premier coroner n'est pas responsable des délais qui ont précédé sa nomination; il a montré dans son enquête un esprit de vérité et d'impartialité qui a satisfait les intéressés les plus exigeants. Il faut quand même déplorer qu'il ait fallu encore quatre morts pour que le dossier soit rouvert.

Certes, on ne saurait préjuger des conclusions auxquelles en viendront, pour l'une et l'autre affaire soumises à leur enquête, les coroners ad hoc, le juge Falardeau et Me Delage. Des ouvriers néanmoins se sont plaints que leur vie était continuellement mise en danger: ce n'est pas quand le stade sera terminé qu'il faudra y imposer des normes capables, s'il en est, d'empêcher dans les circonstances des tragédies comme celles qui sont survenues et qui viendraient parfois bien près de se produire sur le chantier "accélééré" du stade. Ce n'est pas quand le bilan des victimes passera de sept à dix ou vingt, et qu'on attendra une troisième enquête du coroner, que l'assurance devra être acquise de la plus grande vigilance en la matière.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:

Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:

Georges Vigny

Directeurs de l'information:

Jean Francoeur

Pierre Lafrance

Trouver: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Édition du samedi: \$15 par semaine. Édition hebdomadaire, livrée à domicile par porteur: \$13.5 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Jean-Claude LECLERC

des idées

des événements

des hommes

La campagne d'Amnistie Internationale contre la torture

Morts sous la torture en Uruguay: les cas connus

notes historiques

Depuis le coup d'Etat du 27 juin 1973, par lequel le Parlement de l'Uruguay a été renvoyé, les autorités militaires ont pris la réalité du pouvoir en collaboration avec un président civil fantoche, la situation des droits de l'homme en Uruguay a détérioré sérieusement. Sous prétexte de combattre la subversion armée, des cercles de plus en plus larges ont été soumis à la répression et à la persécution. Dans presque tous les cas de détention politique, on se sert de la torture. Cette intensification a résulté dans l'utilisation de modes plus cruels. Amnistie Internationale a publié une liste de 22 personnes mortes d'un traitement brutal. Cette liste ne représente qu'une image partielle.

Après le scandale public du cas Luis Carlos Batalla, en 1972, aucune mesure n'a été annoncée par les autorités d'Uruguay pour limiter cette pratique de la torture dans ce pays. Les autorités ont cependant pris les mesures nécessaires pour empêcher que d'autres cas ne soient portés à la connaissance du public. Des arrestations ont été niées, des enquêtes arrêtées, des parents et des médecins me-

nacés et intimidés, des demandes d'autopsies refusées, des cadavres "tués" à coup de revolver ou lancés des fenêtres pour simuler un suicide ou une confrontation armée. Néanmoins, des rapports bien fondés, étayés par de nombreux témoignages, ont réussi à identifier 22 victimes qui sont mortes aux mains des bourreaux en Uruguay.

Le nombre total de prisonniers politiques en Uruguay est estimé entre 3,000 (Newsweek, 2 juin 1975) et 6,000 (les groupes exilés d'Uruguay). Amnistie Internationale croit qu'il y a environ 5,000 prisonniers politiques dans ce pays. Depuis décembre 1975, une personne sur 500 étant un détenu politique, l'Uruguay représente la plus grande concentration de prisonniers politiques au monde. Environ un sur 50 citoyens a déjà souffert d'un interrogatoire, d'une arrestation ou d'une détention temporaire. 300,000 personnes, soit 12% de la population, se sont exilées depuis le coup d'Etat, pour des raisons politiques et économiques.

A mesure que la répression s'étend, presque tous les secteurs sociaux et ré-

gions géographiques sont représentés parmi les prisonniers politiques: membres du Parlement, chefs politiques, membres des conseils municipaux ainsi que quelques membres du clergé et de l'armée; mais la majorité sont des citoyens ordinaires. Tous les âges y sont représentés, mais le plus grand nombre de détenus ont entre 20 et 40 ans. Leurs professions varient: médecins, dentistes, architectes, avocats, ingénieurs, artisans, hommes d'affaires, etc. Le groupe le plus important de prisonniers est constitué des chefs syndicaux, d'ouvriers, ainsi que d'étudiants et de professeurs. Les affiliations aux partis politiques démontrent que, même si la plus grande majorité jusqu'en 1972 faisait partie ou étaient accusés de s'être associés au mouvement M.L.N. Tupamaros, depuis cette date leur nombre a considérablement diminué. Aujourd'hui, la majorité fait partie des factions constitutionnalistes et non-violentes qui comprennent les partis Nacional et Colorado, les démocrates chrétiens, les socialistes, les populistes et les communistes.

La torture en Uruguay a été dénoncée par les organisations suivantes:

— Rapport du Comité International de la Croix Rouge, 1973;

— Sénat national du Venezuela, 21 août 1975;

— Conseil mondial des Eglises, juin 72; — Congrès des évêques catholiques de l'Uruguay, le 12 juin 1972 et aussi en octobre 1975, cette deuxième déclaration ayant été arrêtée par le gouvernement;

— Chambre des représentants des Etats-Unis — sous-comité sur les Organisations internationales, 9 septembre 1975;

— Second congrès interparlementaire de la Communauté européenne avec l'Amérique latine, 21 novembre 1975;

— Rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), comité sur l'Uruguay, fév./mars 1975;

— Appel à l'OIT de la part de la Centrale syndicale d'Uruguay, novembre 1974;

— Commission internationale des juristes et Amnistie Internationale, rapport de la mission en Uruguay, avril/mai 1974.

■ Au cours d'une conférence de presse tenue à Ottawa le 24 février par Amnistie Internationale et le Congrès du Travail du Canada, M. Noël Gates, secrétaire général d'Amnistie Internationale, a rendu publique une liste de 22 personnes qui, selon les documents en sa possession, seraient mortes des suites de tortures infligées par des tortionnaires uruguayens de mai 1972 à novembre 1975.

M. Gates a révélé que, depuis novembre dernier, Amnistie a appris la mort de deux autres personnes à des suites de tortures. Il a évalué le nombre de prisonniers politiques en Uruguay à près de 6,000 dans ce pays de 2.5 millions d'habitants, soit une proportion de un prisonnier par 450 habitants. Les victimes de la répression uruguayenne proviennent de toutes les couches sociales et professionnelles, notamment ouvriers, étudiants, syndicalistes, parlementaires, avocats, enseignants.

"L'appui du Congrès du Travail du Canada, dans cette campagne, nous est d'une aide précieuse," a déclaré M. Gates. "Le mouvement syndical canadien n'a jamais cessé de lutter pour la dignité humaine et les droits de l'homme tout à travers le monde et a été à l'avant-garde, par l'intermédiaire de l'Organisation interaméricaine des syndicats libres, de l'opposition à la répression brutale actuelle en Uruguay." M. Gates s'est également dit

heureux de l'appui de Mgr Adolphe Proulx, évêque de Hull, de M. Paul Yuzick, sénateur progressiste-conservateur, de M. Andrew Brewin, député NPD (Toronto-Greenwood) et Robert Stanbury, député libéral (York-Scarborough), qui ont participé à la conférence de presse.

Les participants ont signé des lettres ouvertes, adressées au président d'Uruguay et à son ambassadeur au Canada et invitant le gouvernement d'Uruguay à se conformer à sa propre constitution et à permettre à une commission internationale indépendante d'enquêter sur place.

Les groupements d'Amnistie à Ottawa, Hamilton, Guelph, Montréal, Halifax, Toronto et Vancouver recueillent des signatures apposées à une pétition internationale et encouragent la population à adresser des lettres aux politiciens, militaires et autorités policières uruguayennes, réclamant un terme aux tortures des détenus et un traitement plus humain de ces derniers.

Amnistie internationale est une association sans couleur politique, qui a pour but d'obtenir la libération des prisonniers de conscience frappés en raison de leurs origines raciales ou ethniques, de leurs convictions ou de leur langue. Amnistie s'oppose en outre à l'emploi de la torture de détenus.

■ La liste des victimes ci-après a été dressée à partir de rapports dignes de foi, corroborés par des témoignages et des preuves indirectes. Elle est loin d'être complète, et les cas rapportés ont valeur de symbole.

Luis Carlos BATALLA
décédé le 25 mai 1972

La première, et la dernière, mort sous la torture jamais admise officiellement.

Batalla, ouvrier du bâtiment de 32 ans, père de deux enfants et démocrate chrétien, militait au Front élargi (coalition des partis du centre, des indépendants et de la gauche). Il a été interrogé, pense-t-on, dans l'espoir qu'il livrerait les noms de personnes censées être en rapport avec le mouvement de guérilla Tupamaro (Mouvement de Libération Nationale, MLN). Aucune charge n'a été relevée contre lui, ni avant ni après sa mort. Arrêté le 20 mai 1972, il mourut cinq jours plus tard dans une caserne (Bataillon de Infanteria No. 19, Treinta y Tres). Le certificat de décès officiel statue: "anémie aiguë due à un éclatement du foie."

Avant d'être portée devant le Parlement, cette arrestation n'a jamais reçu de confirmation officielle. Interpellé par la Chambre des Députés, le ministre de la Défense admit, le 22 juin 1972, que, à la suite de l'autopsie, les circonstances de la mort de Batalla semblaient anormales. Un député, qui avait été témoin de l'autopsie, M. Sosa Diaz, rapporta avoir vu d'énormes contusions, coupures et autres signes de torture sur tout le corps. L'affaire et l'enquête parlementaire qui la suivit reçurent une grande publicité. Le ministre de la Défense déclara que l'Exécutif et les forces armées déploreraient cet événement et prendraient des sanctions à l'encontre des responsables; en outre, des mesures devaient être prises pour éviter que de tels faits ne se renouvelent. Toutefois, aucune sanction ne semble avoir été prise envers les responsables de la mort de Batalla. Cette affaire n'est que la première qui ait éclaté au grand jour.

Edison MARIN
décédé le 3 juin 1972

Cet ouvrier agricole, membre du MLN, faisait partie d'un groupe de 106 prisonniers qui s'étaient évadés le 6 septembre 1971. Repris, il fut torturé très durement et mourut dans la caserne du régiment de cavalerie No. 4 à Montevideo. On rapporte notamment qu'il a été attaché au sol et livré aux crocs des chiens.

Hector Lorenzo JURADO AVELLANEDA
décédé le 15 juillet 1972

Prêtre méthodiste, mort à l'hôpital militaire quelques jours après son arrestation. Selon un communiqué officiel, il se serait donné la mort avec un couteau au moment de son arrestation. Bien que les résultats de l'autopsie n'aient pas été rendus publics, elle a révélé, paraît-il, de nombreux signes de mauvais traitement, une blessure par lame et une blessure par balle notamment.

Carlos ALVARIZA
décédé le 23 juillet 1972

Médecin de 38 ans et père de trois enfants, membre du MLN, il fut arrêté le 5 juin 1972 et mourut sous la torture au Bataillon de Infanteria No. 14 (Ecole Militaire). Selon le communiqué officiel, il serait tombé d'une hauteur de quatre mètres en tentant de s'évader. Le communiqué ne mentionnait ni la date de l'accident, ni le résultat de l'autopsie. Des témoignages indiquent qu'il a été soumis à une torture sévère: attaché par les pieds, il aurait été projeté contre un mur. Il fut jeté du toit le 23 juillet, dernier jour d'une trêve (30 juin — 23 juillet), trompeusement proposée par les militaires à la guérilla Tupamaro.

Roberto GOMENSORO
décédé le 12 mars 1973

23 ans, étudiant en agronomie, membre de la Fédération uruguayenne des étudiants universitaires et du Front élargi. Il fut arrêté le 11 mars 1973 par une patrouille militaire. Le lendemain, on prétendit qu'il s'était évadé. A la suite de longues démarches auprès des autorités militaires, sa femme finit par obtenir, en avril 1974, un certificat de décès daté de quelques jours après son arrestation. Le corps n'a jamais pu être retrouvé.

Oscar Felipe FERNANDEZ MENDIETA
décédé le 25 mai 1973

Ouvrier agricole et membre du Parti communiste révolutionnaire. Mort lors de sa détention dans la caserne du régiment de cavalerie No. 2 à Durango. Les médecins militaires certifièrent que la mort était due à une crise cardiaque, mais ne purent expliquer les nombreuses marques et contusions sur tout le corps.

Gerardo ALTER
décédé le 22 août 1973

Argentin de 27 ans, membre du mouvement de guérilla marxiste argentin, l'Armée de Révolution Populaire (ERP), il fut arrêté par les militaires uruguayens en même temps que Walter Hugo Arceche (voir ci-dessus) et emmené à la caserne du bataillon d'infanterie No. 1 à Florida. C'est là qu'ils moururent tous deux le 22 août 1973. D'après l'annonce officielle, ils seraient morts lors d'une confrontation armée. Or, le certificat de décès officiel constate "oedème aigu du poudron," contradiction qui donne à penser qu'ils seraient morts sous la torture. Rien ne semble indiquer qu'il y ait eu échange de coups de feu. Les corps emballés dans une toile furent ensevelis par les militaires au cimetière du Nord.

Walter Hugo ARTECHE
décédé le 22 août 1973

Militant du MLN de 27 ans, arrêté par les militaires en même temps que Gerardo Alter. Tous deux moururent et furent enterrés dans les mêmes conditions (voir ci-dessus).

Hugo Leonardo DE LOS SANTOS MENDOZA
décédé en septembre 1973

Jeune étudiant en agronomie à l'Université de Montevideo, il fut arrêté et interrogé parce que soupçonné d'être en rapport avec le MLN. Aucun chef d'accusation ne pesait contre lui. Il fut emmené dans une unité militaire (Regimiento de Caballeria No. 6), où il mourut sous la torture. C'est l'une des rares affaires qui soit connue du public et qui ait été portée en justice. Le corps fut rendu à la famille ainsi qu'un certificat de décès indiquant que la mort était due à un oedème du poudron. Un membre de la famille, professeur en médecine, ainsi que d'autres témoins notèrent des marques de coups sur le corps. L'autopsie, pratiquée par des membres de la faculté en médecine en présence des autorités juridiques et confirmée par l'Institut médico-légal (Instituto Técnico Forense del Poder Judicial) révéla sans aucun doute possible

que la mort n'était pas due à un oedème du poudron. En outre, le corps était couvert de traces de coups, il était gravement mutilé et portait des marques apparemment causées par des chocs électriques. La tête en particulier avait reçu des coups et les fractures sont en fait à l'origine du décès. L'affaire fut présentée à l'autorité civile judiciaire suprême, mais le 29 août 1974, le gouvernement déclara qu'il s'agissait là d'un "secret militaire" et fit interrompre les recherches, prétextant qu'elles pourraient porter atteinte à "la sûreté de l'Etat".

Gilbert GOWLAND (ou GOGHLAN)
décédé le 19 décembre 1973

Ouvrier et militant de gauche, il a, selon toute évidence, été torturé dans cinq ou six unités militaires différentes. Peu avant sa mort, il fut transporté à l'hôpital militaire où il mourut quelques heures après.

Aldo PERRINI GUALA
décédé le 5 mars 1974

34 ans, épicière à Carmelo et père de deux enfants. Il fut arrêté le 26 février 1974 et interrogé au sujet de rapports possibles avec le MLN. Il est mort le 5 mars 1975 dans une unité militaire de Colonia (Division de Infanteria No. 4) alors qu'il était apparemment soumis au supplice de la "baignoire," une méthode qui consiste à plonger la tête de la victime dans l'eau ou les excréments jusqu'à ce qu'elle soit sur le point de suffoquer. Le juge civil n'eut pas l'autorisation d'intervenir. L'autopsie fut refusée. D'après les témoignages des voisins, Perrini Guala était un citoyen paisible; on ne lui connaissait pas d'activité politique.

Larua RAGGIO (20 ans) Silvia REYES (19 ans)
décédées le 21 avril 1974

Etudiantes et militantes du MLN, elles furent arrêtées lors d'une perquisition à Montevideo. Au cours de la même opération, une autre jeune fille, Diana Maidanik, fut tuée de 35 balles lorsqu'elle ouvrit la porte. Bien que les autorités prétendent que les trois jeunes filles soient mortes lors d'un échange de coups de feu, les voisins ont vu que Mlle Raggio, Reyes, et deux hommes étaient emmenés par les forces de sécurité. Le lendemain, les corps des deux jeunes filles furent rendus aux familles. Outre les traces de balles, les corps portaient des marques de coups et, sur le crâne, des plaques prouvaient que les cheveux avaient été arrachés.

Alberto BLANCO
décédé le 12 mai 1974

L'un des jeunes gens arrêtés en même temps que Larua Raggio et Silvia Reyes (voir ci-dessus) le 21 avril 1974. Le 12 mai 1974, des parents furent informés qu'il était mort au cours d'une confrontation armée avec les militaires. Quand ils allèrent chercher le corps à Montevideo, ils durent apparemment signer une promesse selon laquelle ils n'ouvraient pas le cercueil, l'enterraient dans un délai de quatre heures, et ne poseraient aucune question.

Nibya SABALSAGARAY
décédée le 29 juin 1974

Enseignante et membre de l'Union des Jeunes Communistes (UJC), elle fut arrêtée à Montevideo le 29 juin 1974 et emmenée dans une unité militaire. Elle succomba après avoir été soumise au supplice de la "baignoire sèche," qui consiste à étouffer la victime en lui enserrant la tête dans un sac en plastique. Dix heures seulement après son arrestation, les parents de la victime furent informés de son "suicide". Malgré les témoignages affirmant que le corps portait des traces de torture, les demandes d'examen médical indépendant furent rejetées. Les fermes protestations de la Fédération nationale des enseignants ainsi que d'autres organisations n'aboutirent pas.

Anselmo GARCIA
décédé le 12 août 1974

Employé de banque (Banco de Seguros, Montevideo), et dirigeant syndical, il fut arrêté et torturé à deux reprises. Lors de sa libération en août 1974, il se rendit à Buenos Aires où il mourut peu après des suites des tortures subies.

Horacio MUJICA
décédé en novembre 1974

Jeune militant du MLN, décédé dans une clinique privée en novembre 1974 (Sanatorio No. 2 del Sindicato Médico), sa mort est due, semble-t-il, à un état de santé rendu précaire par des sévices subis lors de sa détention la même année. On rapporte qu'il fut libéré en raison de son état désespéré et parce que les autorités ne voulaient pas être tenues pour responsables de sa mort.

Ivan MORALES
décédé le 22 novembre 1974

26 ans, père de trois enfants. Il fut arrêté par des personnes en civil le 20 novembre 1974. Deux jours plus tard, le corps fut remis aux pompes funèbres avec l'adresse de la famille et une note

précisant qu'il s'agissait d'un suicide.

Amelia LAVAGNA DE TIZZE
décédée le 29 avril 1975

58 ans. Son mari, M. José Pedro Tizze fut arrêté à son domicile à Manantiales par les forces de sécurité, le 27 avril 1975. Le lendemain, les militaires forcèrent la porte et s'emparèrent de Mme Tizze. Quelques heures plus tard, on appela Mme Amanda Tizze de Rezzano, leur fille, pour qu'elle vienne chercher le corps de sa mère dans une unité militaire de Laguna del Sauce (Bataillon de Ingenieros, No. 4). Officiellement, Mme de Tizze se serait empoisonnée au cours de la perquisition. L'ouverture de la bière fut interdite à la famille et les obsèques eurent lieu sur le champ. Quelques jours plus tard, la fille et son mari, M. Rezzano — parents de deux jeunes enfants — furent également arrêtés. Par la suite, M. Rezzano comparut en justice et montra

des traces de tortures. Entre-temps, il fut révélé que M. Tizze, veuf, avait tenté de se suicider. Ils sont à ce jour tous trois détenus dans des casernes.

Alvaro BALBI
décédé le 30 juillet 1975

32 ans, étudiant en médecine, père de quatre enfants; sa femme est enceinte. Il était employé, musicien amateur et membre du Parti communiste. Arrêté en même temps que d'autres travailleurs lors d'une réunion le 29 juillet 1975, il aurait été emmené avec eux dans les locaux des Renseignements Généraux, rue Maldonado (Direction de Información e Inteligencia No. 6 de la Policía, Calle Maldonado) à Montevideo, un centre de torture bien connu. Sa femme essaya, sans succès, de le retrouver. Deux jours plus tard, le 31 juillet, le corps lui fut rendu avec l'explication officielle qu'il avait

Voir page 6: Liste

Quand on a les moyens



122-E \$15.95



Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon.

Représenté par la compagnie

J. M. Douglas International

SETA VOYAGES

Vols
ÉCONAIR

et
NOLIFRANCE

Prix: \$279 à \$369.

BILLETS AVION

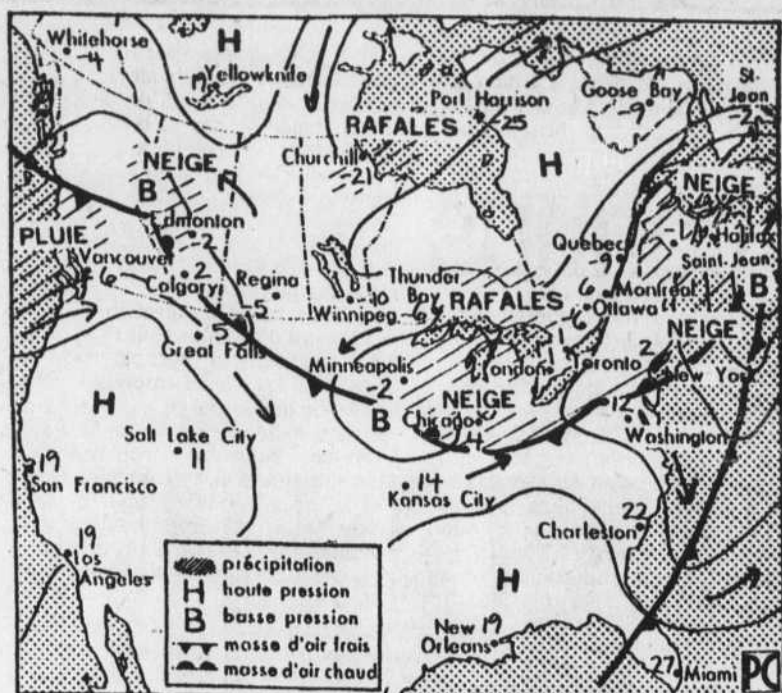
toutes destinations

dans le monde entier

Tél.: 861-3906

Permis no 50291

la météo



Une crête de haute pression prendra une orientation est-ouest dans le nord de la province alors que la partie sud de la crête sera poussée par une dépression se dirigeant vers l'est, nord-est pour se retrouver sur l'Atlantique ce matin. Une autre dépression présente à l'ouest des Grands Lacs se dirige vers l'est et formera un creux avec la première perturbation dans la journée. Celle-ci traversera le sud de la province donnant un peu de neige sans accumulation appréciable. Les régions du moyen-nord auront quelques flocons de neige tandis que celles plus au nord n'auront que des passages nuageux. Les températures subiront peu de changement. Pour demain, on prévoit, une belle journée alors qu'une faible dépression passera juste au sud de la province, celle-ci étant cependant dominée par un système de haute pression.

Régions de Chibougamau: ciel clair avec quelques passages nuageux. Minimum la nuit dernière près de moins 30. Maximum de moins 17 à moins 20. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Régions de l'Abitibi, de la Haute-Mauricie: nuageux avec quelques flocons de neige. Minimum la nuit dernière de moins 18. Maximum près de moins 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, des Laurentides: plutôt nuageux avec faible neige passagère. Vents par moments. Minimum la nuit dernière près de moins 15. Maximum de moins 8 à moins 10.

Aperçu pour demain: ensoleillé avec des passages nuageux.

Régions de l'Outaouais, de Montréal: faible chute de neige. Vents par moments. Minimum la nuit dernière de moins 10. Maximum de moins 5 à moins 7. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Région de Québec, Trois-Rivières: nuageux avec faible neige et vents. Minimum la nuit dernière de moins 12. Maximum de moins 8 à moins 10. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Région des Cantons de l'Est: faible chute de neige. Vents par moments. Minimum la nuit dernière de moins 10. Maximum près de moins 5. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles: ensoleillé avec des passages nuageux. Vents par moments. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Régions de Rimouski, de la Gaspésie: ennuagement suivi de neige et vents par moments. Minimum la nuit dernière de moins 15. Maximum de moins 8 à moins 10. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Région du Lac St-Jean: faible neige passagère. Vents par moments. Minimum la nuit dernière de moins 20. Maximum de moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: ensoleillé.

10 mars

par la PC et l'AP

1974 — Un officier de renseignement japonais de la deuxième Guerre mondiale réapparait après s'être caché pendant 30 ans dans la jungle des Philippines.

1970 — Les rives de l'île aux Sables sont polluées par du pétrole provenant du pétrolier Arrow qui s'est échoué au large des côtes de la Nouvelle-Écosse.

1967 — On annonce que la fille de Staline, Svetlana, a quitté l'Union soviétique et demandé l'asile en Suisse.

1945 — Les bombardiers américains B-29 larguent leurs premières bombes incendiaires sur le Japon.

1942 — Rangoun, Birmanie, tombe aux mains des forces japonaises.

1942 — L'université Queens de Kingston ouvre ses portes.

Québec

M. Bourassa proteste quand on évoque un "truc" possible entre le financement des Jeux olympiques et le rapatriement de l'AANB. Le seul lien entre les deux dossiers se situe dans le temps et dans le fait que M. Trudeau veut rapatrier l'AANB.

Au sujet des Jeux, M. Bourassa reprend ses arguments voulant qu'Ottawa est responsable de l'inflation.

"Après tout, la Banque du Canada est à Ottawa, pas à Québec."

Et quant à l'appui des Canadiens, M. Bourassa estime qu'il l'a au moins à 55% en faveur d'une aide fédérale accrue.

Le premier ministre dit que l'on s'est trompé dans les prévisions des coûts olympiques, mais que les autres gouvernements en ont fait autant pour d'autres projets. Et M. Trudeau a lui-même fait campagne en 1974 contre les mesures anti-inflationnistes suggérées par les conservateurs.

Quant à la baie James, elle est absolument nécessaire pour le développement industriel du Québec, et M. Bourassa laisse entendre, sans le dire clairement, qu'il ne comprend pas que M. Trudeau ait

recours à la "démagogie et l'opportunisme" du PQ.

Le Québec dépense trop?

C'est la dernière question. M. Bourassa, qui a entrepris de s'enflammer depuis quelques minutes, répond que M. Trudeau est bien mal placé pour faire la leçon au Québec là-dessus. Car, conclut-il, ce sont les traitements accordés par Ottawa à ses hauts fonctionnaires qui ont un effet d'entraînement sur les provinces, et dans chacune, aux salaires versés aux employés du secteur public et parapublic.

A moins de revirement, la prochaine réplique sera dans le discours du Trône, mardi prochain. Mais elle devrait être tout autant pondérée et sobre, toute en nuances olympiennes.

FORD

Poires qui pouvait nourrir M. Wallace, non pas certes d'obtenir l'investiture mais au moins de jouer, grâce à un nombre important de délégués, un rôle déterminant à la convention de New York. M. Carter, qui a jusqu'à présent fait campagne moins sur des prises de position spécifiques que sur sa personnalité, a encore devant lui une course longue et difficile, parsemée d'obstacles divers. En Floride, il apparaissait comme le "modéré" des démocrates, aucun "libéral" n'ayant fait campagne dans cet Etat. Mais il va désormais retrouver devant lui dès la semaine prochaine dans l'Illinois, M. Morris Udall, arrivé second dans le Massachusetts derrière le sénateur Henry Jackson.

Celui-ci, qui avait tablé en Floride sur les votes des nombreux Juifs installés dans cet Etat, sur la base de ses positions très pro-Israéliennes, et bénéficiait du soutien de nombreux dirigeants syndicaux, conserve de sérieux atouts.

Dans l'Etat de New York, où les élections primaires du 6 avril désignent un nombre record de délégués pour la convention démocrate, il part grand favori, et le soutien de l'ex-ambassadeur à l'ONU, Daniel Moynihan, particulièrement populaire auprès des Juifs de la métropole depuis sa dénonciation de la résolution "anti-sioniste" renforce ses chances.

ERREUR

Au cours d'une conférence de presse hier matin, le directeur général de la Régie, M. Roger-T. Trudeau, a expliqué que l'accident était dû à une "erreur humaine". On a inversé les opérations de montage des voissours, a-t-il dit. Il a nié que les mesures de sécurité aient été relâchées ou que l'accident ait pu être le résultat de l'accélération du rythme de travail imposé aux ouvriers.

Les deux pièces qui sont tombées sont des voissours. Il s'agit de pièces de béton préfabriquées d'une longueur de 12 pieds 4 pouces, d'une largeur de 4 pieds 6 pouces et d'une hauteur de 7 pieds. Elles sont évidées, mais pesaient néanmoins 19 et 22 tonnes.

Toute la structure du stade olympique repose sur 34 consoles constituées de pièces préfabriquées que les ouvriers assemblent comme les pièces d'un mécanisme. Les voissours qu'on était en train d'installer faisaient partie de la console 19-A, intégrée au mat du stade. Il s'agissait des voissours 102 et 101, les derniers de l'avant-fléau de cette console. L'avant-fléau est la partie supérieure de la console s'avancant vers le centre du stade et qui supporte entre autres le toit.

Ces voissours sont liés par de la résine d'époxy et par des câbles d'acier. Selon M. Trudeau, on en était rendu à l'étape de l'installation et de la post-tension des câbles d'acier. Toutefois, de façon assez incompressible, les quatre ouvriers auraient reçu instruction d'enlever les six barres de métal qui temporairement soutenaient les deux voissours sans que les câbles aient été installés. C'est là que résiderait l'erreur humaine.

M. Trudeau dit que l'erreur est incompréhensible puisque chacune des opérations prévues au "scenario de montage" est bien connue et identifiée. Au surplus, ces opérations, depuis le début de la construction du stade, se sont déjà répétées 4 900 fois sans erreur.

Pour illustrer ce qui s'est produit, M. Trudeau a comparé avec l'aligneur de chemin de fer qui oublie de refermer l'aligneur et provoque un accident. Comme on ferait dans un tel cas, on cherchera à savoir exactement ce qui s'est passé et il y aura donc une enquête serrée, mais M. Trudeau n'a pas voulu désigner de responsables pour l'instant.

A propos du rythme de travail, M. Trudeau a expliqué que deux ou trois heures se passent à monter chaque pièce. Selon lui, c'est un signe que la pression n'est pas si forte. Parce que les échéances sont rapprochées, on met plus d'hommes au travail plutôt que d'augmenter le rythme, a-t-il encore expliqué.

Les camarades des victimes qui ont débrayé hier l'ont fait par solidarité, a aussi dit M. Trudeau. Il ne pense pas que l'accident provoque des retards importants dans la construction du stade.

Du côté des travailleurs du chantier olympique, on n'a pas semblé totalement d'accord ni satisfait des explications de M. Trudeau. Le refus de travailler hier était spontané, a-t-on dit, et il était destiné à protester contre l'absence de mesures de sécurité. Nombreux étaient les ouvriers qui parlaient d'accidents survenus au cours des dernières semaines et qui, même s'ils n'avaient pas fait de victimes, auraient pu être encore plus tragiques que l'accident de lundi soir.

Le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), qui groupe la majorité des ouvriers du chantier, a accusé la

L'Ouest par rail

Une Mauricie sans fin

Suite de la première page

Dans le wagon-café, Sylvain Gagné joue aux échecs. Son partenaire, Bernier Payne, joue à distance car il doit servir les clients en quête de sandwich et de café. Gagné, chaussé seulement de gros bas de laine, chemise à carreaux rouges, ne lève pas la tête. Il siffle amenez-en de la pitoune et ne consent à interrompre sa concentration que pour sortir son gros paquet de tabac export et se rouler une cigarette. De temps à autre le noir débonnaire s'approche et bouge une pièce au grand amusement des quelques spectateurs silencieux. Vient un moment où Sylvain Gagné demande: "Comment on dit ça, en anglais, échec et mat". On le lui dit et il annonce: "Ben je l'sus." On rit.

De l'autre côté, au bar, l'atmosphère s'anime déjà. Le gros Dave, un homme d'une quarantaine d'années, jovial, explique tout bonnement à Charlie que le Canada est désormais un pays communiste surtout depuis la visite de Trudeau à Cuba.

Charlie est entièrement d'accord de même que les petits ontariens de Guelph, Margaret, Fern, Bill et les autres dont la voiture aux banquettes droites a été accrochée au Super-Continental à Capreol.

Dave s'informe ensuite de la situation du séparatisme au Québec puis passe à son histoire personnelle. Employé de la compagnie Shell au Nouveau-Brunswick, il a été victime il y a quelques mois d'un accident d'hélicoptère.

Opéré à plusieurs reprises à la colonne vertébrale il nous fait voir les cicatrices de ces charcuteries et con-

fesse que son dos le fait abondamment souffrir à bord du train. Mais jamais plus il ne prendra place dans un aéronef quel qu'il soit.

Il espère pouvoir arrêter à Winnipeg pour se reposer dans sa famille.

Entre-temps, il parle tout le temps, fait rire tout le monde et se promène sans cesse dans ce train paisible qui flotte dans l'air froid sous un ciel maintenant très bleu et ensoleillé.

Muni d'une boîte de sardines et d'un morceau de pain, Sylvain Gagné rejoint ses trois compagnons dans le bar et demande à Charlie une bière et une fourchette. Michel Prud'homme est en train de dire à Paul Couturier qu'il n'y a rien à faire à Vancouver et qu'il ferait mieux de descendre avec lui à Edmonton pour prendre l'autobus vers Calgary. Il exhibe sa lettre de recommandation. Il s'agit d'une feuille défraîchie sur laquelle un ami dont on ne sait pas le nom annonce l'arrivée du dresseur de chien. Il y a l'adresse de l'abbatoir. C'est écrit en français et au son. Le jeune Couturier hésite mais finit par décider de descendre à Edmonton. "On va être gras dur, assure Michel. Logé, nourri, du travail pas trop forçant et la grosse palette à l'autome."

"Moi, dit Sylvain Gagné, je débarque à Jasper (il prononce Jassepeur), je me rembarque pour Prince Rupert et si mon chum est encore là et que je me trouve une bonne place dans une "canerie" je ne reviendrai pas avant les Fêtes ça sert à rien il n'y a plus rien au Québec."

A l'autre table, ce sont les Anglais.

Bill qui joue aux cartes avec sa soeur Margaret sous l'oeil triste de Judy, 16 ans, enceinte de quatre mois et qui file vers Vancouver où elle ne connaît personne mais mise sur le YMCA pour être hébergée avant de se trouver un emploi.

"Ils s'imaginent tous qu'ils vont frapper de l'or dans l'Ouest, m'explique un employé." Il précise que la vraie immigration des jeunes n'est pas encore commencée, il est trop tôt. C'est vers la fin d'avril que les trains se remplissent de jeunes Québécois et Ontariens à l'assaut de leurs espoirs et en quête d'un changement d'air.

Dans la voiture-salon des gens lisent le *Globe and Mail* et apprennent que le juge Kenneth Mackay accuse des membres du cabinet Trudeau d'avoir fait des interventions illégales auprès de certains juges du Québec. Ça discute ferme. Une jeune Australienne, institutrice, qui fait le tour de l'Amérique en train et en autobus, estime que le gouvernement devra démissionner. Un autre annonce des élections imminentes. Des enfants se concentrent sur les livres à colorier que Pierre a sortis de son coffre à jouets.

Au dehors, la forêt d'épinettes et de sapins passe toujours comme un ruban sans fin. Ce soir, lorsque la fête battra son plein dans le bar avec Michel à la guitare et Sylvain à l'harmonica, et que les populations âgées des sleeping cars seront au lit depuis longtemps, elle sera encore là, à la fenêtre, dressant ses fesses de confitures sur un fond de nuit étoilée. A minuit nous sommes déjà à quelque 1,000 milles de Montréal.

la criminalité est quand même moins prononcée à Ville de Laval que dans les autres villes importantes du Québec où, dans la moyenne des villes comparables du Canada. Par contre, ce taux de criminalité augmente beaucoup plus rapidement à Laval, particulièrement aux environs des nouveaux secteurs commerciaux.

De même, il y a moins de véhicules qui sont volés à Laval que dans les autres municipalités, toutes proportions gardées, mais ces vols augmentent rapidement alors qu'ils ont tendance à diminuer ailleurs. De plus, on retrouve une proportion beaucoup plus faible des véhicules volés à ville de Laval.

Enfin, le Lavalais paie en moyenne \$31.20 pour la police en 1975 alors que

ceux des villes de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Longueuil, Sainte-Foy et Hull paient en moyenne \$42.00. De même, on constate que le Lavalais paie aussi moins cher pour l'ensemble des services municipaux: \$272 contre \$322 environ.

Malheureusement, l'escalade des coûts est aussi plus rapide à Laval qu'ailleurs, ce qui fait évidemment crier les contribuables.

DESCHÊNES Suite de la page 3

à la dissidence; les droits de gérance (management et control); le choix de la langue d'enseignement et celui des administrateurs de telle ou telle confession religieuse; le droit d'engager, de congédier ou de refuser des enseignants; le droit d'établir des règlements quant au contenu des cours; le droit de taxation, le droit de bénéficier des octrois du gouvernement et le droit des parents de choisir l'école de la "dénomination" ou confession religieuse pour les enfants et, en contrepartie, l'obligation de l'école de recevoir ces enfants.

Me Graham et Me Paul Martineau devraient compléter leur argumentation quant au fond aujourd'hui. Demain, les trois avocats du procureur général: Me Georges Emery, Me Roger Thibaut et Me Gérard Beaudoin, donneront la réplique aux 10 demandeurs avant que le juge Deschênes ne prenne le tout en délibéré.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DORAY, Arthur B. — A Montréal, le 9 mars 1976, est décédé, M. Arthur B. Doray, pharmacien de la rue St-Denis, époux de Yvonne Hainault. Il laisse dans le deuil ses enfants, le docteur Bernard H. Doray époux de Lucette Lord, le docteur Jacques Doray époux de Yolande Lapierre, ainsi que plusieurs petits enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 mars 1976. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire & J.S. Vallée No 1111 rue Laurier ouest à 10 heures 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY, Raymond. A Montréal, le 7 mars 1976 à l'âge de 49 ans est décédé, Raymond Guay, pharmacien, époux de Elodie Drolet et père de Francine, Michel (fiancé de Nicole Sanchez), Hélène, Robert, David et Isabelle. Frère de Fernand (époux de Liliane Morceny), Léopold, Denyse (épouse de Raymond Matte), Benoît (époux de Lucienne Auclair), beau-frère de Jacques et Cécile Drolet, Jean Drolet, Camille et Jacques Faguy, Charlotte et Jean Dionne, Suzanne et Maurice Gagnon, Louise et Antoine Sylvain. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons à la Fondation des Maladies du Cœur, 1455 rue Peel, seraient appréciés.

POIRIER, Jean-Paul S.S.S. — Subitement à Prince-Albert, Saskatchewan, le 6 mars 1976 à l'âge de 60 ans, est décédé, le Père Jean-Paul Poirier, Père du Trés St-Sacrement, après 34 ans de sacerdoce. Il fut successivement prêtre et professeur au Séminaire St-Sacrement de Terrebonne, directeur au Centre Eucharistique à Montréal et économiste de l'Évêché de Prince-Albert. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil sa mère Mme Edouard Poirier, ses frères: Guy, Charles-Edouard, notaire, Gérard, notaire, Raymond, C.A. Fernand, notaire et ses sœurs: Madeleine (Mme Jean Provost, C.A.), Denise (Mme Jean Lussier), Jeannine et Françoise, directrice de l'école de Réadaptation de l'Université Laval. La dépouille mortelle sera exposée mercredi le 10 mars, au Salon Richard Georges Godin, 528 rue Rachel est. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 mars à l'église Notre-Dame du Trés St-Sacrement à 14 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LISTE

Suite de la page 5

succombé à une crise d'asthme. Toutes les marques de torture étaient flagrantes: fractures, éclatement du foie, brûlures et contusions multiples. Il semble qu'il ait succombé au supplice de la "baignoire".

Lorsque sa femme se présenta au centre des Renseignements Généraux le 30 juillet, la nouvelle de son arrestation fut officiellement démentie. Cependant, l'heure présumée du décès indique que non seulement Balbi se trouvait bien au centre à ce moment-là mais qu'il était déjà mort.

M. Balbi était le fils de M. Selmar Balbi, enseignant bien connu, dirigeant syndical et ancien membre du comité central du Parti communiste. Bien qu'aucune information n'ait été publiée dans la presse locale sur cette affaire, une lettre émanant de M. Selmar Balbi, en appelant au Président Bordaberry pour mettre fin à ces agissements, fut largement diffusée. M. Selmar Balbi s'est également porté partie civile auprès d'un tribunal civil. Toutefois, l'affaire fut déferée au parquet militaire, ce qui donne à penser que l'on essaye de l'étouffer. Le juge militaire (Juez Militar de Instruccion de 1° Turno) est également saisi des poursuites contre le groupe de travailleurs arrêtés en même temps que Alvaro Balbi; ils ont peut-être été témoins de sa mort.

Carlos CURUCHAGA
décédé le 26 septembre 1975

63 ans, médecin à Mercedes et membre du Front Elargi. Il a été arrêté le 10 juillet 1975 et interrogé par les services de Renseignements Généraux de la police, malgré sa condition d'hémiplegique (paralyse de la moitié du corps). Les graves tortures qu'il aurait subies aux mains de la police politique de Montevideo auraient considérablement aggravé son état de santé. Il fut admis dans un hôpital public où il resta sous garde militaire jusqu'à sa mort, le 26 septembre 1975.

Pedro Ricardo LERENA MARTINEZ
décédé le 29 septembre 1975

33 ans, ancien fonctionnaire, père de deux enfants. Il serait l'un des membres fondateurs du MLN. Il poursuivit ses activités politiques jusqu'en 1972. Il fut arrêté le 25 mai 1975, lors d'une perquisition de grande envergure menée par les Forces Armées et qui se solda par trois morts, trois blessés et 22 arrestations. Il a été détenu au secret depuis son arrestation.

Le 29 septembre 1975, son corps fut rendu à la famille avec une note suivant laquelle il s'était étranglé. Malgré l'interdiction d'ouvrir la bière, la famille examina le corps et releva des marques de brûlures graves sur tout le corps — apparemment dues à un fer à souder; les deux mains étaient brisées et la tête était entourée de bandages. Il avait perdu de 20 à 30 kilos. On ne releva aucun signe d'étranglement (dont les signes caractéristiques sont la cyanose et la langue saillante). On ne sait pas encore s'il trouva la mort au Batallon de Caballeria No. 4, ou au Batallon de Caballeria No. 9.

les atomisés de l'An O



La commission propose la création de 2 autres comtés: Chomedey et Longueuil

QUÉBEC (PC) — Dans son quatrième rapport qu'elle a publié lundi à Québec, la Commission permanente de la réforme des districts électoraux suggère un remaniement général de la carte électorale dans les régions de l'Outaouais et du Nord-Ouest québécois, ainsi que la création de deux nouvelles circonscriptions, celles de Longueuil, sur la rive-sud de Montréal, et Chomedey, sur l'île Jésus.

La commission, créée en 1971, propose par ailleurs des modifications mineures aux limites de 49 districts électoraux et laisse intactes les délimitations des 61 autres comtés.

Les deux premiers rapports de cet organisme, présidé par le juge François Drouin, président des élections, ont engendré la loi 62 qui a porté de 108 à 110 le nombre de circonscriptions, juste avant le scrutin général de 1973.

Le troisième rapport, publié en avril dernier, proposait également la création des deux nouveaux comtés et modifiait les limites de 66 circonscriptions.

Les modifications suggérées par la commission Drouin pour les régions de l'Outaouais et du Nord-Ouest rencontrent les vues du parti libéral, telles qu'il les a exprimées en commission parlementaire, en janvier dernier.

On constate d'abord que les actuels comtés de Pontiac-Témiscamingue et de Gatineau disparaîtront si l'Assemblée nationale retient les propositions de la commission Drouin. La partie nord de Pontiac-Témiscamingue sera ajoutée au comté de Rouyn-Noranda pour former le district de Rouyn-Noranda-Témiscamingue. Pour ce qui est de la partie sud de l'actuel Pontiac-Témiscamingue, elle sera ajoutée à Gatineau pour former le comté de Gatineau-Pontiac.

D'autre part, les villes de Lucerne, de Hull (partie ouest) et de Gatineau (la partie comprenant les anciennes municipalités de Pointe-Gatineau et Touraine), pourraient faire partie du comté de Châteauguay au lieu de Gatineau.

Quant au district de Hull, il ne perdra que le territoire borné par la rivière Gatineau, la voie ferrée du Pacifique Canadien, le boulevard Mont-Bleu et par la limite de la Cité de Hull avec les municipalités de Lucerne et de Hull, partie Ouest.

Pour ce qui est de la création des deux nouvelles circonscriptions électorales, Longueuil et Chomedey, le parti libéral avait également exprimé son accord en commission parlementaire, à la suite de la publication du troisième rapport de la commission Drouin.

Celle-ci a maintenu sa décision de situer ces deux nouveaux comtés dans la périphérie de l'île de Montréal, "qui est devenue sursaturée d'électeurs par suite de la très grande migration de la population de l'île de Montréal".

Chomedey absorbera le surplus d'électeurs de l'île Jésus en grugeant sur les trois

comtés existants, Fabre, Laval et Mille-Iles.

Quant au 112^e comté proposé, celui de Longueuil, il devrait soulager les comtés trop peuplés de Taillon, Laporte et Fabre, qui sont tous trois bien au-delà de la limite de 40,000 électeurs comme le permet la loi.

Soulignons enfin que la commission Drouin n'a pas retenu

la proposition du parti libéral de sortir l'Université Laval du comté de Louis-Hébert pour l'inclure dans Jean-Talon qui représente le ministre des Finances, M. Raymond Garneau. Défait de justesse en 1973 dans le comté de Louis-Hébert, le candidat péquiste Claude Morin avait trouvé un appui solide auprès des étudiants de l'Université Laval.

Dans Pontiac-Témiscamingue, dont la partie supérieure pourrait être rattachée au comté de Rouyn-Noranda, les libéraux avaient obtenu quelque 7,000 voix de majorité aux dernières élections, alors que M. Samson ne récoltait que 1,000 votes de plus que son adversaire libéral dans son comté.

"Il est évident que le parti li-

béral veut mettre la main, d'une façon partisane, sur mon comté, mais nous ne les laisserons pas faire", a commenté le chef du Ralliement créditiste dans une entrevue qu'il nous a accordée par téléphone de son bureau de Rouyn.

Il a ajouté que c'était la deuxième tentative des libéraux, depuis 1970, de s'accaparer certains comtés.

Bormann en Angleterre ?

LONDRES (AFP) — Martin Bormann, le célèbre criminel nazi, a échappé à la mort et vit dans une petite ferme de l'est de l'Angleterre, affirme le quotidien britannique *Guardian*.

Selon le journal indépendant, un historien norvégien, M. Peter Tombs, et un ancien des corps francs britanniques, M. Eric Plesants, sont convaincus qu'ils ont retrouvé en "East Anglia" l'ancien homme d'État nazi. Celui-ci aurait pu s'échapper d'Allemagne en avril 1945. Il aurait gagné l'Angleterre à bord d'un sous-marin puis d'un cargo et se serait fait passer pour un prisonnier de guerre allemand en Grande-Bretagne.

M. Tombs affirme avoir reconnu Bormann en effectuant une enquête auprès des nombreux allemands qui décidèrent de rester en Grande-Bretagne à la fin de la guerre. M. Plesants, qui comme engagé volontaire pour combattre les Russes aux côtés des Allemands a connu Bormann, est également formel: l'homme retrouvé par M. Tombs est bien Martin Bormann, aujourd'hui âgé de 76 ans. Le mystère de la disparition de Bormann n'a jamais été officiellement éclairci quoique des médecins aient affirmé, à partir de l'examen d'un crâne et de dents, que Bormann, condamné à mort par contumace à Nuremberg était mort enseveli dans les ruines de Berlin.



Enfin une familiale robuste qui a de la gueule...pour ceux qui ont du caractère!

Vous souvenez-vous de votre première voiture sport? C'était le bon temps... Aujourd'hui, avec vos responsabilités familiales, il vous faut investir dans du plus grand, du solide à toutes épreuves. Ce n'est pas une raison pour brimer votre tempérament sportif! Prenez le volant de la Fiat 131. Racée, d'une sobre élégance, elle est de la classe des grandes européennes de l'heure. C'est la familiale 5 places (oui, 5!) du groupe qui construit aussi la **Ferrari** et la **Lancia**,

ce qui vous garantit une tenue de route et des performances exceptionnelles (de 0 à 60 en 13.3 sec., par exemple!). Fiat a particulièrement soigné l'aspect endurance et robustesse, en n'utilisant que des techniques sûres et éprouvées. Le moteur, 4 cylindres à double arbre à cames en tête, a des segments de piston chromés, plus durables, et des soupapes deux fois plus résistantes que les soupapes ordinaires. La boîte a été dotée d'une 5^e ("overdrive"), pour soulager le moteur à haute vitesse et réduire la consommation d'essence*. (Automatique en option). Et en 76, Fiat a mis au point un des procédés anticorrosion les plus remarquables pour des modèles de série: peinture zincifère, bain de solution phosphatée, couche de chlorure polyvinyle (PVC), époxy... Amenez-en des hivers!

Et quand vous aurez vu l'équipement standard, vous serez étonné de son prix. Entre autres: direction à pignon et crémaillère, volant ajustable, sièges baquets, servofreins à l'avant, pneus radiaux, moquette, et vitres teintées! Choix de modèles coupé 2 portes, sedan 4 portes ou station-wagon, et vaste choix de couleurs, dont certaines métallisées. Venez faire un essai sur route de la grande Fiat 131, si vous cherchez à concilier vos responsabilités familiales et votre tempérament sportif!



De la place pour cinq... et tous leurs bagages!

FIAT

Retrouvez le goût de conduire!



De 0 à 60 en 13.3 sec., avec la boîte à 5 vitesses. Transmission automatique en option.

* 34.8 m/g sur route et 21.6 m/g en ville. Tests effectués par l'EPA. Le millage réel peut varier selon vos habitudes de conduite, l'état et la charge de votre auto.

RÉGION DE MONTRÉAL

NINTH AVENUE MOTOR SALES
895, rue St-Louis
Lachine 637-2564

EUGÈNE CARRÉ AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 937-3991

LATREILLE AUTOMOBILES LTÉE
4184, rue St-André
Montréal 522-2121

LUCIANI AUTOMOBILE INC.
9474, boul. St-Michel
Montréal 384-5032

BOULEVARD ST-MARTIN AUTO INC.
1430 ouest, boul. St-Martin
Laval 667-4960

AUTO ALLARD INC.
2039, chemin Chamby
Longueuil 674-8734

AUTOMOBILE GRANDE ALLÉE LTÉE
5410, Grande Allée
St-Hubert 678-3320

FORTIN AUTOMOBILES INC.
272, 70^e avenue
Chomedey 681-1666

GRANBY
GEMME AUTO INC.
839, rue Cowie 378-6222

JOLIETTE
GARAGE MICHEL BROUSSEAU
650, rue Visitation
St-Charles Borromée 756-8818

ST-HYACINTHE
ST-HYACINTHE AUTOMOBILE LTÉE
4545, boul. Laurier 773-8457

ST-JEAN
GARAGE LEHOUX & SIMARD
450 sud, Jacques-Cartier 347-6555

STE-AGATHE
GARAGE G. FRANKE
180, rue Principale 326-4775

VALLEYFIELD
ROGER GAGNIER AUTOMOBILE ENRG.
243, rue Dufferin 373-4194

vient de paraître

Roland Brunet
L'École sans diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psychopédagogie

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montreal

UNE PETITE ANNONCE DANS LE SUPPLÉMENT ÉDUCATION DU 24???

VITE, UN APPEL À PIERRE GINGRAS A 844-3361!!!



Le Caire tente de tourner l'embargo soviétique en s'armant en Occident

LE CAIRE (AFP) — Deux très hautes personnalités militaires égyptiennes se trouvent actuellement à l'étranger pour tenter de remédier au véritable embargo soviétique sur les armes à destination de l'Égypte, les généraux Abdel Ghani Gamassi, ministre de la Guerre, et Mahmoud Chaker Abdel Monem, commandant en chef de l'aviation égyptienne.

Le général Chaker se trouve en France pour discuter vraisemblablement de trois problèmes, indique-t-on de source bien informée au Caire: l'achat d'avions, la création de l'industrie arabe d'armement et enfin l'éventuelle possibilité de placer des moteurs de Mirage

sur les Mig-21 d'origine soviétique. Sur ce dernier point, on sait que les Anglais ont été également contactés afin de savoir si des moteurs Rolls Royce pourraient éventuellement être montés sur des Migs.

Le général Gamassi pour sa part va sonder Yougoslaves et surtout Tchecoslovaques (qui possèdent une forte industrie d'armement) pour voir si ces deux pays ne pourraient pas fournir à l'Égypte les pièces de rechange pour matériel de fabrication soviétique dont son armée a désespérément besoin. Car l'Union soviétique ne livre pratiquement plus rien, que ce soit en matériel ou en pièces détachées et le manque de pièces de rechange se fait actuellement sentir aussi bien dans l'aviation que dans l'armée de terre et la défense anti-aérienne.

Ainsi, l'Inde s'est vu refuser par l'Union soviétique l'autorisation de livrer à l'Égypte des pièces de rechanges pour des chasseurs Mig-21, a-t-on appris à Washington de sources proches des services de renseignements américains.

L'Inde qui produit sous licence des Mig et d'autres matériels militaires de conception soviétique, avait été récemment sollicitée par le gouvernement égyptien pour la fourniture de pièces détachées. Il est peu pro-

bable, estime-t-on à Washington, que le gouvernement de Mme Indira Gandhi passe outre au refus exprimé par Moscou, l'Inde dépendant beaucoup de l'URSS pour l'équipement de ses forces armées. L'Union soviétique, en outre a soutenu l'Inde lors du conflit opposant au Pakistan à propos du Bangladesh.

Cette initiative soviétique intervient au moment où l'administration du président Gerald Ford consulte le congrès pour lever l'embargo sur les armes américaines à destination de l'Égypte. Ce pays rechercherait également à conclure des achats d'armements avec la France et la Grande-Bretagne. Selon ces sources proches des services de renseignements, l'Égypte aurait déjà signé un contrat avec la firme britannique Rolls Royce pour la révision des Mig-17 et 21 égyptiens. L'Égypte serait également intéressée par l'acquisition de neuf vedettes lance-missiles britanniques. Le coût de cette commande, trois cents millions de dollars environ, serait réglé par l'Arabie saoudite, Koweït et Qatar.

Le gouvernement de M. Sadate pourrait également prochainement exprimer l'intention d'acheter en France cin-

quante nouveaux Mirage. Une trentaine d'appareils de ce type aurait déjà été livrée à l'Égypte.

L'intention annoncée par Washington de vendre, dans un premier temps, six C-130 (des appareils de transport) à l'Égypte a provoqué une levée de boucliers des puissances organisatrices juives américaines faisant écho à la virulente dénonciation de ce projet par l'ambassadeur d'Israël aux États-Unis, M. Simcha Dinitz.

Dans un télégramme adressé lundi au chef de l'exécutif américain, les dirigeants des organisations juives américaines s'affirment "opposés le plus vigoureusement possible" à cette transaction envisagée. Un influent membre du parti républicain du Michigan va par ailleurs avertir M. Ford que ce projet de ventes d'armes à l'Égypte pourrait diminuer les chances de M. Ford d'être élu à l'issue de la campagne électorale en cours pour l'élection présidentielle de novembre.

Les correspondants à Washington de la presse israélienne en outre, rapportent que les États-Unis possèdent, pour leurs fournitures d'équipements militaires à l'Égypte un plan en cinq étapes:

— vente d'avions de transport

Hercules;

— matériel de communications, télécommunications, et transports, tels que jeeps et camions;

— matériel électronique et aide pour le développement de la technologie militaire;

— matériel électronique de précision et technologie plus poussée;

— armes offensives, telles que l'avion F5, des roquettes anti-chars etc.

Les sources citées par ces correspondants précisent que l'Égypte a déjà pris contact avec des firmes américaines susceptibles de contribuer à la réalisation de ce programme.

Maariv croit savoir à ce propos que le plan américain a été établi en réponse à un appel urgent, "en quelque sorte un SOS", lancé par le président Sadate à l'administration américaine, à la veille de son départ pour sa tournée en Arabie Saoudite et dans les émirats du golfe.

Selon les sources auxquelles se réfère Maariv, le président Sadate avait besoin de l'assurance qu'il recevrait une aide militaire américaine, pour tenir tête à l'opposition qui, au sein de l'armée et de l'intelligentsia égyptiennes, lui reprochent son orientation pro-américaine.



Le secrétaire américain de l'Aviation, M. Thomas Reed présente une maquette du "cruise missile", l'arme de l'avenir. Un prototype lancé d'un avion en vol a réussi ses premiers essais la semaine dernière. Par contre, la Marine américaine a décidé de suspendre les essais du modèle devant être lancé d'un bateau ou d'un sous-marin à la suite de difficultés. (Téléphoto AP)

Transnationales: les travaux de l'ONU piétinent à Lima

LIMA (AFP) — Les représentants du tiers monde à la commission des transnationales de l'ONU ont exprimé leurs préoc-

cupations face aux manœuvres dilatoires qui ralentissent les travaux de sa deuxième session, qui siège à Lima.

La commission a repris lundi la discussion du programme de travail sur le code de conduite des sociétés transnationales présenté par le groupe des 77. Ce programme du groupe des 77, qui en réalité compte 108 pays, insiste sur la priorité à accorder à l'élaboration du code de conduite, dont se chargerait un groupe de travail intergouvernemental qui aurait la possibilité de consulter des experts en différentes matières. Selon les 77, les divers États devraient formuler des propositions au secrétariat général de la commission dans les plus brefs délais.

Ce "projet de programme de travail" accepté par l'ensemble des délégations n'a cependant pas été approuvé, malgré l'intervention de l'Union soviétique.

Les États-Unis ont en effet demandé "un temps de réflexion" et des consultations officielles entre les délégations tout en affirmant qu'ils étaient d'accord sur le fond du texte. De son côté, le représentant des Pays-Bas a conseillé la création d'un groupe de rédaction pour corriger certains détails du projet de programme des 77.

Plusieurs délégations ont reproché au texte des 77 de ne pas mentionner explicitement la participation des experts internationaux, des syndicats et des représentants des milieux d'affaires au sein du groupe de travail intergouvernemental.

(COPYRIGHT BY B.I.P.)

C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (HO-DO)
Résidences - industries - institutions
Tous matériaux
Estimés gratuits
MT: 322-4160
Québec: 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Le plaisir d'une soirée à deux au Caf' Conc' pour \$12

Vous avez diné en ville, la soirée est bien amorcée. Quoi faire maintenant? Pensez au Château Champlain. Et venez terminer votre soirée au Caf' Conc'.

Un spectacle éblouissant vous y attend.

La danse. Un café. Un digestif. Le stationnement au garage.

Seulement \$12 pour deux personnes. Pour le spectacle le plus enlevé et le plus enlevé de Montréal.

Le rideau s'ouvre à 23h15.

Le plaisir de cette soirée à deux, nous vous l'offrons tous les soirs, sauf le samedi.

Pour réserver, composer 878-1688.



CP Hôtels & Le Château Champlain
Du plaisir de toutes les couleurs

Réalités économiques scandinaves social-démocratie et monnaies fortes

Il existe de puissantes analogies politiques et économiques entre les pays scandinaves, même si la nature de leurs problèmes est diversifiée. Politiquement, il s'agit, rappelés, de trois monarchies parlementaires profondément marquées par l'influence gouvernementale et les expériences socio-démocrates. En Suède, par exemple, depuis quarante-trois ans, en dépit de tous les avatars (y compris une guerre mondiale), le Royaume est géré par les sociaux-démocrates.

Les caractéristiques de la social-démocratie sont connues: refus de restreindre les libertés; égalisation progressive des niveaux de vie; garantie d'une protection sociale modèle à bien des égards.

Social-démocrate

Pourtant les sociaux-démocrates sont aujourd'hui minoritaires dans les trois pays où au contraire, les partis "bourgeois" renforcent leurs positions.

Ainsi, les sociaux-démocrates suédois ont seulement obtenu aux élections législatives de 1973, 156 sièges sur 330, et n'ont pu constituer un gouvernement homogène qu'avec le soutien des communistes (19 députés). Ce sont les "libéraux" et les "centristes" qui dans certains cas, ont apporté leur appui aux législateurs sociaux-démocrates. Par exemple, pour leur permettre d'abaisser l'âge de la retraite à soixante-cinq ans à partir du 1er juillet 1976.

En Norvège, les travaillistes qui représentaient 46,5% de l'électorat aux élections législatives de 1969, ont subi une sévère défaite en 1973, année où ils ne recueillirent que 35,3% des suffrages exprimés, et n'obtinrent que 62 sièges sur 155. M. Trygve Bratteli a cependant pu constituer un gouvernement travailliste minoritaire, qui n'a pas ménagé ses efforts et s'est vu récompensé par un retour au bercail travailliste de 3% des électeurs, aux dépens des socialistes indépendants et des communistes, lors des élections municipales de septembre 1975.

Au Danemark, c'est également un cabinet minoritaire social-démocrate qui gouverne sous la présidence de M. Anker Joergensen. La situation de la social-démocratie se trouve encore plus précaire sur les bords du Belt que dans les autres pays, puisqu'elle ne dispose que de 53 sièges de députés sur 179, et qu'il lui faut tenter d'assumer la responsabilité de l'Exécutif jusqu'aux prochaines élections législatives prévues en janvier 1979. Dans cette optique, les sociaux-démocrates ont réussi tout récemment à conclure un accord de compromis sur la politique économique des trois prochaines années, avec les libéraux, le parti chrétien populaire, les sociaux libéraux, les démocrates du Centre (122 membres du Parlement sur 179).

Données économiques

Le Suédois est au troisième rang du revenu mondial par tête, 6.140 dollars en 1973, tout de suite après l'Américain (6.170) et le Suisse (6.190). C'est un résultat remarquable.

Les Danois, eux, viennent au cinquième rang, avec 6.060 dollars par habitant juste après les Allemands (R.F.A.), et les Norvégiens au onzième rang des pays industriels avec 4.780 dollars par tête, suivant de près les Français et les Luxembour-

geois, mais devant les Belges et les Néerlandais.

Les dépenses d'enseignement par habitant sont parmi les plus élevées des pays du monde industriel. Elles atteignent 7,8% du PNB en Suède, et 7% au Danemark, pourcentage supérieurs à ceux des États-Unis, de la France et de l'Allemagne fédérale.

D'autre part, si on considère le nombre des voitures, des postes de télévision et des téléphones par habitant comme un critère du niveau de vie, on constate que les pays scandinaves, sauf dans le cas des récepteurs de télévision pour la Norvège, et des voitures pour le Danemark, dépassent largement la moyenne communautaire des "Neuf" pour la possession de ces biens.

On dit, et c'est vrai, que le

la démocratie économique", troisième phase de transformation de la société suédoise, entreprise depuis le début des années 1930. Les deux premières phases étant celles de la démocratie politique et de la démocratie sociale. Les nouveaux projets du gouvernement consistent à élargir les prises de participation dans les entreprises privées. Toutes les sociétés devraient redistribuer une partie de leurs bénéfices à des fonds gérés par les syndicats qui deviendraient ainsi les principaux actionnaires des firmes suédoises d'ici vingt ans.

Le "modèle suédois" n'a donc pas fini de faire parler de lui, bien que le pays demeure rigoureusement allergique à son exportation, comme à tout engagement tant soit peu marqué dans la politique internationale.

par

JEAN-PIERRE GOUZY
collaboration spéciale

Équilibre norvégien, déséquilibre danois

L'économie norvégienne largement tributaire du commerce international était particulièrement exposée à la poussée d'inflation, qui s'est développée dans le monde. Or, le taux d'inflation norvégien qui était déjà de 7,5% en 1972 n'a augmenté que de deux points en 1974. D'autre part, avec un rythme de 4% de croissance de la production intérieure brute, et un nombre de chômeurs inférieur à 0,8% de la population active, la Norvège est un des rares pays occidentaux qui a pu poursuivre une expansion normale et maintenir le plein emploi, dans une période aussi difficile que celle que nous venons de traverser.

D'autre part, la croissance du P.I.B. s'accéléra en 1975, du fait de l'essor de la production pétrolière en Mer du Nord. La Norvège qui a choisi de demeurer en dehors de la Communauté européenne a poursuivi sous l'impulsion des travaillistes, une politique active d'intervention des pouvoirs publics dans un certain nombre de secteurs: l'industrie pétrolière et le secteur bancaire en particulier. Par ailleurs, le gouvernement d'Oslo a décidé de racheter diverses sociétés industrielles en difficulté.

Au contraire, le Danemark a connu d'importants déséquilibres économiques pendant la même période: la récession et le chômage ont en particulier assombri l'année 1975, à la suite de la poussée des prix (15,5%) et des salaires (plus de 20%) de 1974. Jamais depuis vingt ans, le Danemark n'aura enregistré un taux de chômage aussi important qu'en 1975 (il a atteint 13% des salariés et il était encore de l'ordre de 11% à la fin de l'été alors qu'il représentait 2,4% en moyenne en 1973).

Réuni en septembre en session extraordinaire, le Parlement danois a adopté un plan de relance de la vie économique, comme ce fut le cas cet automne dans la plupart des pays de la Communauté européenne, après que leurs grands argentiers se soient concertés au mois d'août à Venise. Parmi les mesures prises: une forte baisse de la T.V.A. sur les biens et services pour une durée de cinq mois; le remboursement de

GRANDE SAUTERIE OLYMPIQUE cette semaine



Série VI, Coffret "Soigné"

Groscur véritable de l'épingle en plaqué or représentant l'emblème de la XXI^e Olympiade. Prix de détail: \$3.50



PRIME!

Pour quelque temps seulement, le Centre de la Monnaie Olympique vous offre en prime avec l'achat d'un des coffrets de quatre pièces de monnaie olympique, une épingle olympique en plaqué or d'une valeur de \$3.50.

La série VI maintenant en vente! Chaque pièce illustre un sport d'équipe ou de combat. Ce sont de véritables oeuvres d'art en argent sterling pur! La série de quatre pièces vous est offerte à compter de \$47.50, pièce unique à partir de \$8. Vous pouvez aussi choisir entre les merveilleux coffrets "Soigné", de "Prestige" et d'Épreuves numismatiques.

Réservez vos pièces en or! En souscrivant dès aujourd'hui à la collection complète des 28 pièces, vous pouvez réserver jusqu'à 3 épreuves numismatiques de monnaie olympique en or, d'une valeur nominale de \$100 chacune. Ces pièces en or sont frappées en quantité limitée. L'épreuve numismatique en or est la plus prestigieuse et la plus précieuse des pièces de monnaie olympique. Réservez les vôtres dès maintenant au CENTRE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE le plus près de chez vous.

CENTRE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE

8555, boul. Saint-Laurent (Crémazie), Montréal tél. 381-1502

1122, rue Peel (Hôtel Laurentien), Montréal tél. 866-8329



CENTRE DE LA MONNAIE OLYMPIQUE

Un distributeur officiel de la monnaie olympique.

Liban: l'insubordination dans l'armée fait monter dangereusement la tension

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Pour la première fois depuis le cessez-le-feu d'il y a six semaines, la tension a remonté de plusieurs degrés au Liban où la mission de médiation syrienne a repris hier alors que l'atmosphère générale est à l'incertitude.

Des mutins de l'armée libanaise ont pris hier le contrôle d'une garnison située à Rachaya, sur le Mont Hermon et avaient saisi la veille à Arnoun une batterie d'artillerie composée de quatre pièces

de 155 mm, capables d'atteindre des objectifs en Galilée.

Cette mutinerie et une nouvelle vague d'enlèvements à Beyrouth où une quarantaine de personnes ont été kidnappées donnent un caractère d'urgence à la nouvelle mission de M. Abdel-Halim Khad-dam qui a été immédiatement reçu par le président Suleiman Frangié. Le chef de l'Etat craint, semble-t-il, que les mutineries ne servent de prétexte à une invasion israélienne du Sud-Liban.

On estime à Beyrouth que l'action des mutins a créé une situation dangereuse dans ce secteur stratégique. Elle est jugée à ce point grave que le gouvernement s'est réuni lundi en séance extraordinaire avec la participation des chefs de l'armée pour examiner les mesures à prendre.

Les soldats rebelles dont le nombre est inconnu suivent le mouvement lancé par le lieutenant Ahmed Khatib, officier musulman qui a déserté en janvier dans les derniers jours de la guerre civile, pour former une "Armée arabe libanaise" dont l'objectif semble être la lutte contre Israël.

Le premier ministre, M. Rachid Karamé s'est élevé contre ces rébellions persistantes, déclarant que d'aucuns semblaient s'imaginer qu'ils pourraient prendre le pouvoir dans le pays par de telles tactiques.

M. Frangié a également conféré avec les dirigeants chrétiens à propos de la détérioration de la situation et des efforts en vue de l'élargissement du gouvernement. M. Joseph Skaff, ancien ministre de la Défense, qui a également été reçu par le président a déclaré que le gouvernement pourrait être élargi dans les vingt-quatre heures pour inclure des ministres non parlementaires. Le cabinet actuel dirigé par M. Karamé ne compte que six membres.

Par ailleurs, M. Yasser Arafat a révélé hier à Koweït que 16.000 Palestiniens avaient été tués et 40.000 blessés au cours de la guerre civile du Liban.

Le complot n'a pas pris fin en même temps que les combats et la révolution palestinienne a fait échouer les tentatives des forces impérialistes aidées par les ser-

vices de renseignement américains... pour frapper les forces patriotes", a-t-il dit lors d'un meeting rassemblant environ 5.000 personnes.

Le président de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) a indiqué qu'une nouvelle livraison d'armes perfectionnées avait été récemment faite aux forces chrétiennes du Liban. Le Liban "restera arabe quoi que mijotent le sionisme et l'impérialisme", a-t-il dit.

Les unités de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) actuellement au Liban, n'y resteront pas plus longtemps que nécessaire a déclaré M. Arafat, qui a ajouté qu'il ne prévoyait pas une reprise des combats au Liban sur une grande échelle.

Egalement chef du Fatha, le plus important groupe de fedayin au sein de l'OLP, M. Arafat a confirmé les informations faisant état d'un dialogue entre son mouvement et le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP). Groupement ultra-nationaliste, le FPLP dirige le "front du refus", opposé à toute démarche conciliatoire de l'OLP dans le conflit du Proche-Orient. "L'unité de l'action palestinienne est notre objectif constant, a poursuivi M. Arafat, et il est naturel qu'un dialogue s'instaure entre le FPLP et d'autres organisations".

Les documents "perdus" par Pike retrouvés dans les dossiers de la CIA

WASHINGTON (AFP) — La plupart des documents que l'administration a accusé la commission spéciale d'enquête de la Chambre des représentants sur les activités des services de renseignement d'avoir perdus, ont été retrouvés dans les dossiers de la CIA, a affirmé hier le représentant Otis Pike.

La CIA avait reproché à la commission, dont M. Pike est le président, d'avoir égaré 232 documents secrets qu'elle lui avait confiés pour son enquête. M. Pike a expliqué devant la Chambre des représentants que 183 de ces dossiers avaient été trouvés pendant le week-end dans les classeurs de l'agence centrale de renseignement par des membres du bureau de la commission. Selon lui 17 autres étaient seulement des lettres de la CIA annonçant l'envoi des dossiers.

Ces 232 documents, a souligné M. Pike, faisaient partie d'un total de 31.000 obtenus par la commission des

différentes agences de renseignement américaines et de particuliers et qui, selon lui, appartiennent maintenant à la Chambre des représentants.

Aucun d'entre eux, a-t-il noté, ne faisait partie du lot de 44.000 autres documents confiés à la commission sous réserve qu'elle les rende après son enquête. Le directeur de la CIA, M. George Bush, a reconnu que tous ces derniers avaient été remis, a-t-il ajouté.

M. Pike a accusé à son tour l'administration d'avoir grossi l'affaire pour discréditer la commission afin que son rapport ne soit pas publié.

Ce rapport final a déjà été l'objet de fuites et ses bonnes feuilles ont paru dans les journaux américains.

Le président Ford peut encore s'opposer à sa publication officielle s'il considère que les informations qu'il contient risquent de porter atteinte à la sécurité des Etats-Unis.

Le secteur public paralysé en France

PARIS (AFP) — La journée d'action dans le secteur public et nationalisé français a revêtu hier une ampleur inhabituelle par rapport aux récents mouvements revendicatifs de portée nationale. Elle a été marquée par des manifestations et des débrayages massifs dans toute la France.

A Paris, 80.000 manifestants, selon les organisateurs (20.000 selon la police) ont défilé dans le calme, tandis que de nombreuses manifestations se déroulaient dans les principales villes de province. Les rémunérations et la défense du pouvoir d'achat ont été la revendication

numéro un de cette journée, où, pour une fois, la CGT (de tendance communiste) et la CFDT (socialisante) se sont retrouvées côte à côte avec FO (réformiste), la CFTC

(chrétiens) et la puissante Fédération de l'éducation nationale. Pour ce "coup d'accélérateur", les organisations syndicales ont voulu obtenir du gouvernement la réouverture des négociations suspendues depuis jeudi dernier et arracher de nouvelles concessions en matière de pouvoir d'achat.

Le point fort de la grève a été l'enseignement, surtout dans le primaire et dans le secondaire, où on a relevé des taux de participation de l'ordre de 90 pour-cent, de source syndicale.

De leur côté, les postiers du tri et de l'acheminement du courrier, les agents des impôts, les douaniers, les éboueurs et les hospitaliers ont répondu en force aux mots d'ordre syndicaux, notamment à Paris.

GRANDE SAUTERIE OLYMPIQUE cette semaine

il n'y a plus de temps à perdre,

achetez dès maintenant vos pièces de monnaie olympique en argent sterling pur.

Série V, les disciplines nautiques, Série VI, les sports d'équipe et de contact.

- La monnaie olympique a cours légal
- Sa valeur peut s'accroître au fil des années*
- Un cadeau idéal, un souvenir impérissable.

Pièce unique à partir de \$8. Série de quatre pièces à compter de \$47.50.

Profitez de la grande sauterie olympique pour compléter votre collection de 28 pièces ou encore pour la commencer.

Facile à acheter!

- Dans les banques (la caissière vous renseignera).
- Dans les Caisses populaires.
- Dans les institutions financières.
- Chez les distributeurs autorisés.

*On ne peut garantir l'accroissement de valeur d'aucune pièce.

En vente dans les endroits suivants:

Centre de la Monnaie Olympique 1122, rue Peel (Hôtel Laurentien) 8555, boul. Saint-Laurent

- Distributeurs autorisés
- Banque de Montréal
- Banque de Nouvelle-Écosse, B.N.E.
- Banque Provinciale
- Banque Canadienne Nationale
- Banque de Commerce
- Banque Mercantile
- Banque d'Épargne
- Banque Royale du Canada
- Banque Toronto-Dominion
- Caisses populaires

WASHINGTON (AFP) — M. Henry Kissinger s'est déclaré hier catégoriquement hostile à toute coopération américano-soviétique en vue de faire pression sur la France et l'Allemagne de l'Ouest pour que ces deux pays mettent fin à leurs exportations de technologie nucléaire.

"Une telle coopération pour faire pression sur deux de nos alliés les plus proches aurait de très graves conséquences sur notre politique étrangère", a déclaré le secrétaire d'Etat devant la commission sénatoriale de contrôle des activités gouvernementales.

M. Kissinger a adopté cette position en réponse aux Sénateurs Ribicoff et Percy qui lui avaient fortement recommandé une telle entente entre Washington et Moscou.

Le chef de la diplomatie américaine a fait valoir aux deux sénateurs qu'une telle démarche soulèverait une vague de nationalisme en France comme en Allemagne de l'Ouest et qu'une confrontation au sein de l'OTAN "mettrait en danger l'unité morale de l'Ouest".

M. Kissinger a également fait remarquer que d'ici 1980 les Etats-Unis et l'Union soviétique ne disposeront plus du

monopole de la production de fuel nucléaire. Les Etats-Unis produisent actuellement 60 pour cent du fuel nucléaire et l'Union soviétique 40 pour cent.

Une interruption des livraisons américaines, a souligné le secrétaire d'Etat, ne pourrait qu'accroître la volonté de Paris et de Bonn de devenir autonomes en matière de production de fuel nucléaire.

M. Kissinger a ajouté que de toute manière une éventuelle coopération américano-soviétique était très problématique étant donnée l'état actuel des relations entre les deux pays qui, à ses yeux, laisse à désirer.

Le secrétaire d'Etat que l'on a pas l'habitude de voir défendre la volonté d'autonomie des alliés des Etats-Unis, en particulier la France, a encore indiqué que Paris et Bonn avaient accompli "des efforts substantiels" afin de limiter les risques de prolifération nucléaire.

Selon M. Kissinger, la seule divergence entre les Etats-Unis d'une part et la France et l'Allemagne de l'Ouest d'autre part, porte sur l'exportation vers des pays tiers d'usines de recyclage du fuel nucléaire.

La France s'est engagée à exporter une technologie nucléaire avancée au Pakistan, tandis que l'Allemagne de l'Ouest a vendu un cycle nucléaire complet au Brésil, qui recevra notamment des installations de retraitement du plutonium.

Se fondant sur l'exemple récent de la Corée du Sud qui a renoncé à acquérir en France une telle usine sous les pressions américaines, le sénateur Percy a pour sa part suggéré que Washington brandisse la menace d'un retrait des troupes américaines d'Europe occidentale afin d'amener Paris et Bonn à composition. M. Kissinger lui a immédiatement répliqué que les troupes américaines étaient en Europe occidentale avant tout pour défendre les intérêts des Etats-Unis.

D'une manière générale, le secrétaire d'Etat s'est estimé satisfait de l'efficacité du dispositif international mis en place aussi bien lors du récent accord de Londres qu'au niveau de l'Agence internationale pour l'énergie atomique en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Il a toutefois estimé que des efforts supplémentaires devront être accomplis et a annoncé que les Etats-Unis formuleraient de nouvelles propositions l'automne prochain. M. Kissinger n'a pas précisé la teneur de ces propositions mais il s'est déclaré hostile à certaines idées radicales avancées par le congrès, notamment un arrêt complet des exportations nucléaires américaines et l'interdiction de ré-exporter des équipements nucléaires vers les pays qui n'ont pas signé le pacte sur la non-prolifération.

Madrid: huées au procès des soldats dissidents

MADRID (Reuter) — Ouvert lundi, le procès de neuf officiers espagnols pour complot de subversion a pris fin hier à la caserne de Manzanares, près de Madrid, sous les huées d'officiers qui ont manifesté leur hostilité aux accusés en tapant des pieds et en criant: "Dehors, dehors" et "Cochons".

Les huit capitaines et le commandant connaîtront vraisemblablement le verdict dans le courant de la semaine. Les officiers sont accusés d'appartenir à l'Union militaire démocratique (UMD). Le procureur près la cour martiale a assuré que les documents de l'organisation clandestine faisaient constamment allusion au Portugal et au Mouvement des forces armées de ce pays. L'accusation a requis des peines de trois à huit ans de prison pour complot en vue d'organiser une rébellion militaire en Espagne.

"Je conçois l'Etat comme un cadre démocratique qui garantit les droits de l'homme", a déclaré le capitaine de cavalerie Manuel Fernandez, trente-cinq ans, qui risque huit ans de prison. Le président de la cour, le général Federico Gomez de Salazar, lui a intimé l'ordre de cesser de faire des déclarations politiques et menacé de faire évacuer la salle.

Le capitaine d'artillerie Fermin Ibarra, trente-neuf ans, a répété la même chose que son camarade. Une peine de douze ans a été requise contre lui. Le président de la cour a répété son injonction contre toute déclaration politique et le capitaine s'est assis en silence.

Le seul avenir pour l'Espagne, c'est une démocratie qui assurerait la liberté de l'homme et la justice sociale, a déclaré le

capitaine d'infanterie Restituto Valero, trente-neuf ans. Né dans l'Alcazar, en plein siège républicain au cours de la guerre civile, le capitaine Calero risque huit ans. Le capitaine Jose Fortes, quarante-et-un ans, a déclaré qu'il s'opposait à la domination d'une seule idéologie dans l'armée et qu'il était solidaire des déclarations de ses camarades.

La défense a plaidé l'acquiescement. Tous les accusés ont en effet nié appartenir à l'UMD. "En tout état de cause, a souligné un avocat, depuis leur arrestation il y a sept mois (avant la mort du général Franco), la démocratie est devenue un mot respecté et on le répète sans arrêt."

Par ailleurs, environ dix mille ouvriers, rassemblés autour du bassin vide de la piscine municipale de la ville basque de Basauri, ont approuvé un appel à la grève générale illimitée en signe de protestation contre le meurtre d'un jeune homme par la police.

"Aucun homme ne doit retourner au travail tant que la police n'aura pas rendu des comptes sur cette atrocité", a déclaré dans un mégaphone le dirigeant syndical Alfredo Loronson. Affirmant qu'une centaine de personnes ont été arrêtées au cours des affrontements de rues de la veille, il a invité les travailleurs à demeurer en grève jusqu'à leur libération. "Le combat pour la liberté commence maintenant. Dans l'avenir, les gens se rappelleront que c'est à Basauri et Vitoria — les deux villes basques où les manifestations ont débouché sur des morts d'hommes — que la révolution de l'ouvrier espagnol a commencé", a-t-il ajouté.

BÂTIMENTS EN ACIER - À TOIT PLAT

ALLCO BUILDING

BÂTIMENTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET COMMUNAUTAIRES

BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS ECONOMIQUES		LARGEUR				HAUTEUR EXTERIEUR			
QUALITÉ ET RAPIDITÉ		30'	40'	50'	60'	14'	16'	18'	20'
DIFFÉRENTS MODÈLES		70'	80'	90'		14'	16'	18'	20'
ASPECT PRESTIGIEUX		60'	80'	100'		14'	16'	18'	20'
MURS ISOLÉS TYPE SANDWICH		120'	140'	160'		14'	16'	18'	20'
EN REVÊTEMENT MÉTALLIQUE DE COULEUR		90'	120'	150'		14'	16'	18'	20'

NOUS BÂTISSONS ÉRIGÉES PAR DES EXPERTS

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUEZ

ACIER ALLCO LTÉE
8740 Place Ray Lawson
Ville d'Anjou
Tél.: (514) 354-1102

Nom
Adresse
Ville Code postal
Tél
Genre de modèle
Largeur Longueur Hauteur

La monnaie olympique, l'argent qui fait le bonheur



Monnaie Olympique — 1976
Canada
Copyright 1972 — COJO 76

La violence à la télévision: un coup de frein de l'Ontario ?

par **Gérald LeBlanc**

Pendant que l'opinion publique s'émue des libérations conditionnelles des prisonniers et du projet d'abolition de la peine de mort, une commission royale d'enquête explore en Ontario une facette non moins importante du cercle de la violence. Créée au printemps 1975, la commission a reçu le mandat titanesque d'examiner l'ensemble de l'industrie des communications (journaux, magazines, radio, télévision, cinéma, disques, etc...) en cherchant à

mis au gouvernement ontarien avant la fin de mars, mais, à mi-chemin de son mandat, la commission a produit un rapport préliminaire et la présidente, Mme Judy LaMarsh, a déjà acquis certaines convictions qu'elle nous communiquait au cours d'une entrevue téléphonique.

● la recherche a démontré hors de tout doute le lien direct entre la violence étalée à la télévision et le degré d'agressivité des auditeurs, les enfants en

ciabilité à la société canadienne, jusqu'ici moins violente que sa voisine du sud.

Mme LaMarsh n'est cependant pas la première à exprimer ce genre de convictions, qui se heurtent jusqu'ici au dilemme d'une censure brimant la liberté d'expression ou d'une licence insouciance des méfaits de la violence. La troisième voie de l'imagination et de la création d'émissions positives ("pro-social"), réclamée notamment au symposium du CRTC sur la

ment violent).

Le directeur de recherche propose également une taxe spéciale sur les émissions de violence, comme cela se fait en France pour la pornographie, ainsi que la possibilité d'instaurer un système de "permis de bonne conduite" pour les médias autres que la radio-télévision, déjà régie par le CRTC.

Ne trouvant aucune orientation précise dans le rapport des commissaires, les artisans ontariens de la télévision et de la presse écrite ont attaqué le rapport plus articulé du directeur de recherche. On a crié à la censure, bien sûr, mais également à l'incompétence des commissaires, particulièrement de Mme La Marsh, prise à partie spécialement par le prestigieux Globe and Mail de Toronto.

Le Globe reproche à Mme LaMarsh d'être restée à l'emploi de CBC (elle terminera le 9 avril son contrat d'animatrice d'une émission radiophonique à Toronto), ses honoraires de \$250 par jour et son incapacité à toiser les géants de l'industrie, comme John Bassett, président de CFTO-TV de Toronto.

Le Globe s'est également scandalisé du film présenté par la commission avant ses audiences publiques, dénoncé comme un parfait exemple de violence à l'écran, et est tombé à bras raccourci sur les suggestions de M. Marchant, de censure pour la télévision et de licence pour la presse écrite.

Par contre, le non moins puissant Toronto Star s'est montré plutôt sympathique à la cause, bien que son président, M. Martin Goodman, se soit également opposé à toute forme de censure.

Mme LaMarsh ne s'étonne pas outre mesure de ces critiques, qui font partie, selon elle, du matériel recueilli par la commission. Elle défend le rapport de son directeur de recherche, à qui on avait demandé d'énumérer toutes les mesures, qui pourraient être prises par le public, l'industrie et les gouvernements.

On retombe en somme dans le dilemme souvent évoqué de la censure ou de la licence de l'industrie. Lors des dernières audiences du CRTC à Montréal, le commissaire Jacques Hébert, avait crié son indignation devant la violence étalée par Télé-Métropole mais en ajoutant aussitôt qu'il demeurait opposé à toute forme de censure.

La sortie de M. Hébert a fait la une des journaux, bien sûr, mais elle a également trouvé son chemin dans l'avis de renouvellement du permis de Télé-Métropole.

"Par suite des responsabilités qui découlent du privilège d'utiliser une des rares fréquences disponibles pour servir le public, le titulaire devrait, de l'avis du Conseil, et à la suite des déclarations lors de l'audience, faire un choix judicieux des émissions étrangères qu'il diffuse, particulièrement des émissions dont la violence suscite une vive et légitime inquiétude chez plusieurs citoyens responsables. Le titulaire devrait également exercer plus de rigueur quant à l'inscription de telles émissions à l'horaire", lit-on en effet dans la réponse du CRTC à Télé-Métropole.

Quand on connaît la démarche des "petits pas" et de "l'évolution progressive" du CRTC, on peut voir dans ce paragraphe l'ouverture d'un nouveau champ d'action pour le conseil.

Indépendamment des recommandations, peu novatrices si l'on s'en tient au rapport préliminaire, qu'elle pourra faire au gouvernement ontarien, la commission d'enquête de Mme LaMarsh joue déjà un rôle important en préparant le terrain à une action qu'on ne pourra pousser indéfiniment, sous prétexte que les travaux de recherche ne sont pas épuisés.

Six mois d'audience publique dans 31 villes de la province, dont quinze séances dans la seule ville de Toronto, le visionnement du film de la commission par quelque 100,000 Ontariens, la préparation de quelque 500 mémoires et des milliers d'appels téléphoniques laisseront en effet des traces qu'il sera difficile d'ignorer.

L'intérêt a d'ailleurs débordé les frontières provinciales et des mémoires sont arrivés de l'ouest, particulièrement de la Colombie-Britannique, et de milieux anglophones de Montréal.

Les commissaires et le personnel de la commission sont, d'autre part, fiers de signaler le caractère bilingue de la commission. Pour la première fois en Ontario, les francophones peuvent s'exprimer dans leur langue devant une commission d'enquête et Mme LaMarsh promet que tous les documents majeurs seront traduits en français. Ce sera au moins cela de gagné pour le Québec, car la documentation en langue française est très rare sur cette question de la violence dans



Judy LaMarsh lors des audiences de la commission.

(Téléphoto CP)

l'industrie des communications. Ignorant les imprécations des tenants de la "robustesse", gage de la supériorité nord-américaine sur le hockey soviétique, le gouvernement de l'Ontario a décidé d'appliquer le code criminel indifféremment

aux brutes de la glace et à ceux de la rue. C'est également de notre voisin du sud que nous vient l'espoir d'un hola au marché de violence pris d'assaut par les télédiffuseurs nord-américains, y compris la Télé-Métropole bien

de chez nous. Le gouvernement ontarien a commencé à donner l'exemple en interdisant à tous ses ministères et organismes de contribuer par leur publicité à la diffusion d'émissions empreintes de violence.

Quelques statistiques

À l'âge de 15 ans, le jeune Américain moyen a vu plus de 13,000 meurtres à la télévision, à savoir plus de deux chaque jour.

Les dessins animés offerts aux enfants par la télévision américaine contiennent jusqu'à 23 incidents violents durant une heure de présentation.

Environ 80% de la programmation des heures de pointe à la télévision américaine présente des incidents violents, incluant sept à huit scènes de violence physique à l'heure.

Environ 65% des informations diffusées par un réseau américain de télévision portent sur des événements violents, des soulèvements et la guerre.

Les hommes forts et les policiers figurent en tête de liste des personnages dominant la télévision américaine.

L'expansion du hockey majeur dans le sud des USA a été suivie d'un accroissement notable de la violence sur la glace.

Le réseau canadien CTV rapporte qu'en 1974,

le rapport entre le coût et les revenus de sa programmation des heures de pointe était le suivant: les émissions américaines importées, 12,4% des coûts et 49,3% des revenus; les émissions produites localement, 42% des coûts et 23,3% des revenus.

En 1974, il y a eu 20,600 meurtres aux USA comparativement à 545 au Canada, à savoir 40 fois plus de meurtres pour seulement 10 fois plus de population.

En 1970, seulement 32% de l'information du réseau d'Etat CBC traitaient de violence comparativement à 64% au réseau ABC des USA.

En septembre 1975, huit des 10 émissions les plus écoutées au réseau CBC ne contenaient pas de violence tandis qu'au réseau CTV, le rapport était de cinq sur 10.

La commission royale d'enquête sur la violence dans les médias en Ontario a recensé 2,000 publications sur ce sujet.

En moyenne, le citoyen canadien regarde la télévision durant 13 heures et écoute la radio pendant 3,4 heures chaque semaine.

préciser le lien entre l'étalage grandissant de violence et la criminalité montante dans la société canadienne, pour enfin conseiller les autorités gouvernementales sur les mesures à prendre pour briser le cercle vicieux.

Les audiences se poursuivront jusqu'en juin et le rapport final de la commission ne sera pas re-

particulier.

● le public en général et les parents en particuliers sont profondément inquiets de cette vague de violence à l'écran et réclament des gestes concrets de la part des autorités compétentes.

● le dumping américain d'émissions empreintes de violence accompli un nivelage préjudi-

violence, n'a pas encore elle non plus réussi à briser le cercle vicieux de la violence.

C'est donc au chapitre de l'action que l'on attend du nouveau de la commission royale mise sur pied par l'Ontario. Sans doute échaudée par le tollé suscité dans le milieu par les recommandations du rapport préliminaire, la présidente se montre cependant très prudente quand il s'agit d'indiquer les recommandations que pourrait faire la commission.

L'ex-ministre libéral dans le gouvernement Pearson est convaincu que les recherches sont suffisantes pour passer à l'action, mais elle préfère attendre la fin des audiences publiques, qui se poursuivent actuellement en Ontario et devraient se terminer en juin, avant de montrer ses couleurs.

Le rapport préliminaire, publié à la fin de janvier, y va cependant d'un ultimatum à peine voilé à l'industrie des communications: "nettoyez votre écurie ou nous demanderons au gouvernement de le faire", affirment en effet en substance les trois commissaires, Mme LaMarsh, M. Lucien Beaulieu, juge de la cour familiale, et M. Scott Young, chroniqueur du Globe and Mail en congé sans solde jusqu'en juin.

Que faire devant la montée de violence dans les médias? Les réponses de la majorité des témoins entendus par la commission ont été simples et directes: l'industrie des communications doit nettoyer son écurie", écrivent en effet les commissaires.

Ils énumèrent ensuite une série de suggestions, attribuées aux témoins mais relevées par les commissaires, évoquant une certaine forme de contrôle et même de censure à l'endroit de la télévision. À l'instar du Mexique, qui a mis sur la liste noire 37 émissions américaines empreintes de violence, le Canada pourrait bannir le produit américain jugé impropre à la consommation locale. Une zone sacrée visant à la protection des enfants pourrait être établie, entre 16 et 22 heures, avec l'interdiction d'y programmer des émissions violentes.

Pour réaliser cette dernière recommandation, il faudrait un système de classement des émissions et c'est justement ce que suggère le directeur de la recherche de la commission, M. C.K. Marchant. M. Marchant propose un système de cote analogue à celui de la censure cinématographique. Chaque émission recevrait une classification dans le continuum de V-0 (pas de violence) à V-5 (extrême-

LA CITÉ DES JEUNES DE VAUDREUIL
VAUDREUIL, QUÉBEC

Connaissance de la Côte d'Ivoire

Au Centre Culturel de la Cité des Jeunes, Cité des Jeunes de Vaudreuil, 400 boul. Roche, Vaudreuil.

Café-rencontre:
Jeudi le 11 mars à 20 heures avec M. Diarra Abdoulaye

Cinéma:
Vendredi le 12 mars à 20 heures. 3 films de Michel Rognier (O.N.F.) et discussion avec le cinéaste.

Pour information:
Secteur interculturel: 455-9311, poste 203
L'entrée est gratuite.

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français
Méthode "audio-visuelle"

SESSION PRINTEMPS I, 76
commençant le 20, 22 et 23 mars

7 semaines - 42 heures - \$74.00
- frais d'inscription \$5.00

Programmes: le samedi, l'après-midi ou le soir
Niveaux: débutants - intermédiaires et avancés

Tests de classement jeudi 11 mars 1976
de 17.00 à 19.00 heures

Renseignez-vous sur notre cours bilingue
réservé aux avancés (Programme "Carrefour").
Programmes spéciaux pour les entreprises.

YMCA CENTRE VILLE
Heures d'affaires
Lundi au vendredi de 9 h 00 à 5 h 00
Samedi de 9 h 00 à 5 h 00

1441, rue Drummond
949-5331, poste 723

EUGÈNE CARRIE
AUTOMOBILE

FIAT

CENTRE-VILLE

LA 131

- Quel espace!
- Quelle fougue...
- Quelle économie.

Quelques modèles 1975 encore en stock à l'ancien prix...

La qualité du service des voitures les plus chères à la portée de toute notre clientèle...

2107 St. Cath. O. - MONTRÉAL (Forum) - 937-3991

Régime Naran: la recette pour maigrir chez soi.

Le régime Naran vous aidera à vous débarrasser de vos livres superflus de graisse, et ce sans que vous ayez à sortir de chez vous. Un tel régime est économique et aussi, facile à suivre. Rendez-vous d'abord à la pharmacie et demandez le régime amincissant Naran. Chaque emballage contient tous les détails, quant au mode d'emploi, il est clairement décrit sur l'étiquette. Vous n'avez qu'à verser la formule liquide dans un contenant d'une chopine, puis à ajouter du jus de pamplemousse jusqu'à la pleine contenance. Deux cuillères à soupe suffisent, deux fois par jour, selon vos besoins. Absorbent toutefois le supplément vitaminique inclus et tenez-vous-en au régime alimentaire quotidien à faible teneur en calories.

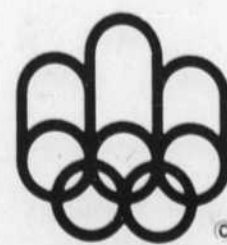
Dès le premier essai, vous saurez qu'il s'agit là de la meilleure façon, car la plus simple, de diminuer votre embonpoint et de vous redonner grâce et sveltesse. Cou, menton, bras, hanches, poitrine, mollets et chevilles reprendront bonne forme, par suite de la perte de poids excédentaire et des poudres superflues de graisse. Si vous ne retirez pas entière satisfaction au premier essai, retournez-nous la boîte vide: nous vous la rembourserons. Optez donc pour la méthode facile que plusieurs personnes ont déjà expérimentée avec succès. Voyez vous-même avec quelle rapidité les boursofflures disparaîtront et le regain de bien-être qui en naîtra. Vous retrouverez votre apparence de jeunesse, votre entraînement et votre vivacité.

NOUVEAU!
Plus de prix,
plus d'argent,
plus de chances
que jamais
de gagner
un million!

6 GRANDS PRIX
\$1 million
CHACUN

Il y a maintenant 6 grands prix d'un million à Loterie Olympique Canada. 6 numéros différents détermineront six billets gagnants d'un million de dollars chacun: deux dans chacune des séries A, B et C. Plus de \$29 millions en prix, au total seront disponibles pour quelque 105,000 gagnants et maintenant, 42 grands prix: 6 de \$1 million, 3 de \$½ million, 3 de \$200,000, 12 de \$100,000, 6 de \$50,000, 12 de \$25,000.

Achetez vite vos billets seul et en groupe. Demandez le FORMULAIRE DE GROUPE et formez un groupe: demandez-le là où l'on vend des billets de Loterie Olympique. Maintenant, plus que jamais, chaque billet vous offre plus de chances de gagner un million de dollars. Plus vous avez de billets, plus vous avez de chances de gagner.



Loterie Olympique Canada

Vous trouverez des billets dans les banques, compagnies de fiducie, Caisses populaires, Caisses d'économie et chez les détaillants autorisés.

ENCORE! \$1 million
ENCORE!

UN GRAND PRIX ADDITIONNEL DE

AJOUTE AUX AUTRES PRIX DU 8e TIRAGE DE LOTERIE OLYMPIQUE CANADA

Claude Desrosiers

● Il faut revaloriser le rôle du député et freiner l'érosion de son influence

par Pierre O'Neill

Le gouvernement ne devrait pas limiter le député au rôle de législateur, mais l'associer étroitement à ses décisions administratives estime le président du Parti libéral du Québec.

Dans une entrevue au DEVOIR, M. Claude Desrosiers a longuement développé sa pensée sur les mesures à prendre pour revaloriser le député et freiner l'érosion constante de son rôle.

Cette intégration du député au fonctionnement de l'appareil

gouvernemental, M. Desrosiers la souhaite à tous les niveaux décisionnels. Il est d'avis que le député doit avoir accès à toutes les étapes du processus de réalisation, notamment lorsqu'il s'agit de mesures déterminantes pour l'orientation socio-économique d'une région.

C'est au niveau régional surtout que le notaire Desrosiers voudrait que le député assume plus de responsabilités et exerce plus de pouvoirs. Il préconise même qu'à toutes les instances

gouvernementales et paragouvernementales de la région, la présence du député soit tout simplement imposée. S'il le faut, dit-il, qu'on inscrive dans la loi ce droit de participation au développement de la vie régionale.

En somme, dit Claude Desrosiers, l'influence du député dans la société québécoise d'aujourd'hui n'est plus l'ombre de ce qu'elle était dans les années 40 et 50. Et il ne prévoit pas d'ailleurs que cette place lui soit redonnée. Il ne voit pas comment le député pourrait reprendre les pouvoirs qu'il a perdus avec les années aux mains des syndicats, des corps intermédiaires, des technocrates et des grands agents économiques.

La participation du député aux décisions administratives serait-elle consentie aux dépens de son rôle législatif? Le risque de patronage s'en trouverait-il accru pour autant?

Au contraire, le président du PLQ est d'avis que d'exiger cette contribution additionnelle du député le rendrait plus compétent, parce que plus averti des difficultés que le gouvernement doit affronter dans ses tentatives de solutions aux problèmes socio-économiques. Il prédit plus encore que le député en sortirait meilleur législateur.

Le notaire Desrosiers ne voit pas non plus pourquoi les députés seraient plus enclins que les fonctionnaires à succomber à la tentation du patronage. Il réfère à cet égard au scandale de la multinationale Lockheed et souligne que la corruption s'est frayé un chemin chez les technocrates. Il indique par ailleurs qu'il est bien connu, au Québec comme ailleurs, que les technocrates ont leurs "petits amis" qu'ils comblent de faveurs.

Avec un budget de sept milliards de dollars, le président de PLQ qualifie d'angelisme, les velléités d'élimination du patronage dans l'administration publique et certains ministères comme celui des Travaux publics lui apparaissent plus

vulnérables et requièrent une surveillance plus serrée. "Ce que l'Etat doit faire, ce n'est pas essayer de changer la nature humaine, mais prévoir des mécanismes de protection". Dans cette optique, M. Desrosiers propose que les technocrates soient soumis, à l'instar des députés, au respect rigoureux de règles d'éthique.

Le congrès général du Parti libéral du Québec se tiendra du 25 au 26 avril à Québec. Arrivé au terme de son mandat, M. Desrosiers n'en sollicitera pas le renouvellement. Dans cette seconde tranche de l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR, il tente de tracer le bilan de ses réalisations et exprime ses vœux sur un certain nombre de problèmes:

● les récentes accusations d'interférences avec l'administration de la Justice lancées par le juge Mackay, de la Cour supérieure du Québec, l'amènent à souligner que "les juges ne sont pas des intouchables" et qu'ils ne sont aucunement justifiées de croire leur indépendance violée chaque fois qu'ils reçoivent un coup de téléphone. M. Desrosiers n'est pas nécessairement opposé à une Ecole

de la Magistrature mais il souhaite que les nominations de juges s'inspirent davantage du critère de jugement. Il note enfin que les juges font un usage trop facile de l'outrage au tribunal.

● il qualifie les commissions d'enquête de "mal nécessaire" et il est d'opinion que si leurs pouvoirs "extraordinaires et impensables" doivent s'exercer sur une base permanente, il faut absolument les réglementer de manière à les restreindre et limiter le mandat; c'est en ce sens que le président du PLQ juge opportun le projet de législation du gouvernement Trudeau;

● il reconnaît que le Parti libéral a été pris de court par la démission de M. Jérôme Choquette et personnellement, il la déplore vivement; il estime cependant que M. Choquette n'était pas justifié de démissionner du Parti libéral puisqu'il aurait eu toute latitude pour tenter d'y faire accepter sa thèse sur le bill 22; le président du PLQ soupçonne d'ailleurs M. Jérôme Choquette d'avoir pris cette décision lorsqu'il eut constaté l'impossibilité d'affaiblir le leadership de M. Robert Bourassa;

● il croit que l'émergence d'une troisième force politique au Québec aurait pu être souhaitable pour offrir un choix à l'électorat entre le Parti libéral fédéraliste et le Parti québécois indépendantiste, il juge cette polarisation malsaine pour le climat politique; il craint cependant qu'on ait cherché à créer artificiellement cette troisième force et ruiné, ce faisant, ses chances de succès;

● il suggère que le mécanisme de négociations dans la fonction publique soit modifié et que l'exercice du droit de grève soit contrôlé et limité;

● il trouve outrancière l'autonomie dont jouissent les sociétés



L'influence du député n'est plus l'ombre de ce qu'elle était dans les années quarante, estime l'actuel président du Parti libéral du Québec.

(Photo Alain Renaud)



La loi devrait préciser le droit du député de participer aux décisions administratives, dit Claude Desrosiers.

(Photo Alain Renaud)

LaSalle est satisfait de sa rencontre avec Clark

OTTAWA (PC) — Le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, s'est déclaré "fort satisfait" de sa première rencontre avec son nouveau chef, M. Joe Clark, et il semble de nouveau disposé à poursuivre sa carrière politique sur la scène fédérale.

De son côté, M. Joe Clark, alors qu'il rencontrait un représentant de la Presse Canadienne, n'a eu que des éloges à l'endroit du député de Joliette, qui lors de la dernière course à la direction du PC, était le principal lieutenant du député de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner.

"Roch et moi avons eu une bonne conversation," a précisé M. Clark qui s'est dit mainte-

nant confiant que M. LaSalle "pourra jouer un rôle actif avec mon équipe, en Chambre, dans la province de Québec et dans le pays."

M. Clark a même indiqué qu'il pouvait maintenant croire que M. LaSalle "se présentera comme candidat aux prochaines élections fédérales."

Invité à préciser ses intentions sur les responsabilités qu'il entend confier à certains députés conservateurs, entre autres à M. Roch LaSalle, M. Clark a été prudent, il préfère attendre et dévoiler en bloc la liste des députés qui formeront son "cabinet fantôme."

Ce cabinet est formé de critiques de l'opposition nommés pour chacun des ministères. M. LaSalle a imité son chef,

interrogé sur la possibilité d'être membre de ce cabinet, il a déclaré: "Au cours des prochains jours, je dois avoir une nouvelle rencontre avec M. Clark, nous en discuterons."

On se souviendra qu'au lendemain du congrès du PC, M. LaSalle avait été violent et avait indiqué qu'il songeait "sérieusement à abandonner la politique fédérale."

Ce changement d'attitude, M. LaSalle l'explique en disant que lors de sa rencontre, d'une durée de 45 minutes, avec M. Clark, il avait constaté que son nouveau chef était "ouvert".

"J'ai maintenant la conviction que M. Clark est conscient des problèmes que doit affronter le Québec," a conclu M. LaSalle.

les négociations dans le secteur "éducation": salaires offerts aux ouvriers

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

Le Gouvernement du Québec et ses partenaires du secteur de l'éducation offrent aux ouvriers des commissions scolaires et des collèges d'importantes augmentations de salaires dans le cadre des négociations en cours.

Pour les employés de cette catégorie, l'augmentation offerte en 1975/1976 (en regard de l'échelle de 1974/1975) est, en moyenne, de 39,41%. Pour les deux dernières années de la convention, ces augmentations sont respectivement de 8% et de 6%.

Ces augmentations s'appliquent à plus de 10 000 ouvriers du secteur de l'éducation qui ont une semaine de travail de 40 heures.

Il importe de noter que les augmentations au cours de la convention (comparaison entre les échelles de 1974/1975 et de 1977/1978) varient entre 48,6% et 69,18%.

Le tableau qui suit donne les informations suivantes:

- Première colonne: Taux horaire en vigueur en 1974/1975
- Deuxième colonne: Taux horaire offert pour 1975/1976
- Troisième colonne: Taux horaire offert pour 1976/1977
- Quatrième colonne: Taux horaire offert pour 1977/1978
- Cinquième colonne: Salaire hebdomadaire offert pour 1977/1978
- Sixième colonne: Salaire annuel offert pour 1977/1978
- Septième colonne: Augmentation du taux horaire entre 1974/1975 et 1977/1978
- Huitième colonne: Pourcentage d'augmentation en 1977/1978 en regard des échelles de 1974/1975

Les lettres entre parenthèses ont la signification suivante:
c = collège
c.s. = commission scolaire

	1	2	3	4	5	6	7	8
	1974/1975	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1977/1978	1977/1978	Augmentation au cours de la convention	
Corps d'emplois	Taux hor.	Taux hor.	Taux hor.	Taux hor.	Salaire hebdo	Salaire annuel	Taux hor. \$	%
Aide général de cuisine cl. 2 (c.-c.s.)	\$2,86	\$3,71	\$4,01	\$4,25	\$170,00	\$ 8 840	\$1,39	48,60
Aide domestique (c.-c.s.)	2,86	3,71	4,01	4,25	170,00	8 840	1,39	48,60
Aide général de cuisine cl. 1 (c.-c.s.)	2,92	3,96	4,28	4,54	181,60	9 443	1,62	55,48
Gardiennage (c.-c.s.)	2,92	3,96	4,28	4,54	181,60	9 443	1,62	55,48
Ouvrier d'entretien cl. 3 (c.s.)	2,96	4,13	4,46	4,78	191,20	9 942	1,77	59,80
Buandier (c.-c.s.)	2,98	4,16	4,49	4,76	190,40	9 900	1,78	59,73
Ouvrier d'entretien cl. 2 (c.-c.s.)	3,05	4,26	4,60	4,88	195,20	10 150	1,83	60,00
Conducteur véhicules légers (c.-c.s.)	3,29	4,38	4,73	5,01	200,40	10 420	1,72	52,28
Aide conducteur véhicules lourds (c.s.)	3,29	4,38	4,73	5,01	200,40	10 420	1,72	52,28
Aspirant mécanicien machines fixes (c.-c.s.)	3,29	4,51	4,87	5,16	206,40	10 732	1,87	56,84
Opérateur chaudières et appareils frigo (c.-c.s.)	3,29	4,51	4,87	5,16	206,40	10 732	1,87	56,84
Aspirant cuisinier (c.)	3,05	4,51	4,87	5,16	206,40	10 732	2,11	69,18
Mécanicien machines fixes cl. 6 (c.-c.s.)	3,35	4,60	4,97	5,27	210,80	10 961	1,92	57,31
Mécanicien machines fixes cl. 5 (c.-c.s.)	3,41	4,69	5,07	5,37	214,80	11 169	1,96	57,48
Ouvrier d'entretien cl. 1 (c.s.)	3,38	4,77	5,15	5,46	218,40	11 356	2,08	61,54
Mécanicien machines fixes cl. 4 (c.-c.s.)	3,51	4,81	5,19	5,50	220,00	11 440	1,99	56,69
Cuisinier cl. 3 (c.s.)	3,35	4,82	5,20	5,51	220,40	11 460	2,16	64,48
Conducteur véhicules lourds	3,45	4,96	5,36	5,68	227,20	11 814	2,23	64,64
Vitrier-monteur (c.s.)	3,84	5,19	5,61	5,95	238,00	12 376	2,11	54,95
Peintre (c.-c.s.)	3,90	5,21	5,63	5,97	238,80	12 417	2,07	53,08
Cuisinier cl. 2 (c.-c.s.)	3,60	5,21	5,63	5,97	238,80	12 417	2,37	65,83
Ouvrier d'entretien principal (c.s.)	3,83	5,24	5,66	6,00	240,00	12 480	2,17	56,66
Mécanicien machines fixes cl. 3 (c.-c.s.)	4,06	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,10	51,72
Cuisinier cl. 1 (c.-c.s.)	3,83	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,33	60,83
Mécanicien machines fixes cl. 2 (c.-c.s.)	3,90	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,26	57,95
Serrurier (c.s.)	3,90	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,26	57,95
Plâtrier (c.s.)	3,90	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,26	57,95
Ferblantier-couvreur (c.s.)	3,90	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,26	57,95
Briqueur-maçon (c.s.)	3,90	5,38	5,81	6,16	246,40	12 812	2,26	57,95
Mécanicien (c.s.)	4,06	5,51	5,95	6,31	252,40	13 124	2,25	55,42
Soudeur (c.s.)	4,17	5,65	6,10	6,47	258,80	13 457	2,30	55,15
Ouvrier certifié d'entretien (c.-c.s.)	4,17	5,65	6,10	6,47	258,80	13 457	2,30	55,15
Ebéniste (c.s.)	4,20	5,75	6,21	6,58	263,20	13 686	2,38	56,67
Mécanicien plomberie chauffage (c.-c.s.)	4,31	6,03	6,51	6,90	276,00	14 352	2,59	60,10
Electricien (c.-c.s.)	4,46	6,03	6,51	6,90	276,00	14 352	2,44	54,71
Mécanicien machines fixes cl. 2 (c.-c.s.)	4,54	6,08	6,57	6,96	278,40	14 476	2,42	53,30
Mécanicien machines fixes cl. 1 (c.-c.s.)	4,73	6,34	6,85	7,26	290,40	15 100	2,53	53,49
Maitre-electricien (c.s.)	4,79	6,47	6,99	7,41	296,40	15 412	2,62	54,70
Maitre-mécanicien en tuyauterie (c.s.)	4,63	6,47	6,99	7,41	296,40	15 412	2,78	60,04

LES BEAUX BÉGONIAS PERRON

GAGES DE CHARME ET D'ÉLÉGANCE DURANT TOUT L'ÉTÉ POUR VOTRE JARDIN

Bégonias à fleurs doubles de camélia, idéal pour les endroits ombragés. Convient pour plates-bandes et jardinières. Vous pouvez commencer la culture à l'intérieur au début mars et transplanter au jardin durant la première semaine de juin, à 15" de distance.

Choix de 8 coloris séparés: blanc, orange, rose, jaune, rouge écarlate, rouge foncé, saumon, cuivre ou en mélange. Instructions de culture fournies avec les bulbes.



Tres gros bulbes 2 — 60¢ chacun \$6,60 4.



W.H. perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

Votre terrain de stationnement

1 mile au nord du pont de Cartierville

332-3610

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 5hpm

CHARGES

Québec se traîne les pieds, disent les négociateurs syndicaux

«Si le gouvernement du Québec est aussi désireux qu'il le dit d'en arriver rapidement à un accord négocié avec les travailleurs de la fonction publique, comment se fait-il que cela ne se manifeste absolument pas au niveau des tables de négociations particulières qui ne font pas partie du Front commun?»

Telle est, selon le négociateur François Charbonneau, la réaction du Cartel des organismes professionnels de la santé à la suite des déclarations publiques récentes du ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, sur la bonne foi patronale.

Ce cartel représente environ 20,000 syndiqués regroupés au sein de dix syndicats qui ne font pas partie du Front commun

CSN-FTQ-CEQ parce qu'ils regroupent surtout des professionnels et que leurs objectifs de négociation sont différents. Il parle notamment au nom de la grande majorité des infirmières, des technologistes médicaux, des diététistes, des inhalothérapeutes, des travailleurs sociaux médicaux et non-médicaux, des technologistes en radiologie, etc.

Selon M. Charbonneau, le Cartel reconnaît la bonne foi des négociateurs patronaux, mais il conteste durement l'inertie politique du gouvernement qui refuse de donner des mandats précis à ses négociateurs.

«Notre cartel a entamé les négociations avant tout le monde en présentant ses demandes dès le 19 mars dernier, souligne-t-

il, mais il nous a fallu attendre le 6 novembre et faire des arrêts de travail sélectifs pendant 30 jours simplement pour obtenir les offres salariales du gouvernement».

M. Charbonneau reconnaît que les négociations avec le cartel ont progressé brusquement la semaine dernière, au point qu'on a pu régler pratiquement la question du perfectionnement professionnel. «Sur tous les autres points qui ont des incidences monétaires, comme les horaires de travail, les congés, la sécurité d'emploi, par contre, c'est l'impasse la plus totale simplement parce que les ministres responsables ne prennent pas les décisions qui s'imposent», affirme le porte-parole du Cartel.

Aux yeux du Cartel, il semble évident que le gouvernement n'est pas de bonne foi et qu'il cherche à pousser les syndicats vers la rupture des négociations pour justifier le recours à des lois spéciales.

«Je ne veux faire aucun commentaire sur les négociations avec le Front commun, de dire M. Charbonneau, mais le Cartel des organismes professionnels de la Santé est toujours présent à la table de négociation et le gouvernement ne manifeste aucun désir de négocier sérieusement avec nous».

Enfin, M. Charbonneau a souligné que le Cartel représente surtout des professionnels et qu'à ce titre beaucoup de questions importantes pourraient être réglées à ce niveau sans créer de précédents dangereux vis-à-vis du Front commun.

«Sur bien des points particuliers à l'une ou l'autre catégorie de professionnels, le gouvernement ne nous a même pas encore fait connaître ses premières offres», a-t-il dit.

4 sculptures de bois doivent être démolies

QUÉBEC — Par mesure de sécurité et à la demande du Ministère des Affaires culturelles. Les Travaux Publics du Québec procèdent actuellement à la démolition de quatre des sept sculptures en bois situées derrière le Musée du Québec. Leur détérioration avancée les rend en effet d'angereuse pour le public. Un programme de restauration des trois autres sculptures est prévu pour le printemps 1976.

Exécutées à l'été 1966. Lors du symposium de sculpture de Québec, ces œuvres ont été soumises aux aigres du climat québécois. Dès 1967, le Musée du Québec faisait appliquer sur chaque pièce quatre couches de vernis à base d'huile de lin et de térébenthine. Ce travail a été répété tous les ans conformément aux conseils de spécialistes, mais l'espérance de vie

d'une oeuvre en bois exposée à l'extérieur est d'une dizaine d'années au maximum.

Les sculptures du symposium sont la propriété du Ministère des Affaires culturelles qui, en les détruisant, remplit une double obligation d'abord, il assure la sécurité du public qui déboule autour des monuments, et ensuite, il évite aux auteurs de ces pièces d'être trahis par la détérioration de l'une de leurs œuvres.

Les trois sculptures qui restent, celles de Huet, Havveart et Martinez, sont assez solides pour tenir encore quelques années puisque le matériau de la première avait été traité au créosote, avant le symposium, qu'une couche de peinture recouvre la deuxième et que la troisième, par sa structure très près du sol a été moins exposée aux intempéries.

aux 4 coins

Les nouvelles lysistrates

BRUXELLES (AFP) — Une grève internationale des femmes aura lieu dans un avenir proche en vue de montrer à l'opinion publique mondiale masculine, la force économique du travail féminin, apprend-on mardi à Bruxelles. Le mot d'ordre sera lancé dès que les modalités de son organisation auront été arrêtées.

Les instigatrices sont un groupe de femmes du tiers monde ayant participé au Tribunal international pour la dénonciation des crimes contre les femmes qui a achevé ses travaux lundi soir dans la capitale belge. Leur porte-parole a déclaré: «Le jour de la grève, les femmes cesseront leurs occupations habituelles, leur activité professionnelle, leur travail à la maison et... le reste...» Le travail ménager, y compris le lavage des chaussettes, doit pouvoir être comptabilisé dans l'économie de chaque pays, a ajouté le porte-parole.

La grève, selon elle, permettra de constater que les femmes contribuent à l'efficacité de la force de travail des hommes.

L'Année de l'enfant

SYDNEY (Reuters) — Les Nations unies ont accepté de faire de 1979 l'Année internationale de l'enfant, à la demande d'une habitante de Sydney, Mme Maureen Baumford, qui élève seule ses cinq enfants.

Mme Maureen vient de se rendre à New York pour soumettre son idée à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, avec l'accord du premier ministre australien, M. Malcolm Fraser.

A son retour à Sydney, mardi, elle a annoncé: «Ma suggestion a été acceptée aux Nations unies, où on s'est déjà mis au travail afin de réaliser le projet en 1979».

Ecrasement en Arménie: 120 morts

MOSCOU (AFP) — Un avion soviétique se serait écrasé près d'Erevan en Arménie, causant la mort de près de 120 personnes dans la nuit de vendredi à samedi, apprend-on de source soviétique non officielle. Selon ces sources, l'avion, qui serait un Illyouchine-18 effectuant la liaison Moscou-Zévan. Parmi les victimes figureraient des passagers originaires de pays d'Europe de l'est ainsi qu'un groupe de sportifs arméniens.

L'accident n'a pas été annoncé par la presse soviétique, comme cela est très souvent le cas. Mais les sources précisent qu'une liste des victimes peut être consultée à l'aéroport d'Erevan.

Ascension à moto de l'Aconcagua

SANTIAGO DU CHILI (AFP) — Quatre jeunes français ont réussi l'ascension à moto de l'Aconcagua (7021 mètres) situé au nord-ouest de Santiago du Chili, à la frontière argentine, annonce-t-on lundi dans la capitale chilienne.

Frank Lucas, Antoine Granja, Jean-Pierre Lefèvre et Bernard Cadene, spécialistes de motocross ont atteint le plus haut sommet d'Amérique sur deux motocyclettes de 350 CM3 préparées pour ce genre d'exploit. Le record d'altitude à moto était détenu depuis deux ans par un Espagnol qui avait fait l'ascension de l'Himalaya jusqu'à une altitude de 6010 mètres.

12 ans pour le Fuehrer

HAMBURG (AFP) — L'ex-sergent Wilhelm Eickhoff (54 ans), accusé du meurtre d'Au moins cinquante Juifs, de 1942 à 43, dans un camp près de Nabruck, en Ruthénie blanche, a été condamné par la Cour d'assises de Hambourg à 12 ans de prison, hier.

Un ex-adjutant — chef S.S., Josef Eigner (67 ans), accusé de complicité, n'a été condamné qu'à deux ans de prison avec sursis.

Près de 1,400 Juifs du ghetto de Varsovie avaient été exécutés dans le camp de Nabruck. Eickhoff n'était âgé que de 21 ans au moment des crimes.

La drogue aux Pays-Bas

LA HAYE (AFP) — Une nouvelle loi sur les stupéfiants, adoptée hier à une large majorité par la Chambre des députés néerlandaise, prévoit une répression plus sévère pour les trafiquants de drogues «dures», mais une plus grande clémence pour les trafiquants et les utilisateurs de drogues «douces».

Les trafiquants de drogues «dures» à l'intérieur des Pays-Bas sont à présent passibles de peines de prison allant jusqu'à huit ans, au lieu de quatre précédemment, et la peine maximum pour les importateurs de ces drogues est fixée à douze ans. L'utilisation et la possession de drogues «dures» à des fins personnelles demeurent un crime mais il devient simplement passible de douze mois de prison au lieu de quatre ans.

Par contre, l'utilisation et la possession de drogues «douces» jusqu'à concurrence de trente grammes n'est qu'un simple délit passible d'un mois de prison ou d'une amende de 500 florins (environ 800 francs). Le trafic de ces drogues à travers la frontière néerlandaise est un crime passible de quatre ans de prison au maximum.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
REGISTRATION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-12-058467-766
DAME THÉRÈSE ROUSSEAU

Requérante

NORMAND CLOUTIER

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé, NORMAND CLOUTIER, est requis de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication de cet avis, une copie de la Requête en Divorces a été déposée au Bureau de la Cour Supérieure, Division des Divorces, 10, est, rue Craig, Montréal, Québec, à son intention.

MONTRÉAL, le 5 mars, 1976.

A. BEAULIEU, R.A. C.S.M.

GURMAN, MARCOWITZ & AUMAIS,

60, ouest, rue St-Jacques,

Suite 800,

Montréal, P.Q. 849-4185

Procurateurs de la Requête

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 02-045617-755

RICHARD BANNON, Journalier, résident et domicilié à 4040 rue Manca, dans la Cité de St-Hubert, District de Montréal

DEMANDEUR

PAULINE GOULET, résident et domicilié au 1704 rue Quén, Cité de Longueuil, District de Montréal, présentement d'adresse inconnue

DEFENDRESSES

PAR ORDRE DE LA COUR, la partie défenderesse, PAULINE GOULET, est priée de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref de déclaration a été déposée au Bureau de la Cour Provinciale de Montréal, 8 mars 1976

KAUFMAN & ROSMAN

ADVOCATES, BARRISTERS & SOLICITORS

1255 PHILLIPS SQUARE, SUITE 908

MONTRÉAL, P.Q. H3B 3G1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 500-12-058696-760

JACQUELINE MARTIN,

Requérante

MAURICE RAYMOND,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé MAURICE RAYMOND, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTRÉAL, le 4 mars 1976

(S) A. BEAULIEU

REGISTRAR

Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIÈRE

4080, rue Wellington, #10,

VERDUN, Que. H4G 1V4

Tél: 761-4838

AVOCATS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-058 322-763

DAME HÉLÈNE LAROSE, Apouse commune en biens de Laurent Deslauniers, domiciliée et résidant dans la ville et district de Montréal,

Requérante

LAURENT DESLAUNIER, de domicile inconnu,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé LAURENT DESLAUNIER, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, CE 3 MARS 1976

(S) CLAUDE DUFOUR

REGISTRAR

BELLEAU & MARSTOY, avocats

Procurateurs de la requérante

4377, ouest, Notre-Dame

Suite 9

Montréal, P.Q.

FI-RI REALTIES INC.
Prenez avis que la compagnie "FI-RI REALTIES INC." demandera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 6 mars, 1976

GREENBLATT GINSBERG & ASSOCIES,

Procurateurs de la Compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002743-761

SYSTEMES D'AUTOBARS LAURENTIENS INC.

Demanderesse-Requérante

vs

MICHEL HEMOND

Défendeur-Intimé

AVIS

Il est ordonné au défendeur-intimé, Michel Hémond, pour qui des copies conformes du bref et de la déclaration ont été déposées au greffe de cette Cour, de comparaître au Greffe de la Cour dans un délai de 30 jours suivant la dernière publication de cet avis.

Protonotaire

MONTRÉAL, le 2 mars 1976

TANSEY LIVERY JOINTMENT

O'DONNELL CLARK CARRIÈRE

Procurateurs de la Demanderesse Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-058654-769

DAME THÉRÈSE HEBERT

Requérante

vs

JEAN-PAUL LANGEVIN

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR, l'intimé JEAN-PAUL LANGEVIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous. MONTRÉAL, le 4 mars 1976

(S) A. BEAULIEU

REGISTRAR

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 19 février 1976 par lequel Phoenix International Chemicals and Plastics Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 4 mars 1976 sous le No. 2671469.

Banque de Montréal le 10 mars 1976"

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-002548-769

GEORGE BURT

demandeur

vs

LISE THIBODEAU

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à la défenderesse, Lise Thibodeau à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 26 février 1976

CLAUDE DUFOUR

PROTONOTAIRE-ADJOINT, C.S.M.

Me Louise Boucher-Mackay

1010 ouest rue St-Catherine,

suite 701,

Montréal, Québec

Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÉGLEMENT 2C — ARTICLE 2.59

PRENEZ AVIS que Monsieur GERARD CAMPEAU 7453 9e avenue St-Michel, Montréal, permis no. 22646V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour céder le système de transport exploité comme suit: TRANSPORT RESTREINT-SERVICE LOCAL, Montréal et toutes les localités situées sur une distance n'excédant pas 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport de ménages exclusivement pour les associations sociales, avec un seul camion n'excédant pas deux tonnes. À Monsieur DONALD MCWEN, 4939 rue Amos, Montréal-Nord.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q.

JEAN BRUNET C.R.

PROCURATEUR DU REQUÉRANT

Première Parution: 8 mars 1976

Deuxième Parution: 9 mars 1976

Troisième Parution: 10 mars 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

Hydro-Québec

La maison Papineau

La condition de L'Allier, de la poudre aux yeux?

par Michel Guénard

OTTAWA — M. Serge Joyal, député libéral de Maisonneuve-Rosemont aux Communes, trouve superflue au plan juridique la condition que met le ministre des Affaires culturelles du Québec à l'acquisition par le gouvernement fédéral de la maison Papineau, rue Bonsecours.

M. Jean-Paul L'Allier, en autorisant M. Eric McLean à se départir de ce bâtiment en faveur du Service fédéral des Parcs, a toutefois exigé que l'acquéreur consente à se soumettre à la Loi québécoise des biens culturels et aux règlements qui en découlent, touchant notamment l'entretien, la restauration et la conservation.

À ce jour, le ministère des Affaires indiennes et du Nord dont relève Parc-Canada n'a pas encore réagi officiellement à la demande de M. L'Allier, mais celle-ci a été d'autre part bien accueillie par Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications.

M. Joyal, spécialiste dans les questions de patrimoine, considère quant à lui que le classement à titre de monument historique d'un immeuble historique entraîne de facto une servitude quant à la jouissance ultérieure de ce bien mobilier pour le futur propriétaire.

«Le gouvernement fédéral, a-t-il déclaré au DEVOIR, est soumis aux lois civiles du Québec et, s'il acquiert une propriété grevée de servitudes, il doit vivre avec.»

M. Joyal est à ce point convaincu de son point de vue qu'il voit dans la condition posée par M. L'Allier «une manœuvre politique» et «une façon élégante de jeter de la poudre aux yeux».

D'autre part, M. Joyal s'inscrit en faux contre le principe de l'intégrité territoriale du Québec que défend M. L'Allier. À son avis, le gouvernement du Canada ne devrait pas, non plus, acquiescer à la pièce des immeubles et des sites comme il compte le faire pour la Maison Papineau.

Ainsi, et pour éviter un télescopage de juridiction, Québec et Ottawa ont-ils constitué chacun une banque de terrains qui entraîne un marchandage. Ce marchandage foncier a conduit le gouvernement fédéral à se porter acquéreur des Forges du Saint-Maurice en retour de quoi il a rétrocédé à la province le site de la Pointe-du-Moulin sur l'île Perrot.

Le rapiéage du cadastre de l'île de l'Arsenal, ensemble historique adossé aux vieux murs de la Citadelle, pourrait être accéléré si les gouvernements intéressés avaient recours à leur banque respective de terrains. À défaut d'une politique d'ensemble on travaille à la pièce.

Cette vue d'ensemble des problèmes liés à la protection et à la mise en valeur de notre

patrimoine national fait malheureusement défaut. «Nous traversons une période de flottement et d'incertitude. On pastiche à gauche et à droite. On donne un coup de patte ici, un coup de griffe là s'il arrive, comme dans le cas de la maison-mère des Soeurs Grises à Montréal, que le dossier attire l'attention du public», estime M. Joyal.

Préoccupé par la restauration et la sauvegarde du Vieux-Montréal quand ce n'est pas du Château Dufresne, M. Joyal se fait l'apôtre d'une «normalisation» des rapports politiques entre Québec et Ottawa. Il voit d'ailleurs une amorce de solution dans une administration fédérale des biens, meubles et immeubles historiques subordonnée à la surveillance technique de la Commission des biens culturels du Québec.

Il rappelle justement que les archéologues, historiens, architectes et ingénieurs travaillant sur le terrain sont recrutés sans distinction par les deux niveaux de gouvernement et que les querelles constitutionnelles des politiciens n'ont fait que desservir la cause jusqu'ici.

Le secrétaire général de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada, M. Têtu, abonde dans le même sens que le député montréalais en expliquant que la Commission est composée «d'historiens neutres qui déplorent vivement la politiquerie suscitée par la prétendue intégrité des territoires provinciaux».

Malgré l'agacement que suscite dans les milieux fédéraux le concept de l'intégrité du territoire, tel que prôné par Québec, il faut dire que M. L'Allier a ouvert une brèche dans la coopération fédérale-provinciale en matière de biens culturels en envisageant l'appui financier d'Ottawa pour sauver de la destruction le couvent des Soeurs Grises de Montréal.

Se pourrait-il que les services compétents du gouvernement fédéral en viennent à transformer et à aménager l'immeuble des Soeurs Grises en surface à bureaux? M. Drury a commandé une enquête qui devrait permettre de déterminer si la charpente de l'édifice peut supporter les charges de bureaux et celle des installations de climatisation requises.

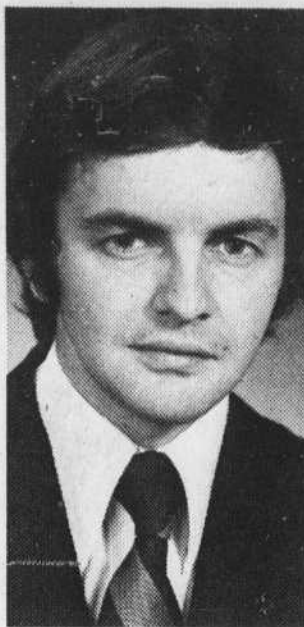
Les experts du ministère des Travaux publics se montrent peu enthousiastes et trouvent difficiles de transformer les vieux immeubles en édifice à bureaux fonctionnel à cause du manque d'espace pour les con-

duites nécessaires et des maux de tête techniques que pose aux ingénieurs l'étanchéité des murs à la vapeur d'eau.

Dans l'optique d'une éventuelle et souhaitable spécialisation des deux paliers de gouvernement dans la préservation du milieu urbain et historique, le député de Maisonneuve-Rosemont voit très mal l'érection de «mastodontes architecturaux» en plein centre-ville comme se le propose le gouvernement fédéral avec son projet de construction de la Place Guy Favreau à la lisière du quartier chinois de Montréal.

Après la construction de l'autoroute est-ouest qui a labouré des quartiers complets, M. Joyal aimerait que la présence physique du gouvernement fédéral à Montréal serve plutôt à «restaurer les édifices anciens, à intégrer les nouveaux et ne pas briser la trame de la ville».

Le député montréalais se fait donc l'avocat de solutions de rechange au nombre desquelles il faut retenir la transformation des immeubles conventuels qui saupoudrent le centre-ville de



Serge Joyal

Montréal. «En effet, explique-t-il, il importe d'agir simultanément sur deux plans à la fois: revitaliser les grands ensembles architecturaux devenus avec le temps et l'évolution sociologique des éléphants blancs sur le plan financier tout en poursuivant l'effort de restauration et de consolidation historiques dans le Vieux-Montréal.

Dans l'ordre des priorités, le député fédéral préférerait de beaucoup voir le gouvernement fédéral soustraire au vandalisme la maison Cartier ou à la décadence la maison Racicot que de laisser M. Buchanan jouer au mécène en achetant au prix de \$375,000 la maison de Louis-Joseph Papineau.

Lise Payette a mal à sa fierté

par Renée Rowan

Lise Payette est malade. Elle souffre, a-t-elle déclaré, hier, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal réunis pour leur déjeuner-causerie hebdomadaire — déjeuner qui exceptionnellement a attiré un auditoire composé d'autant de femmes que d'hommes — d'un mal contagieux qui se répand non seulement parmi les «petits, les minables, les exploités», mais qui commence aussi à atteindre l'élite. «J'ai mal, dit-elle, à ma fierté».

Les causes de ce mal sont nombreuses car, même en cherchant bien, «de quoi pourrions-nous être fiers» de ce temps-ci, se demande-t-elle. Elle a beau vouloir être fier de M. Trudeau, de sa simplicité — un homme qui pourrait bien se prendre pour un autre — eh! bien, non. Elle a mal à sa fierté... Le mépris non dissimulé du premier ministre lui fait l'effet d'une gifle: «Je n'ai pas l'intention de tendre l'autre joue et je voudrais qu'il le sache».

Elle voudrait bien essayer d'être fière de l'autre, M. Bourassa, «celui qui fait du temps supplémentaire comme animateur de lignes ouvertes le dimanche dans les postes de radio», mais elle n'y réussit pas. Ça lui fait mal à sa fierté «de le voir si faible et si petit en face de l'autre, venu d'Ottawa monté sur ses grands «jouaux».

Elle n'est pas fière non plus du Parti québécois qui lui apparaît comme un peu à l'étroit, qui veut tellement ne pas faire peur, qui veut tellement ressembler au Parti libéral qu'il lui fait penser à «une femme qui aurait besoin d'un soutien-gorge de taille 38 et qui achète quand même un 34... pour camoufler ses rondeurs, en espérant que l'élastique va tenir jusqu'après l'élection, avec le risque que ça coupe et que ça étouffe avant».



Ca aussi, ça fait mal à sa fierté, tout comme ceux qui se gargarisent de mots comme «société juste», «social-démocratie», «société culturelle», «auto-détermination» qui ne sont devenus que des «slogans politiques».

Ca fait aussi mal à sa fierté que l'Orchestre symphonique de Montréal «se serve d'autant de musiciens américains pour mettre en valeur l'âme québécoise

dans la musique qu'ils interprètent alors que les musiciens québécois ne peuvent même pas obtenir un permis de travail aux États-Unis»; que le ministre Guy Saint-Pierre déclare, avec un sourire, l'arrêt de mort de Tricofil et de sa centaine d'ouvriers (Tricofil aidé depuis par les Caisses populaires, le Mouvement Desjardins et elle-même, Tricofil qui n'a jamais, affirme-t-elle, été aussi pétant de santé et pour qui de nouveaux marchés s'ouvrent maintenant).

Ca fait aussi mal à sa fierté que l'on continue de sous-estimer, de sous-payer et de sous-évaluer les femmes québécoises qui «sont encore aux plus bas échelons des travailleurs du Québec»; qu'il règne un tel fouillis dans notre système d'éducation; que l'on fasse des «pauvres» avec les personnes âgées; que Montréal soit une ville où l'on tienne si peu compte des besoins humains.

La liste des causes de son mal continue de s'allonger. Le remède? Quand on a mal à sa fierté, déclare-t-elle, il n'y en a qu'un: d'abord se lever debout et regarder le monde en face, puis se mettre au travail. Comme l'a fait Rosane Laffamme, cette jeune Québécoise qui n'a plus de jambes et n'a qu'un bras et qui, malgré cela, fait du ski alpin, du ski de fond, du ski nautique, du patin, de la danse, qui a remporté une médaille d'or au lancer du poids, une d'argent au javelot et une bronze en natation.

Rosane, hier, était à la table d'honneur, l'invitée spéciale de Lise Payette qui avait tenu à lui rendre un hommage spécial.

«Pour moi, a-t-elle dit, c'est comme un porte-drapeau. Si tous les Québécois se tenaient debout comme elle le fait, nous aurions de nouveau un peuple fier comme celui qu'on nous raconte dans les chansons d'autrefois.»

la croix d'or
POURQUOI?

Pendant que certains jouent à la roulette à Las Vegas, un drame se joue... 500 millions d'hommes souffrent de la faim; chaque semaine, 100,000 personnes meurent de faim en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS

VOICI MON DON POUR LA 29^{ème} CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM VILLE CODE
ADRESSE PROVINCE

PRIÈRE DE ME FAIRE TENIR REÇUS POUR FINS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

No D'ENREGISTREMENT 0178640-21-08

RETOURNER CE BON À

LA CROIX D'OR - 424 RUE ST-SULPICE - MONTRÉAL H2Y 2V5

le bridge

Les coupes croisées

par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

NORD
♦ R 9543
♥ A
♦ A 75
♦ V 982

OUEST
♦ R 6543
♥ V 842
♦ R D 5

EST
♦ 876
♥ V 10
♦ D 96
♦ A 10763

SUD
♦ A D V 102
♥ D 872
♦ R 103
♦ 4

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	3 ♦	passé	passé
4 ♦	passé	passé	passé

Entame: Roi de trèfle par Ouest

Au bridge, il y a une foule de mains classiques. Le joueur qui lit ou joue beaucoup les identifie très facilement et par une bonne manipulation, il peut en tirer plus de levées que le joueur qui n'en a pas l'expérience.

La donne ci-dessus s'est présentée lors d'un tournoi dupli-cata où il est primordial de tirer d'une main le plus grand nombre de levées possible afin d'obtenir, face à la compétition, le maximum de points de match.

Sud détient un jeu minimum mais sa force en couleurs majeures l'incite à ouvrir d'un pique; Nord fait une sautée à trois piques et Sud gage la manche. L'entame du Roi de trèfle est gagnée par Ouest et le deuxième trèfle est coupé par Sud. Celui-

ci joue immédiatement l'As de pique pour s'enquérir de la répartition des atouts. Est possède les trois atouts adverses. Le novice qui jouerait trois tours d'atouts pour épuiser Est, qui encaisserait l'As de coeur, qui couperait deux coeurs et deux trèfles et qui encaisserait l'As et le Roi de carreau ne ferait que dix levées avec cette main. Le joueur de compétition voit plus loin que ce dernier; il a le jeu qui s'exploite par des coupes croisées, jeu par lequel les atouts sont utilisés individuellement en gagnant des levées de coupes dans chacune des deux mains. L'As de pique étant joué; le déclarant encaisse l'As de coeur et revient dans sa main avec le Roi de carreau. Il coupe un coeur avec le quatre de pique. Il encaisse l'As de carreau et coupe un trèfle sur son retour de coeur, il emploie le neuf de pique pour couper, évitant ainsi une surcoupe de la part d'Est. Le dernier trèfle est coupé avec le valet de pique et la Dame de coeur est coupée par le Roi de pique du mort. La Dame de pique gagne la onzième levée et la dernière carte est concédée à Est qui détient le dernier atout.

Les particularités du plan à coupes croisées sont que le déclarant ne doit pas enlever tous les atouts adverses, et qu'il doit encaisser ses levées gagnantes avant l'exécution des dernières coupes pour parer à toutes possibilités de coupe par l'adversaire. Aussi les dernières coupes doivent être faites avec des atouts maîtres afin d'éviter toutes surcoupes.

Cette belle exécution de la main ci-dessus prouve sans équivoque que les moyens de gagner des levées varient de donne en donne. C'est une des raisons de la grande popularité du jeu de bridge.

variétés

À l'écoute des années 50

par Christine L'Heureux

Dans la chanson populaire, le nom de Caterina Valente est au music-hall ce que les gondes et les mandolines sont à Venise. Pour les gens dans la cinquantaine, la ville italienne possède, par ses attractions touristiques, un charme exotique qui n'a plus l'heure de plaire aux jeunes voyageurs toujours à la recherche de contrées inconnues. Peu d'entre eux se retrouvaient, d'ailleurs, à la salle Wilfrid-Pelletier lundi.

Buddy Rich et le Big Band Machine étaient chargés de la première partie du spectacle. Un piano, une basse électrique d'un côté et de l'autre, une section de cuivres imposante: quatre trompettes, trois trombones à coulisse et cinq saxophones. Tous entourant Buddy Rich à la batterie. Le dispositif scénique, comme la musique d'ailleurs, rappelaient les années 50: chaque musicien était assis derrière un petit lutrin aux couleurs brillantes (comme le sont les invités d'un "quizz" à la télévision), sur lequel chacun déposait ses partitions. Du coup, j'ai retrouvé l'atmosphère des films de Juliette Greco ou infailliblement, on pouvait la voir dans une cave entourée de musiciens de jazz. Ou encore, l'atmosphère de music-hall, il y a quinze ans, au réseau anglais de télévision, dans le style Ed Sullivan.

la boîte à échos

Mario Duschènes et des membres de l'Orchestre symphonique de Montréal animeront aujourd'hui le Concert-midi de la Place des arts, au Piano Nobile, et conviendront tout un chacun à prendre le pouls des fanfares royales et de ses cuivres. Demain, le Théâtre national de mimes du Québec présentera un spectacle à la même heure sous le titre De la commedia del arte à la pantomime.

Les filles du roy, long métrage d'Anne-Claire Poirier sur la condition féminine, sera présenté le 16 mars au Cinéma ONF, à midi et à 20 h.

Le 12 mars à 10 h à CBF, le peintre Henri Masson s'entre-tiendra avec Pierre Paquette.

Le 22ème prix littéraire des libraires vient d'être attribué en France à Patrick Modiano pour son roman "Villa triste".

Le prix Montcalm, visant à développer les liens d'amitié France-Canada, a été attribué à Maurice Trudel pour un ouvrage intitulé "Le terrier du Saint-Laurent en 1663", paru aux Presses de l'Université d'Ottawa.

Le neuvième fascicule de Compositeurs au Québec est consacré à feu Pierre Mercure; on note que la présentation de ce numéro est infiniment plus soignée que de coutume. Le Centre de musique canadienne est à l'origine de ces publications de type documentaire.

Chile Vencera au TPQ

par Jacques Thériault

Jean-Guy Sabourin: Exécrable Pinochet

Le Théâtre populaire du Québec ira vraisemblablement en France en janvier 1977, afin d'assurer une série d'événements culturels susceptibles de marquer l'œuvre de Pierre Perreault d'une pierre blanche.

Cette nouvelle nous était confirmée hier par le directeur artistique du TPQ, M. Jean-Guy Sabourin. Outre plusieurs représentations de la pièce *Au cœur de la rose*, la compagnie compte assurer des projections de cinq films du cinéaste québécois aux Français et tenir une exposition de photographies réalisées par Perreault lui-même sur les régions importantes en terre québécoise.

Ces événements Perreault devraient normalement avoir lieu au Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, en banlieue de Paris, et Jean-Guy Sabourin estime qu'il s'agit d'une opportunité plus intéressante pour la compagnie dont il assure depuis quatre ans la destinée.

Depuis le début de la saison, faut-il le rappeler, le TPQ a présenté trois pièces en tournée à travers la province, battant chaque fois le rappel de quelque 20,000 personnes pour qui le théâtre n'est pas à prendre avec le dos de la cuiller; il



Jérôme Tiberghien et Patrick Peuvion font partie de la distribution de "Chile Vencera".

s'agit de *Une soirée en octobre* d'André Major. Il faut être fou pour pleurer de Wesker en adaptation québécoise, puis *La reine des chateaux* de Jean-Claude Germain.

Parlant de *Chile Vencera*, pièce de Juan Fondon que le TPQ présentera prochainement à Montréal comme dans 14 villes de province, Jean-Guy Sabourin note qu'il s'agit d'une "œuvre à l'eau froide". Et de préciser: "Il nous arrive également de présenter des pièces à l'eau chaude, mais nous avons éliminé tout le répertoire à l'eau tiède..."

Axée sur le Chili de Pinochet, cette pièce de Fondon se présente comme "la mise à jour du complot Kissinger-Pinochet et une description émouvante de la situation quotidienne qui a cours actuellement au Chili". C'est en France que Jean-Guy Sabourin a déniché cette pièce qu'on a joué près de 150 fois au Théâtre Gérard Philipe, dans une mise en scène de José Valverde. Ce dernier séjourne d'ailleurs présentement à Montréal (voir l'article ci-contre) à l'invitation du TPQ dans le but de diriger le travail des comédiens qui feront revivre la pièce de

Fondon, à savoir: Raymond Bouchard, Michel Daigle, Liliane Jolin, Françoise Lemaitre-Auger, Patrick Peuvion, Jérôme Tiberghien, Daniel Tremblay et Gisèle Trépanier. C'est à l'auditorium de la Bibliothèque Nationale, rue Saint-Denis, qu'on présentera *Chile Vencera*, les 22, 23 et 24 mars prochain, puis les 4, 5, 6 et 7 mai, à la toute fin de la tournée provinciale.

"C'est une très bonne pièce, explique Sabourin. Je dois dire en ce sens que je n'ai jamais mordu dans le théâtre d'agitation pur et simple; j'aurais l'impression d'avoir moins de cinq ans d'âge mental (...). *Chile Vencera* présente Pinochet comme un personnage exécrable et montre bien la défaite des gens qui se sont opposés à lui. L'auteur a cependant inséré plusieurs textes de Pablo Neruda dans sa pièce et, dans une certaine mesure, la poésie permet à l'homme de ne pas mourir. La situation chilienne est toujours au premier plan de l'actualité et j'espère que *Chile Vencera* va contribuer à élargir la conscience des Québécois qui la verront".

C'est assurément de bon augure.

José Valverde: L'impossible innocence

José Valverde a été tour à tour garçon de course, grossiste en fruits et primeurs, globe-trotter, électricien, responsable syndical, machiniste, professeur et annonceur de radio avant d'être séduit par le métier de metteur en scène auquel Jean-Marie Serreau l'a, à toute fin pratique, initié. Aujourd'hui directeur du Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis, il n'en a pas moins de 27 ans de présence en ce secteur d'activités culturelles et vous dira volontiers que "l'homme de théâtre a toujours participé de près au combat des idées, aux différents courants qui peuplent l'esprit des hommes".

Et de préciser en parlant de l'aspect politique ou engagé de *Chile Vencera* de Juan Fondon, qui prendra prochainement l'affiche à la Bibliothèque nationale dans une production du TPQ: "Pour moi, la frontière entre le théâtre et la propagande est on-ne-peut-plus totale et j'ajoute tout de suite que je suis du côté du théâtre... Néanmoins, cela ne veut pas dire que je n'ai pas le devoir d'agir sur les opinions des gens. En fait, je considère que le théâtre de "boulevard" est, lui, un théâtre de basse propagande. On y est à pieds joints; c'est faux, absolument nauséabond!"

José Valverde, 44 ans, est né à Paris, dans le dixième arrondissement, de parents espagnols, et c'est sur les conseils de Jean Dalmain, alors professeur d'art dramatique à l'école qu'il fréquentait, que ce dernier a été trouver Jean-

Marie Serreau dont il devait devenir l'assistant. Poursuivant sa quête prospective en terre théâtrale, une sorte de destinée prométhéenne devait l'amener au Théâtre Gérard Philipe dont il assume la direction depuis une dizaine d'années.

C'est à Avignon que *Chile Vencera* fut créée en 1974, dans une mise en scène de son cru. Et c'est en ces termes qu'il définit l'idéologie véhiculée par son camarade Juan Fondon: "Je dirais que la thèse de cette pièce sous-tend l'impossible innocence des gens face à l'organisation de la société; en somme, il n'y a personne d'innocent face au fascisme... On ne peut pas s'abstraire et se laver les mains. C'est un problème de fond."

Et d'expliquer sa démarche: "D'Eschyle à Arbal en passant par Shakespeare, Bercht et Molière, cela a été la dignité des hommes de théâtre d'intervenir sur des sujets graves qui divisaient la cité. Cela n'était pas sans dangers de déplaire aux puissants du jour et ils en connaissent les conséquences. Mais aborder de tels sujets ne dispense en rien, bien au contraire, des devoirs artistiques car, en dernière analyse, les bonnes intentions d'une œuvre d'art ne peuvent lui tenir lieu de qualité artistique."

Jouée en France, en Grèce comme en Angleterre, cette pièce qu'est *Chile Vencera* est axée sur la triste destinée du peuple chilien et brosse un tableau où se côtoient les tortures, les

emprisonnements, les militants portés "disparus" comme le taux d'inflation de 400 pour cent évalué en 1975.

"Quand dans une partie du monde, dit encore José Valverde, l'histoire semble brusquement vouloir marcher à reculons, quand la barbarie primitive redevient mode de gouvernement, quand jusqu'à nos oreilles viennent les cris des suppliciés, et quand le silence honteux ou même la complicité de nos gouvernements nous associent sournoisement en crime, alors je dis que les artistes ont, non seulement le droit d'utiliser leurs arts comme porte-voix de leur indignation, mais ils en ont le devoir."

Mais le Théâtre Gérard Philipe que dirige Valverde ne se limite pas seulement à cette forme de théâtre et abrite, d'ailleurs, trois troupes respectivement vouées au théâtre, à l'art lyrique et aux productions pour enfants. Cette saison, par exemple, outre *Chile Vencera*, cette maison de la culture bien nantie de la ville de Saint-Denis a offert une production de *Ruy Blas*, un spectacle de marionnettes géantes et une version dépoussiérée du *Barbier de Séville* de Rossini qui s'intitulait *Figaro ci, Figaro là*.

"Personnellement, dit-il, je pense que cette cohabitation est essentielle de nos jours... et viable dans notre cas. C'est une expérience assez peu commune mais les résultats me paraissent aussi stimulants qu'intéressants."

Du mardi au dimanche, dès 7 heures SOUPERS-SPECTACLES DANÇANTS

La Portugaise
CASA PORTUGUESA

JACQUES NORMAND
9-10-11-12-13-14 mars
mar, merc, jeu, dim. 9h30
ven, sam, 8h30-11h30

CHACQUE SOIR GERMANO ROCHA
ALAIN TURGEON À LA GUITARE
Pas de frais de spectacles ni de couvert ou minimum

Rés. 844-3491-92 en face de Dupuis
856 E. Ste-Catherine

SALLE RESNAIS 14 ANS

élysée
35 MILTON / 842-6053

Maintenu à l'affiche

film de LUCHINO VISCONTI

VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

Vérités et Mensonges
ORSON WELLES

PROSPEC présente POUR TOUS

LINO VENTURA

Adieu Poulet
un film de PIERRE GRANIER DEFERRE

PARISIEN RIVOLI LAVAL
1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 SUR SEMAINE: À 7.00 & 9.00

LES ARTISTES ASSOCIÉS présentent un film de FRANÇOIS TRUFFAUT

Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice

L'HISTOIRE D'ADELE H.

PARISIEN 5
400 Ste Catherine 866 3856

Cinéma 4
1.10-3.10-5.10-7.10-9.10 Samedi, dernier spectacle à 11.05

McGILL Faculté de musique

EDWARD CULBREATH violoncelle

œuvre ANNULÉ Rhodes,

jeudi le 11 mars, 2 entrée libre

salle de concert POLLACK concert hall
555 ouest, rue Sherbrooke

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

BERGMAN MOZART POUR TOUS

La Flûte Enchantée
JÖNSSON BERGMAN

(Avec sous-titres)
2.00 - 4.20 - 7.00 9.20

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

TERENCE HILL ROBERT CHARLEBOIS POUR TOUS

UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE
DAMIANI DAMIANI ENNIO MORRICONE

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

VILLERAY Sem: 7.00-9.10-11.30-1.30-3.30-5.30-7.30-9.30-11.30-1.30-3.30-5.30-7.30-9.30-11.30

BEAU BEC PRÉSENTE EN SPECTACLE à l'OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

CLÉMENCE DESROCHERS 12 13 MARS 7h.30

JESSE WINCHESTER 20 MARS 7h.30

PAULINE JULIEN 26 27 MARS 9h.30

MANEIGE 10 AVRIL 7h.30 10h.00

BILLET EN VENTE (SIÈGES RÉSERVÉS) À LA LIBRAIRIE DU CINÉMA 277-3186

TOUS LES MARDIS 22 h. PERFORMANCE A'CKVL-FM

Kébec Spec et les Spectacles Mutuels en collaboration avec CIMS présentent

FUDAIN & LE BIG BAZAR

Déjà en vente!

du 31 mai au 14 juin (répétitions 7h30-9h)

Billets: Sem: \$5.00 à \$9.00, à 8h30
Sam: \$6.00 à \$10.00, à 8h30 et 10h
aussi chez Sauve Frères

SALLE WILFRID-PELLETIER Cinq fois du lundi au samedi en basculement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-7112

Emmanuelle l'Antivierge
Un film de François Girard

Avec Sylvia Kristel

Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir...

PARISIEN & CHATEAU: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. VERSAILLES, LAVAL, GREENFIELD, SUR SEMAINE: 7.30 & 9.30. SAM. & DIM. 1.30 H.

36 SEMAINE! **Le PARISIEN 5** CHATEAU 0
400 Ste Catherine 866 3856 St Denis & Bélanger, 271-1103

VERSAILLES GREENFIELD PK. Laval 5
7263 Sherbrooke E. 353-7880 Pl. Greenfield Park 671-6129 Centre Laval 688-7776

AUS: GALERIES de GRANBY: MASKA (St-Hyacinthe), REX (St-Jérôme)
CAPITOL (Beauharnois) PINE (Ste-Adèle), ROXY (Ste-Agathe)



Clémence Desrochers

Clémence retrouve la scène et ses premières amours...

par Angèle Dagenais

Clémence Desrochers, tout le monde la connaît et pourtant elle prétend que son public la connaît bien mal. Cela fait maintenant 18 ans qu'elle fait carrière tantôt comme écrivain, tantôt comme monologueuse, chanteuse et comédienne. Elle reconnaît s'être un peu "éparpillée" à certains moments pour faire toutes sortes de choses qui l'intéressaient plus ou moins mais revient à ses premières amours, la scène... pour de bon.

"On est vraiment gâté quand on fait du spectacle, on porte beaucoup de soin au son, à l'éclairage, on travaille avec une équipe que l'on doit aimer sinon ça ne marche pas; de sorte que lorsque l'on fait autre chose, de la télévision par exemple, c'est ennuyant et décevant. Lorsque j'ai refusé il y a quelques temps de participer à une continuité télévisée, j'ai fait oui! et je me sentais bien".

Clémence Desrochers sera à l'Outremont les 12 et 13 mars prochains avec un spectacle de plus de deux heures dans lequel elle brodera ses fameux "portraits de femmes" dans des situations quotidiennes qui sont sa marque de commerce: la consummatrice modèle, courreuse de vente, la jeune femme qui travaille au Olympia pressing, la femme à "la robe de soie", etc. Ses thèmes sociaux sont plus prononcés, ses personnages mieux campés mais toujours très près des gens. Elle se fait dire souvent par des spectateurs qu'elle ressemble à une de leurs cousines ou à une parente.

Avec le regain de popularité que lui a valu sa chanson *Le monde aime mieux Mireille Mathieu*, elle se paye cette année l'Outremont mais fait remarquer que le soin et l'intensité apportés à un spectacle, que ce soit dans une grande ou une petite salle est le même, en ce qui la concerne. Léon Arsenault, "un comédien qui chante", participe avec elle au spectacle dans un dialogue appelé *L'éteignoir*. C'est, comme il se doit, une traditionnelle histoire de ménage dans laquelle il lui donne la réplique, mais selon Clémence, l'intégration de ce personnage lui permet d'ouvrir une perspective intéressante qu'elle exploitera sans doute de plus en plus à l'avenir. Elle sera entourée de quatre musiciens et de deux chanteurs dont Marc Larochelle qui écrit la musique de ses chansons et qu'elle décrit comme le personnage dont la musique colle merveilleusement bien à tout ce qu'elle fait. Elle a supprimé la "batterie" de son spectacle, ce qui fait ressortir beaucoup de chansons, de musi-

ques et une sélection de ses monologues les plus "rythmés" parce qu'elle ne croit pas à la vocation d'un disque de monologues. "Les gens l'écoutent une ou deux fois mais rarement plus".

À la fin du mois de mars, les 24, 25 et 26, les étudiants de deuxième année de l'École nationale de théâtre joueront une pièce qu'elle a écrite pour eux intitulée *La Deuxième mise en scène* par André Montmory. "J'ai eu beaucoup de plaisir à écrire cette pièce parce que je suis moi-même une ratée du Conservatoire. Les étudiants de 2ème sont au milieu d'une situation, on envoie la flamme des débutants mais ne reçoivent pas l'attention des finissants. C'est un peu comme le cadet dans une famille. Partant de ce qui existe dans leurs vies, j'ai voulu leur montrer d'où ils sont partis, ce qui les attend et où ils reviendront peut-être... faire des séances dans un garage de fond de court".

À l'automne, Clémence Desrochers publiera son sixième livre, *Le cahier de Clémence*, dans lequel elle rassemblera textes, partitions, portraits, dessins, nouvelles, un peu la synthèse de ce qu'elle a fait jusqu'à maintenant.

En pleine forme, animée d'un enthousiasme débordant, elle prétend vivre une période riche et intéressante en ce moment et est en mesure de fuir "les problèmes qu'elle déteste".

la boîte à échos

Rebecca Burke présentera une exposition intitulée *Painted Ladies and Friends au Véhicule Art*, du 11 au 29 mars. Des batis de Paul-André Morency seront exposés à la Boutique Soleil, du 20 mars au 9 avril. Une exposition Brind'Amour est présentée en cours sous le titre *Rêves, aux Artistes indépendants du Québec*, rue Lafontaine à Montréal.

Equus de Peter Shaffer, pièce traduite de l'anglais par Jean-Louis Roux, sera reprise au TNM du 15 avril au 8 mai, avec Daniel Gadouas dans le rôle principal.

À son récital du 15 mars, à la salle Wilfrid-Pelletier, le pianiste Vladimir Ashkenazy jouera les œuvres suivantes: Sonate en la majeur, op. 2 n° 2 et Sonate en fa mineur, op. 57, Appassionata (Beethoven); Polonaise-fantaisie en la bémol majeur, op. 61 et Sonate en si mineur, op. 58 (Chopin).

au fil des mots

Canadien (français)?

par Louis-Paul Béguin

Un professeur de mes amis, M. Raymond Paradis, qui s'intéresse au français, m'écrit pour plusieurs raisons. Il aime bien ma chronique et de cela je me réjouis. Il me pose plusieurs questions dont l'une semble une belle colle. Faut-il un trait d'union à Canadien français, employé, comme substantif? Cela n'a pas l'air difficile, me direz-vous. Mais voilà, il y a un hic. Je ne me sers jamais de ce composé, ni comme adjectif, ni comme nom. Je dis: Canadien Québécois, ces derniers étant, soit des Québécois francophones, soit des Québécois anglophones. Dans notre système fédératif, les Canadiens désignent tous les habitants du Canada. C'est un état de fait.

Je pense qu'en vérité, le terme Canadien français est en train de disparaître. C'est un composé chargé d'histoire, cependant, et j'en ai trouvé l'évolution dans un livre remarquable de M. Maurice Robit: *Le vocabulaire politique et socio-économique de Montréal de 1839 à 1842*. Tout de suite, disons qu'il fut question d'abord de Canadien, puis, après la conquête, de Canadien français, par opposition aux Anglais, aux Bretons comme on disait alors. On remarque aussi qu'à l'époque, on mettait un trait d'union entre Canadien et français, sans que cette règle soit toujours respectée. On parle dans l'*Aurore des Canadas* (1837) de "la nationalité canadienne-française". Ailleurs, on trouve Canadien français, l'adjectif "français" retrouvant sa juste valeur puisqu'il s'agit alors d'une précision sur la langue d'un groupe de "sujets" du Canada. Jusqu'à lors se considérant comme Canadien, ils durent, pour se différencier des "autres", ajouter le mot "français". On a dit aussi Français canadien (M. Robit cite l'*Aurore* du 28 avril 1840: "L'union proclame au peuple français-canadien un anéantissement (sic) politique". Le mot "québécois", adjectif ou substantif, est inconnu en 1840. Il semble l'emporter de nos jours sur "canadien-français" qu'on emploie de moins en moins. Substantif ou adjectif, "québécois" triomphe: le Conseil québécois de la jeunesse, l'art québécois, le cinéma québécois, le livre québécois, etc. Voilà une autre évolution de la langue, qui suit l'évolution de la mentalité. Le substantif Canadien français devrait, à mon avis s'écrire sans trait d'union, si l'on veut s'en servir. Pourtant l'adjectif devient un mot vraiment composé: canadien-français. En englobant dans le terme Québécois, tous les habitants du Québec, on évite cette différenciation entre les anglophones, les francophones et les groupes ayant une autre langue maternelle que le français ou l'anglais. C'est plus simple, plus actuel.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Orléans
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Minute Moustou
10.30 Conseil-Express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La grande aventure
12.00 Français aux paradis perdus
12.30 Les Québécois
13.00 Téléjournal
13.15 Femme d'aujourd'hui
13.30 Gérard Mendel psychanalyste français
13.45 Cinéma
14.00 "Le duel" (drame — Français 1940).
4.00 Bobino
4.30 La frégate
4.45 Les Explorateurs du Monde
5.00 "Les trésors de la vallée des Rois"
6.00 Ce soir
7.00 Destination: Monde
7.30 Hockey: Montréal à Chicago
10.00 Consommateurs avisés
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma Canadien
11.30 "Mon oncle Antoine" (comédie dramatique réalisée par Claude Jutra — 1971)
12.30 Ciné-suit
13.00 "La Proie nue" (aventures — Américain 1964)

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonhommes
8.00 Fanfan Dede
8.30 A la bonn'heure
9.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonhommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
13.00 A votre service
13.15 Cinéma
13.40 "La longue marche" (drame de guerre — Français 1965).
4.00 Capitaine Scarlet
4.30 Patinoir
5.00 Voyage au fond des mers
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Le ranch à Willie
8.00 Les grandes productions
8.30 "La mutinerie" (drame policier — Américain 1969)
10.00 Qui dit vrai?
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinéma
11.40 "L'Épave" (drame — Américain 1965).
12.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Émissions du ministère de l'éducation
14.45 Ski de randonnée
15.00 Les marionnettes
15.30 L'n p'tit coup de cœur
16.00 Ski de randonnée
16.30 Si on s'y mettait
16.50 Télé-Ressources
17.30 La vie qu'on mène à l'assemblée nationale
18.00 Au cœur des mots

CBMT 6

18.15 Mains habiles, mains agiles: Les centures flechies
18.30 Retraite ouverte ou fermée?
19.00 Des arts et des hommes
19.30 "Un prochain à In-Gall"
19.45 Poste frontière: Violence et non-violence
20.30 D'un québécois à l'autre: Les immigrants
21.00 Au pays des lutteurs: L'orchestre d'Harmonie
21.30 Approche: Anatomie de l'orgasme

CBMT 6

9.00 Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Québec school telecast
10.00 Mr. Dressup
11.00 The Bob McLean Show
12.30 "CBC News"
1.00 Mary Hartman
1.30 The Larry Selys Show
1.45 All in the family
2.00 The Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Charlebois
4.30 The magic lie
5.00 Nic and Pic
5.30 The Partridge Family
6.00 The Bob Newhart Show
6.30 The city at six
7.30 Sports of the XXI olympiad
8.00 This late, this late
8.30 Great canadian culture hunt
9.30 Concerto
10.00 Upstairs downstairs
11.00 The National News
11.22 Special assignment
11.30 Montreal tonight
11.50 Brier report
11.55 Don Kirshner's rock concert

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper room
9.30 Karen's Yoga
10.00 The community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The Joyce Davidson Show
11.30 The Art of Cooking
12.30 Matinee with George Balcan
12.45 "The revolution without me" (comédie — 1970)
2.30 What the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity dominées
4.30 Definition
5.00 It's your move
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Maude
8.00 As it is
8.30 Hockey
9.00 Montréal à Chicago
11.00 The CTV National News
11.30 Pulse
12.00 The 12 Midnight Movie
12.30 "You'll like my mother" (drame-1972).

cinéma

ATWATER 1

Niveau: 1.0, 3.0, 5.0, 7.0, 9.0, 11.0, 13.0, 15.0, 17.0, 19.0, 21.0, 23.0, 25.0, 27.0, 29.0, 31.0, 33.0, 35.0, 37.0, 39.0, 41.0, 43.0, 45.0, 47.0, 49.0, 51.0, 53.0, 55.0, 57.0, 59.0, 61.0, 63.0, 65.0, 67.0, 69.0, 71.0, 73.0, 75.0, 77.0, 79.0, 81.0, 83.0, 85.0, 87.0, 89.0, 91.0, 93.0, 95.0, 97.0, 99.0, 101.0, 103.0, 105.0, 107.0, 109.0, 111.0, 113.0, 115.0, 117.0, 119.0, 121.0, 123.0, 125.0, 127.0, 129.0, 131.0, 133.0, 135.0, 137.0, 139.0, 141.0, 143.0, 145.0, 147.0, 149.0, 151.0, 153.0, 155.0, 157.0, 159.0, 161.0, 163.0, 165.0, 167.0, 169.0, 171.0, 173.0, 175.0, 177.0, 179.0, 181.0, 183.0, 185.0, 187.0, 189.0, 191.0, 193.0, 195.0, 197.0, 199.0, 201.0, 203.0, 205.0, 207.0, 209.0, 211.0, 213.0, 215.0, 217.0, 219.0, 221.0, 223.0, 225.0, 227.0, 229.0, 231.0, 233.0, 235.0, 237.0, 239.0, 241.0, 243.0, 245.0, 247.0, 249.0, 251.0, 253.0, 255.0, 257.0, 259.0, 261.0, 263.0, 265.0, 267.0, 269.0, 271.0, 273.0, 275.0, 277.0, 279.0, 281.0, 283.0, 285.0, 287.0, 289.0, 291.0, 293.0, 295.0, 297.0, 299.0, 301.0, 303.0, 305.0, 307.0, 309.0, 311.0, 313.0, 315.0, 317.0, 319.0, 321.0, 323.0, 325.0, 327.0, 329.0, 331.0, 333.0, 335.0, 337.0, 339.0, 341.0, 343.0, 345.0, 347.0, 349.0, 351.0, 353.0, 355.0, 357.0, 359.0, 361.0, 363.0, 365.0, 367.0, 369.0, 371.0, 373.0, 375.0, 377.0, 379.0, 381.0, 383.0, 385.0, 387.0, 389.0, 391.0, 393.0, 395.0, 397.0, 399.0, 401.0, 403.0, 405.0, 407.0, 409.0, 411.0, 413.0, 415.0, 417.0, 419.0, 421.0, 423.0, 425.0, 427.0, 429.0, 431.0, 433.0, 435.0, 437.0, 439.0, 441.0, 443.0, 445.0, 447.0, 449.0, 451.0, 453.0, 455.0, 457.0, 459.0, 461.0, 463.0, 465.0, 467.0, 469.0, 471.0, 473.0, 475.0, 477.0, 479.0, 481.0, 483.0, 485.0, 487.0, 489.0, 491.0, 493.0, 495.0, 497.0, 499.0, 501.0, 503.0, 505.0, 507.0, 509.0, 511.0, 513.0, 515.0, 517.0, 519.0, 521.0, 523.0, 525.0, 527.0, 529.0, 531.0, 533.0, 535.0, 537.0, 539.0, 541.0, 543.0, 545.0, 547.0, 549.0, 551.0, 553.0, 555.0, 557.0, 559.0, 561.0, 563.0, 565.0, 567.0, 569.0, 571.0, 573.0, 575.0, 577.0, 579.0, 581.0, 583.0, 585.0, 587.0, 589.0, 591.0, 593.0, 595.0, 597.0, 599.0, 601.0, 603.0, 605.0, 607.0, 609.0, 611.0, 613.0, 615.0, 617.0, 619.0, 621.0, 623.0, 625.0, 627.0, 629.0, 631.0, 633.0, 635.0, 637.0, 639.0, 641.0, 643.0, 645.0, 647.0, 649.0, 651.0, 653.0, 655.0, 657.0, 659.0, 661.0, 663.0, 665.0, 667.0, 669.0, 671.0, 673.0, 675.0, 677.0, 679.0, 681.0, 683.0, 685.0, 687.0, 689.0, 691.0, 693.0, 695.0, 697.0, 699.0, 701.0, 703.0, 705.0, 707.0, 709.0, 711.0, 713.0, 715.0, 717.0, 719.0, 721.0, 723.0, 725.0, 727.0, 729.0, 731.0, 733.0, 735.0, 737.0, 739.0, 741.0, 743.0, 745.0, 747.0, 749.0, 751.0, 753.0, 755.0, 757.0, 759.0, 761.0, 763.0, 765.0, 767.0, 769.0, 771.0, 773.0, 775.0, 777.0, 779.0, 781.0, 783.0, 785.0, 787.0, 789.0, 791.0, 793.0, 795.0, 797.0, 799.0, 801.0, 803.0, 805.0, 807.0, 809.0, 811.0, 813.0, 815.0, 817.0, 819.0, 821.0, 823.0, 825.0, 827.0, 829.0, 831.0, 833.0, 835.0, 837.0, 839.0, 841.0, 843.0, 845.0, 847.0, 849.0, 851.0, 853.0, 855.0, 857.0, 859.0, 861.0, 863.0, 865.0, 867.0, 869.0, 871.0, 873.0, 875.0, 877.0, 879.0, 881.0, 883.0, 885.0, 887.0, 889.0, 891.0, 893.0, 895.0, 897.0, 899.0, 901.0, 903.0, 905.0, 907.0, 909.0, 911.0, 913.0, 915.0, 917.0, 919.0, 921.0, 923.0, 925.0, 927.0, 929.0, 931.0, 933.0, 935.0, 937.0, 939.0, 941.0, 943.0, 945.0, 947.0, 949.0, 951.0, 953.0, 955.0, 957.0, 959.0, 961.0, 963.0, 965.0, 967.0, 969.0, 971.0, 973.0, 975.0, 977.0, 979.0, 981.0, 983.0, 985.0, 987.0, 989.0, 991.0, 993.0, 995.0, 997.0, 999.0, 1001.0, 1003.0, 1005.0, 1007.0, 1009.0, 1011.0, 1013.0, 1015.0, 1017.0, 1019.0, 1021.0, 1023.0, 1025.0, 1027.0, 1029.0, 1031.0, 1033.0, 1035.0, 1037.0, 1039.0, 1041.0, 1043.0, 1045.0, 1047.0, 1049.0, 1051.0, 1053.0, 1055.0, 1057.0, 1059.0, 1061.0, 1063.0, 1065.0, 1067.0, 1069.0, 1071.0, 1073.0, 1075.0, 1077.0, 1079.0, 1081.0, 1083.0, 1085.0, 1087.0, 1089.0, 1091.0, 1093.0, 1095.0, 1097.0, 1099.0, 1101.0, 1103.0, 1105.0, 1107.0, 1109.0, 1111.0, 1113.0, 1115.0, 1117.0, 1119.0, 1121.0, 1123.0, 1125.0, 1127.0, 1129.0, 1131.0, 1133.0, 1135.0, 1137.0, 1139.0, 1141.0, 1143.0, 1145.0, 1147.0, 1149.0, 1151.0, 1153.0, 1155.0, 1157.0, 1159.0, 1161.0, 1163.0, 1165.0, 1167.0, 1169.0, 1171.0, 1173.0, 1175.0, 1177.0, 1179.0, 1181.0, 1183.0, 1185.0, 1187.0, 1189.0, 1191.0, 1193.0, 1195.0, 1197.0, 1199.0, 1201.0, 1203.0, 1205.0, 1207.0, 1209.0, 1211.0, 1213.0, 1215.0, 1217.0, 1219.0, 1221.0, 1223.0, 1225.0, 1227.0, 1229.0, 1231.0, 1233.0, 1235.0, 1237.0, 1239.0, 1241.0, 1243.0, 1245.0, 1247.0, 1249.0, 1251.0, 1253.0, 1255.0, 1257.0, 1259.0, 1261.0, 1263.0, 1265.0, 1267.0, 1269.0, 1271.0, 1273.0, 1275.0, 1277.0, 1279.0, 1281.0, 1283.0, 1285.0, 1287.0, 1289.0, 1291.0, 1293.0, 1295.0, 1297.0, 1299.0, 1301.0, 1303.0, 1305.0, 1307.0, 1309.0, 1311.0, 1313.0, 1315.0, 1317.0, 1319.0, 1321.0, 1323.0, 1325.0, 1327.0, 1329.0, 1331.0, 1333.0, 1335.0, 1337.0, 1339.0, 1341.0, 1343.0, 1345.0, 1347.0, 1349.0, 1351.0, 1353.0, 1355.0, 1357.0, 1359.0, 1361.0, 1363.0, 1365.0, 1367.0, 1369.0, 1371.0, 1373.0, 1375.0, 1377.0, 1379.0, 1381.0, 1383.0, 1385.0, 1387.0, 1389.0, 1391.0, 1393.0, 1395.0, 1397.0, 1399.0, 1401.0, 1403.0, 1405.0, 1407.0, 1409.0, 1411.0, 1413.0, 1415.0, 1417.0, 1419.0, 1421.0, 1423.0, 1425.0, 1427.0, 1429.0, 1431.0, 1433.0, 1435.0, 1437.0, 1439.0, 1441.0, 1443.0, 1445.0, 1447.0, 1449.0, 1451.0, 1453.0, 1455.0, 1457.0, 1459.0, 1461.0, 1463.0, 1465.0, 1467.0, 1469.0, 1471.0, 1473.0, 1475.0, 1477.0, 1479.0, 1481.0, 1483.0, 1485.0, 1487.0, 1489.0, 1491.0, 1493.0, 1495.0, 1497.0, 1499.0, 1501.0, 1503.0, 1505.0, 1507.0, 1509.0, 1511.0, 1513.0, 1515.0, 1517.0, 1519.0, 1521.0, 1523.0, 1525.0, 1527.0, 1529.0, 1531.0, 1533.0, 1535.0, 1537.0, 1539.0, 1541.0, 1543.0, 1545.0, 1547.0, 1549.0, 1551.0, 1553.0, 1555.0, 1557.0, 1559.0, 1561.0, 1563.0, 1565.0, 1567.0, 1569.0, 1571.0, 1573.0, 1575.0, 1577.0, 1579.0, 1581.0, 1583.0, 1585.0, 1587.0, 1589.0, 1591.0, 1593.0, 1595.0, 1597.0, 1599.0, 1601.0, 1603.0, 1605.0, 1607.0, 1609.0, 1611.0, 1613.0, 1615.0, 1617.0, 1619.0, 1621.0, 1623.0, 1625.0, 1627.0, 1629.0, 1631.0, 1633.0, 1635.0, 1637.0, 1639.0, 1641.0, 1643.0, 1645.0, 1647.0, 1649.0, 1651.0, 1653.0, 1655.0, 1657.0, 1659.0, 1661.0, 1663.0, 1665.0, 1667.0, 1669.0, 1671.0, 1673.0, 1675.0, 1677.0, 1679.0, 1681.0, 1683.0, 1685.0, 1687.0, 1689.0, 1691.0, 1693.0, 1695.0, 1697.0, 1699.0, 1701.0, 1703.0, 1705.0, 1707.0, 1709.0, 1711.0, 1713.0, 1715.0, 1717.0, 1719.0, 1721.0, 1723.0, 1725.0, 1727.0, 1729.0, 1731.0, 1733.0, 1735.0, 1737.0, 1739.0, 1741.0, 1743.0, 1745.0, 1747.0, 1749.0, 1751.0, 1753.0, 1755.0, 1757.0, 1759.0, 1761.0, 1763.0, 1765.0, 1767.0, 1769.0, 1771.0, 1773.0, 1775.0, 1777.0, 1779.0, 1781.0, 1783.0, 1785.0, 1787.0, 1789.0, 1791.0, 1793.0, 1795.0, 1797.0, 1799.0, 1801.0, 1803.0, 1805.0, 1807.0, 1809.0, 1811.0, 1813.0, 1815.0, 1817.0, 1819.0, 1821.0, 1823.0, 1825.0, 1827.0, 1829.0, 1831.0, 1833.0, 1835.0, 1837.0, 1839.0, 1841.0, 1843.0, 1845.0, 1847.0, 1849.0, 1851.0, 1853.0, 1855.0, 1857.0, 1859.0, 1861.0, 1863.0, 1865.0, 1867.0, 1869.0, 1871.0, 1873.0, 1875.0, 1877.0, 1879.0, 1881.0, 1883.0, 1885.0, 1887.0, 1889.0, 1891.0, 1893.0, 1895.0, 1897.0, 1899.0, 1901.0, 1903.0, 1905.0, 1907.0, 1909.0, 1911.0, 1913.0, 1915.0, 1917.0, 1919.0, 1921.0, 1923.0, 1925.0, 1927.0, 1929.0, 1931.0, 1933.0, 1935.0, 1937.0, 1939.0, 1941.0, 1943.0, 1945.0, 1947.0, 1949.0, 1951.0, 1953.0, 1955.0, 1957.0, 1959.0, 1961.0, 1963.0, 1965.0, 1967.0, 1969.0, 1971.0, 1973.0, 1975.0, 1977.0, 1979.0, 1981.0, 1983.0, 1985.0, 1987.0, 1989.0, 1991.0, 199

CHEF-COMPTABLE

Sous-traitant en plomberie
Jeune entreprise en expansion rapide.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Jeune homme de moins de 35 ans, agressif, travailleur, bilingue.
- Doit prendre charge complète du système comptable: connaissance et expérience obligatoires.

TRAITEMENT:

Salaire très intéressant, aux environs de 13.000.00 dollars, à déterminer selon expérience et qualifications.

Contacter:

Claire Boisvert
Département du personnel
334-9182

La Faculté de psychologie de l'Université d'Ottawa

prévoit pouvoir offrir dès juillet 1976, deux postes de:

PROFESSEURS ADJOINTS

- 1 de ces postes sera à plein temps pour une période d'un an;
- et l'autre à mi-temps, mais renouvelable.

Les candidats devront avoir obtenu un doctorat en psychologie ou son équivalent. Toutefois les candidats qui sont sur le point de terminer leur thèse de doctorat seront aussi considérés.

La principale charge de travail sera l'enseignement en français au niveau pré-diplômé dans un ou plusieurs des domaines suivants: apprentissage, perception, psychophysiologie.

La Faculté possède plusieurs laboratoires; aussi la recherche et la direction de thèse est possible.

Les candidats intéressés sont priés de faire application le plus tôt possible auprès du doyen de la faculté, le docteur:

H.P. Edwards
Faculté de psychologie
Université d'Ottawa
OTTAWA, Ontario
K1H 6K9

MAISON PIE XII

(Centre d'Accueil pour personnes âgées de 90 places)

OFFRE D'EMPLOI
DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS

- principal administrateur du Centre d'accueil, il est directement responsable auprès du Conseil d'administration dont il est aussi membre;
- il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement à court et à long terme;
- il veille à l'administration financière de l'établissement;
- il assure les relations internes et externes du Centre d'accueil;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration quant à l'engagement du personnel, les politiques de gestion, etc.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- une formation universitaire en sciences administratives ou en sciences de l'homme exigeant au moins seize ans de scolarité, ou compétence jugée équivalente.

RÉMUNÉRATION

- selon les normes de la politique administrative et salariale du Ministère des Affaires Sociales.

LIEU DE TRAVAIL ROUYN, Qué.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 15 avril 1976 à:

M. Gilbert Houle, président
512 avenue Richard
ROUYN, Qué.

C.L.S.C. KATERI

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

OFFRE D'EMPLOI

Poste:

Adjoint administratif

Service: Administration (direction générale)

Sommaire des responsabilités:

- Sous l'autorité du directeur général, il est responsable de l'opérationnalisation des objectifs du C.L.S.C. au plan administratif et par conséquent, il est responsable de:

Tâches spécifiques:

- La préparation des budgets
- leur opération et leur contrôle
- la préparation des états financiers périodiques et annuels
- l'établissement des effets bancaires, la tenue des livres comptables
- l'application des clauses de la convention collective, concernant les bénéfices marginaux, les changements d'échelons du personnel, les programmes d'assurance et de retraite
- les achats, l'entretien et les réparations de biens mobiliers et immobiliers
- le contrôle des inventaires
- la préparation des contrats
- l'établissement des besoins matériels et financiers des différents programmes, en collaboration avec chacun des secteurs
- l'élaboration des procédures administratives et comptables
- il remplace le Directeur général en son absence
- il exécute toute autre tâche qui peut lui être confiée par le Directeur général.

Exigences:

- Aptitude à travailler en équipe multidisciplinaire
- un diplôme universitaire de 1er cycle en administration
- une bonne connaissance des techniques comptables utilisées dans les Affaires sociales (serait un atout)
- une expérience administrative dans un établissement public ou para-public est souhaitable
- (une expérience exceptionnelle dans la gestion pourra suppléer en l'absence d'un diplôme universitaire)
- connaissance des méthodes de gestion par objectif.

Salaire:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 15 mars 1976 (5 heures p.m.) à:

C.L.S.C. KATERI
A/S Claude Langlois, dir. gén.
124, Boul. Marie-Victorin
Ville de Ste-Catherine
Co. Laprairie, P.Q.

Carrières et Professions

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Entreprise dynamique et progressive de Ville Laval recherche candidat possédant la formation technique et entre autre un minimum de 5 ans d'expérience de supervision de production pour assumer la direction complète d'un atelier de transformation de matières plastiques et d'un atelier d'assemblages de produits métalliques.

Le candidat idéal aura préféablement 35 ans, un diplôme d'ingénieur d'une université canadienne et disposera d'une solide expérience dans un domaine manufacturier d'envergure moyenne.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 2606
Journal Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, P.Q.
H3C 3C9

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Recherche

TROIS (3) PROFESSEURS
EN ÉTUDES FRANÇAISES

Dans les domaines suivants:

- 1 - Littérature québécoise
- 2 - Moyen-Age et philologie
- 3 - Français, langue maternelle

Conditions requises:

Doctorat ou l'équivalent

Traitement et rang:

Selon la formation et l'expérience

Entrée en fonction:

1er juillet 1976

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 1er avril 1976 à:

Le Directeur
Département des études françaises
Université de Moncton
Moncton, N.-B. E1A 3E9

DEMANDE DE MÉDECIN

- Prêt à sortir des sentiers battus...
- Intéressé à travailler dans une équipe pluridisciplinaire...
- Capable d'engagement et de souplesse... pour pratiquer une médecine axée sur la santé, en tenant compte des conditions sociales du quartier, sans négliger pour autant les soins et les urgences...
- Conditions de travail et salaire à discuter selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 mars 1976 à:

André Tétreault,
Directeur général,
CLSC Rivière des Prairies,
8616 est, boul. Gouin,
Montréal

C.L.S.C. KATERI

(Centre Local de Services Communautaires)
organisme de services de santé et sociaux de première ligne,
rattaché à la loi 48 (Bill 65).

RECHERCHE
MÉDECIN

RESPONSABILITÉS:

- Participe à la programmation et assure la gestion des programmes sous sa responsabilité.

FONCTIONS:

- Dispense des soins de première ligne.
- Mise sur pied d'une médecine préventive.
- Collabore aux programmes de santé communautaire dispensés par les infirmières.
- Travaille en profondeur en vue de cerner la maladie et ses causes grâce à un travail multidisciplinaire.
- Études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé.
- Établit des contacts avec les établissements du réseau.
- Assure la révision périodique des objectifs opérationnels des programmes sous sa responsabilité.

EXIGENCE:

- Omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins.
- Sensibilisé à la médecine communautaire.
- Volonté de travailler en équipe et auprès des groupes de citoyens.

TRAITEMENT:

Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un "Curriculum vitae" avant le 19 mars 1976 à 5 heures P.M. à l'adresse suivante:

Claude Langlois, Directeur général
C.L.S.C. Kateri
124, boul. Marie-Victorin
Ville Ste-Catherine,
Cité Laprairie.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA

requiert

BIBLIOTHÉCAIRE

Bilingue pour service des enfants. Doit posséder un baccalauréat ou une licence en bibliothéconomie d'une université reconnue. Salaire: \$12.392.00 à \$17.437.00 selon expérience. Veuillez adresser votre demande au:

Directeur
Bibliothèque publique d'Ottawa
120 rue Metcalfe
OTTAWA, Ontario
K1P 5M2

SOUTH SHORE PROTESTANT
REGIONAL SCHOOL BOARD

Demande des

professeurs

pour L'année scolaire 1976-77 pour occuper les postes suivants:

- a) Professeurs de français langue seconde à tous les niveaux élémentaires et secondaires.
- b) Titulaires de classes bilingues et de classes d'immersion français dans écoles élémentaires.
- c) Maternelles bilingues.

Les candidats doivent détenir un permis d'enseignement valable dans la province de Québec.

Une connaissance d'usage de la langue anglaise est souhaitable.

Veillez adresser votre demande par écrit au:

R.B. Drake,
Directeur du personnel
6, boulevard Desaulniers,
St. Lambert, Qué. J4P 1L6

la commission scolaire
régionale harricana

OFFRE D'EMPLOI

BIBLIOTHÉCAIRE

Le candidat choisi sera affecté aux écoles du Secteur d'Amos.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études.

SALAIRE:

— Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

Immédiate.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature, sous pli confidentiel, au plus tard le 19 mars 1976, à:

Monsieur Denis Campeau,
Commission Scolaire Régionale Harricana,
800, 1ère rue est,
AMOS, Québec.
J9T 2H8

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES



DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

GATINEAU VALLEY LOCAL
COMMUNITY SERVICE CENTER

C.P. 311, 17 rue Principale, Gracefield, P.Q. J0K 1W0

REPRISE DE CONCOURS - SECONDE DEMANDE

DIRECTEUR-GÉNÉRAL

Catégorie:

C.L.S.C. en phase d'implantation et de démarrage, en milieu exclusivement rural, composé d'une proportion importante d'anglophones.

Fonction:

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, planifier, implanter, structure, coordonne et contrôle les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux usagers les services, en égard à la programmation de l'établissement et répondre à leur besoins.

Attributions:

Tel qu'énumérées au manuel de descriptions de fonctions-types du Ministère des Affaires Sociales du Québec.

Exigences:

1 - Scolarité

- Diplôme d'étude universitaires de trois ans en sciences de l'administration humaine ou l'équivalent ou
- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.), formation professionnelle en techniques administratives appuyée par une expérience minimum de deux ans à un poste de direction d'un établissement du réseau des Affaires Sociales.
- Expérience pratique de trois ans à une fonction comportant d'importantes responsabilités en gestion de personnel, création et coordination d'activités, et en finances publiques pour combler l'insuffisance des diplômes.

2 - Connaissances

- Loi 65, ses règlements et le réseau du Ministère des Affaires Sociales.
- De la région à desservir ou du milieu rural en général ou grande flexibilité et habileté d'adaptation et d'identification des besoins en ces régions.

3 - Aptitudes

- Énergique, entreprenant, créateur et déployant une grande initiative.
- Capacité de fonctionnement en travail d'équipe et multidisciplinaire.
- Habilité à travailler avec le public en général et fonctionner avec un Conseil d'Administration.

Rémunérations:

Echelle 1976 présentement en négociation.

Normes 1975: minimum \$16.811.00, maximum \$23.699.00

Inscription:

Tout candidat devra faire parvenir sa demande d'emploi accompagnée de son curriculum vitae à l'adresse suivante pour le vendredi 2 avril 1976.

C.L.S.C. de la Vallée de la Gatineau
M. Harold Kelly, président
C.P. 311
Gracefield, Co. Gatineau, P.Q.

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: 57/75

POSTE:

Un professionnel

ENDROIT:

Rouyn

PROGRAMME:

Famille-Enfance

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire en service social ou dans une science humaine connexe avec deux ans d'expérience en travail social;
- Diplôme de T.A.S. avec cinq ans d'expérience en travail social.

CONDITIONS:

Salaire, bénéfices sociaux et autres conditions d'emploi selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate

Faire toute demande avant le 22 mars 1976 au:

Directeur des Ressources Humaines,
282, 1ère avenue est,
Amos, Qué.

LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

ANDRÉ-LAURENDEAU

recherche les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTRIBUTIONS

- Membre du conseil d'administration, président du comité exécutif, le Directeur général est le principal administrateur du Collège. Il est responsable de l'administration courante du Collège;

- Il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement à court et à long terme;

- Il veille à l'administration financière et pédagogique du Collège et assure les relations internes et externes du Collège.

QUALIFICATIONS

- Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années de scolarité ou l'équivalent;

- Posséder une expérience professionnelle dans l'administration, de préférence dans l'administration scolaire, démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;

- Une bonne connaissance du milieu collégial serait souhaitable.

TRAITEMENT

Selon les échelles de traitement de la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Le candidat doit faire parvenir son curriculum vitae, au plus tard le 26 mars 1976, à 17 heures, à:

Monsieur Guy Bouchard
Président du conseil d'administration
CEGEP André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
LaSalle, Québec
H8R 3V8



Université du Québec

Ecole de technologie supérieure

5 POSTES À COMBLER

1 - DIRECTEUR
DU SERVICES DES STAGES

Fonctions:

Sous la direction du Directeur des Services pédagogiques, il élabore les politiques du service et il devient l'intermédiaire de l'École auprès de l'industrie pour l'organisation, le déroulement et l'évaluation des stages d'apprentissage et des stages projets des étudiants de l'E.T.S. Il coordonne l'ensemble des activités du service des stages.

Exigences:

- Scolarité: Diplôme de premier cycle dans une discipline appropriée.
- Expérience: Une dizaine d'années d'expérience variée dans l'industrie
- Quelques années d'expérience universitaire.
- De plus, il doit posséder une bonne connaissance de la structure industrielle du Québec et des associations qui regroupent les différents secteurs d'activité dans ce domaine. Il démontrera beaucoup de leadership et d'initiative, communiquera avec facilité en français et en anglais, aura le sens de l'organisation et possèdera une excellente personnalité.

Traitement:

Selon les qualifications, l'expérience et le système de rémunération des cadres en vigueur à l'E.T.S.

4 - PROFESSEURS

Pour le programme de Mécanique

- 1 Professeur de Mécanique du Bâtiment (Climatisation, chauffage, ventilation et transfert de chaleur)
- 1 Professeur de Fabrication Mécanique (cotation fonctionnelle, contrôle dimensionnel, contrôle numérique, vibration, etc.).

Pour le programme d'électricité

- 1 Professeur spécialisé dans l'automatisme et les systèmes de contrôle.
- 1 Professeur dans le domaine des Machines électriques et de l'équipement électrotechnique.

Exigences:

- Scolarité: Diplôme de premier cycle en Sciences appliquées, génie ou technologie (option mécanique ou électricité).
- Expérience: Obligation d'avoir une expérience industrielle pertinente.
- Préférence accordée aux candidats qui ont en plus un diplôme de 2e ou 3e cycle.

Traitement:

Selon l'échelle des professeurs en vigueur à l'E.T.S.

Lieu de travail: (Pour tous les candidats:

Montréal.

Le concours se termine le 2 avril 1976.

Les candidatures accompagnées du curriculum vitae doivent être envoyées au:

Directeur des Services pédagogiques
École de Technologie Supérieure
180 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H2X 3M4
Tél.: 282-7196

COMPTABLES AGRÉÉS	
BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 1255, Université, Suite 618 866-3326	VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Wagou Boulos, C.A. H. Lohse Robin, C.A. Jean-Jacques Duquette, C.A. Jacques R. Chadillon, C.A. Jacques Joyal, C.A. Richard De Bonnelourie, C.A. Louis Bari, C.A. 4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3 7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4 769-3871 - 435-6891
samson. belair & associes comptables agréés Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8 861-5741	

Les assises du Mouvement coopératif Desjardins

Les Caisses populaires devançant la BCN au premier rang des institutions francophones

par Michel Nadeau

Après avoir connu une croissance plus modeste que les banques en 1974, les Caisses populaires ont repris du poil de la bête en 1975 alors que leur actif a progressé de 20,4% par rapport à seulement 9,8% pour les banques à charte au Québec.

Au 31 décembre dernier, l'actif consolidé des caisses populaires et des unions régionales de la Fédération du Québec a atteint \$5,195,078,000 ce qui permet à cet organisme de se hisser, pour la première fois, en tête des institutions financières francophones devançant la Banque Canadienne Nationale dont l'actif s'établissait à la même date à \$5,190,600,000.

Il n'est pas possible de déterminer la rentabilité des Caisses mais il semble que les trop-perçus aient augmenté cette année par rapport à l'an dernier. L'épargne stable, nourrie par les régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement, a progressé de 45,1% l'an dernier et compte maintenant pour 16,2% de l'épargne personnelle par rapport à 13,5% en 1974.

L'épargne à terme a reculé passant de 33,2% à 32,0% du total avec une progression limitée à 16,9%. Ce changement d'une tendance amorcée depuis quelques années signifie que les Caisses obtiennent par l'épargne stable des fonds à meilleur prix que les dépôts à terme où il faut verser un taux d'intérêt de 9 à 10% présentement.

Le bilan montre une transformation radicale des liquidités qui se sont nettement amoindries. Les Bons du Trésor représentaient 3,8% de l'actif en 1974 et comptent maintenant pour 12,6% alors que la part des dépôts à terme a diminué de moitié pour tomber à 2,7% de l'actif.

Au chapitre des placements, on remarque une baisse dans les obligations des coopératives détenues par les Caisses populaires.

La valeur des investissements dans les filiales du Mouvement a fait un bond spectaculaire passant de \$86 millions à \$149 millions en douze mois seulement.

En ce qui concerne les prêts, leur part dans le passif-dépôt a baissé légèrement de 63,2% à 62,4%. Les prêts sur reconnaissance de dette ont augmenté mais les prêts hypothécaires ont diminué en nombre. Cependant, la valeur de ces derniers était supérieure et, au total, on constate un accroissement des crédits hypothécaires.

Les provisions pour créances douteuses ont augmenté de façon assez importante passant de \$11,3 millions à près de \$13 millions.

Le nombre de Caisses populaires a légèrement diminué, de 1261 à 1251, mais on a ouvert au cours de l'exercice 24 comptoirs.

Au cours de son allocution, le président de la Fédération a souligné l'importance de repenser la stratégie de localisation en ce qui concerne les Caisses: "Dans quelle mesure les services offerts par Fiducie du Québec et les compagnies d'assurance devraient être davan-

tagés accessibles, et probablement à un coût moindre, par la voie des Caisses populaires". (Ainsi, l'installation des agents d'assurances dans les locaux des Caisses réduirait les frais d'opération).

● "L'efficacité et la participation seraient-elles davantage facilitées avec un plus petit ou un plus grand nombre de Caisses populaires et d'Unions régionales".

Par ailleurs, M. Rouleau a fait part des inquiétudes de la direction des Caisses devant le projet québécois d'imposition d'une prime sur les dépôts assurés par la Régie de l'assurance-

dépôts. Cette prime signifierait une dépense additionnelle de près d'un million de dollars par an pour la Fédération.

Egalement, M. Rouleau a dit ne pas s'objecter à la publication d'états financiers semestriels des différentes institutions du Mouvement.

Par ailleurs, le directeur général, M. René Croteau a passé en revue les opérations de différents services au cours de 1975.

Les fait marquants de son exposé sont les suivants: ● Le Service informatisé de paie (SIP) sera bientôt disponible pour les entreprises membres des Caisses.

● La direction a repoussé l'idée d'avoir d'autres actionnaires dans les différentes institutions.

● On a procédé à l'évaluation des actions des compagnies Fiducie du Québec, Société d'assurances des Caisses et La Sécurité afin de faire passer le capital de ces entreprises de l'Association Coopérative Desjardins aux Unions régionales et aux Caisses populaires qui deviendront les actionnaires directs.

● Plus du tiers des Caisses sont maintenant intégrées au système informatique.

● Le service de télétraitement des Caisses est maintenant offert à la Ligue des Caisses populaires acadiennes et à l'Ontario Credit Union League.

● Les frais de loyer à la Place Desjardins seront de \$454,000 en 1976.

ments. Les assurés de la compagnie ont souscrit une somme de \$32,9 millions ce qui représente une augmentation de \$10,9 millions sur l'an dernier.

Dans les secteurs de l'incendie et de l'assurance automobile, le coût des sinistres a été proportionnellement moins élevé que l'an dernier. Ce rajustement est attribuable à trois facteurs: hausse des primes, assurance des biens à leur vrai valeur et émission de contrats sur une base annuelle et non triennale.

Enfin, dans le secteur de l'assurance maritime, on a mis fin à l'hémorragie habituelle en cessant d'accepter de nouvelles affaires dans ce domaine où le coût des sinistres a été égal à 124% de celui des primes.

Quel sera l'avenir des deux compagnies? Plusieurs dirigeants du Mouvement ne cachent pas leur souhait de voir un jour un mariage de raison. La cohabitation au complexe Desjardins pourrait favoriser la réalisation de ce vœu.

Déjà, les deux compagnies ont un administrateur commun. La vente probable des actions de La Sécurité aux Caisses populaires et aux Unions régionales pourrait également favoriser un rapprochement entre les deux firmes.

De plus, les vérificateurs de la compagnie apportent une note importante aux états financiers. Des réclamations de \$620,000 pourraient être adressées à la compagnie qui n'a pas tenu compte de cet aspect dans son bilan. De plus, les pratiques comptables de l'entreprise dans l'établissement du rapport annuel diffèrent des données fournies au Surintendant des assurances du Canada.

Néanmoins, la direction espère corriger la situation et signale certains facteurs favorables.

L'actif a augmenté de \$5,7 millions, une hausse de 28% sur l'exercice précédent. L'actif de \$26,1 millions est composé de quelque \$13,3 millions en place-

ments. Les assurés de la compagnie ont souscrit une somme de \$32,9 millions ce qui représente une augmentation de \$10,9 millions sur l'an dernier.

Dans les secteurs de l'incendie et de l'assurance automobile, le coût des sinistres a été proportionnellement moins élevé que l'an dernier. Ce rajustement est attribuable à trois facteurs: hausse des primes, assurance des biens à leur vrai valeur et émission de contrats sur une base annuelle et non triennale.

Enfin, dans le secteur de l'assurance maritime, on a mis fin à l'hémorragie habituelle en cessant d'accepter de nouvelles affaires dans ce domaine où le coût des sinistres a été égal à 124% de celui des primes.

Quel sera l'avenir des deux compagnies? Plusieurs dirigeants du Mouvement ne cachent pas leur souhait de voir un jour un mariage de raison. La cohabitation au complexe Desjardins pourrait favoriser la réalisation de ce vœu.

Déjà, les deux compagnies ont un administrateur commun. La vente probable des actions de La Sécurité aux Caisses populaires et aux Unions régionales pourrait également favoriser un rapprochement entre les deux firmes.

De plus, les vérificateurs de la compagnie apportent une note importante aux états financiers. Des réclamations de \$620,000 pourraient être adressées à la compagnie qui n'a pas tenu compte de cet aspect dans son bilan. De plus, les pratiques comptables de l'entreprise dans l'établissement du rapport annuel diffèrent des données fournies au Surintendant des assurances du Canada.

Néanmoins, la direction espère corriger la situation et signale certains facteurs favorables.

L'actif a augmenté de \$5,7 millions, une hausse de 28% sur l'exercice précédent. L'actif de \$26,1 millions est composé de quelque \$13,3 millions en place-

Des délégués remettent en question la prédominance des permanents au conseil

La prédominance des permanents au sein du Mouvement Desjardins et la rémunération des bénévoles ont fait l'objet de débats hier lors de l'assemblée générale de la Fédération de Québec des Caisses populaires.

En dépit de l'opposition de quelques délégués de Caisses populaires de l'Est de Montréal, l'assemblée générale de l'organisme a décidé d'abolir la commission de crédit et le conseil de surveillance au niveau supérieur de la Fédération.

Les adversaires de la proposition mise de l'avant par la direction de la Fédération ont soutenu que ces deux conseils, même s'ils avaient été inactifs dans le passé, pourraient jouer un rôle nouveau en permettant la participation accrue des membres du Mouvement Desjardins qui ne sont pas rémunérés par ce dernier.

On s'inquiète de la prédominance des salariés du Mouvement au sein des différentes structures car ces derniers occupent 26 des 31 postes au sein du conseil d'Administration de la Fédération et comptent pour les deux tiers des délégués à l'assemblée générale.

Dans son exposé, M. Rouleau a souligné "Une présence plus grande d'administrateurs non salariés du Mouvement Desjardins, parce que moins impliqués personnellement, ne serait-elle pas de nature à favoriser une plus grande objectivité dans les décisions?"

Plusieurs délégués s'inquiètent de la disproportion croissante entre les dirigeants employés par le Mouvement et les administrateurs bénévoles. Aussi, M. Gérard Marotte a affirmé que le maintien des deux conseils au niveau de la Fédération pourrait permettre un rajustement en ce sens.

M. Marotte a pris en défaut la direction de la Fédération qui ne s'est pas conformée à un vœu de l'assemblée générale qui avait décidé l'an dernier que les deux conseils se réuniraient au moins quatre fois en 1975 afin de mieux remplir leur rôle. Or, ces conseils n'ont tenu aucune réunion.

M. Rouleau a dit que ces organismes n'étaient plus nécessaires puisque la Fédération n'était qu'un centre de services où toutes les parties intéressées, les dix unions régionales et les cinq institutions, étaient représentées.

Les coopérateurs de l'Est de Montréal ont cependant réussi à faire adopter une résolution demandant au conseil de se pencher sur la rente accordée présentement aux vieux employés. On soutient que les montants versés sont dérisoires et qu'un rajustement est requis.

Puis, le problème de la rémunération des dirigeants des caisses est venu sur le plancher avec la proposition d'offrir à ces derniers un contrat collectif d'assurance-vie d'un montant de \$5,000.

Plusieurs intervenants ont affirmé qu'il fallait régulariser une situation qui accorde à plusieurs administrateurs de caisses des avantages matériels pour l'occupation de leurs fonctions.

M. Rouleau a avoué que la pratique des bénéfices indirects versés aux administrateurs de caisses était assez répandue mais qu'elle devait être étudiée dans le cadre de la révision de la Loi des caisses d'épargne et de crédit.

La formule de l'assurance-vie encourageait une certaine forme d'immobilisme au sein de la direction des Caisses, selon le président. Les proposeurs ont rétorqué qu'il fallait faire confiance aux assemblées générales pour déloger les incompetents.

La rumeur veut que le projet d'amendement à la loi déposée par la Fédération comporte la possibilité d'accorder des jetons de présence pour résoudre ce problème.

Ces interventions du groupe de l'Est de Montréal ont un peu surpris les participants à ces assises habitués à une harmonie conciliante. Ces délégués qui occupent une suite de l'hôtel Reine-Elizabeth, pourraient faire de nouvelles propositions au cours des autres assemblées des institutions du Mouvement.

COORDONNATEUR

POUR PROGRAMME D'EDUCATION ECONOMIQUE

La Fondation Canadienne d'Education Economique, une organisation non gouvernementale et sans affiliation politique, est à la recherche d'un coordonnateur de programme. Celui-ci devra contribuer à la mise sur pied et à l'administration de conférences et de séminaires destinés aux professeurs des écoles secondaires, aux futurs professeurs et au public en général. Il devra, par ailleurs, y participer.

De préférence, le candidat sera diplômé en sciences économiques et il aura une certaine expérience du monde de l'éducation et des affaires.

La connaissance des différents systèmes d'éducation utilisés au Canada, de même qu'une aptitude à parler et à écrire ainsi qu'une bonne connaissance pratique du français représentent des atouts intéressants.

Ce poste, qui comporte des défis à relever, devrait intéresser les personnes qui croient à l'urgence de hausser le niveau de conscience économique au Canada.

Le poste est à Toronto et il comporte des déplacements dans les principaux centres urbains au Canada.

Salaires à discuter.

Les candidats doivent faire parvenir leur offre de services ainsi que leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

La Fondation Canadienne d'Education Economique
155, University Avenue, Suite 301
Toronto, (Ontario)
M5H 3B7

hec

LEADERSHIP ET GESTION

STAGE INTENSIF À L'INTENTION DES CADRES

Les 13 et 14 mai 1976
De 9 à 17 heures

THÈMES

- Leadership et idéologie
- Leadership et personnalité
- Responsabilité et relation d'autorité
- Responsabilité et phénomène de groupe

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 1er mai 1976

Renseignements: (514) 343-4497

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN ADMINISTRATION

École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal H3T 1V6

epa

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

Dividende numéro 22

AVIS est par la présente donné qu'un dividende trimestriel de \$0,32 par action ordinaire a été déclaré par le Conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 avril 1976, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1976.

Maurice Myrand, C.A.
Vice-président,
Finance et administration
Montréal, le 27 février 1976

TRUST
GÉNÉRAL

TARTAN EXPLORATIONS LIMITED

(Sans Responsabilité Personnelle)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Tout actionnaire de la société dont les actions sont enregistrées au nom d'un courtier, est prié de communiquer avec l'agent de transferts de la compagnie, Guaranty Trust Company, 427 ouest de la rue St-Jacques, Montréal, dans le but d'enregistrer leurs actions à leur propre nom ainsi permettant à la compagnie de leur faire parvenir les renseignements importants concernant les affaires de la compagnie et ses actifs.

Le secrétaire
M.H. EIBBITT



le succès... à votre tour

Il reste encore
quelques places
de choix...

Le Complexe Desjardins fait désormais partie intégrante du ciel de Montréal. De nombreuses maisons d'affaires prestigieuses y ont déjà emménagé. Il reste cependant quelques places de choix pour occupation immédiate ou future.

Donnez à votre réussite le cadre qu'elle mérite...pour de plus amples informations, téléphonez au (514) 871-1551 ou voyez votre courtier.

Un complexe tout électrique situé dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Dorchester et Jeanne-Mance.

le Complexe Desjardins

une réalité au coeur du nouveau centre-ville



TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER*	\$57.00	\$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

Dossier Tricofil

Rouleau s'en prend à Saint-Pierre

par Michel Nadeau

Le président de la Fédération de Québec des Caisses populaires, M. Alfred Rouleau s'en est pris hier au ministre de l'Industrie et du Commerce M. Guy Saint-Pierre, pour la façon avec laquelle ce dernier a traité le dossier Tricofil.

"Affirmant que son ministère ne faisait aucune évaluation idéologique des projets, le ministre a étudié la requête des travailleurs de St-Jérôme avec les mêmes critères qu'ils utiliseraient pour analyser une demande de subvention de la part d'ITT".

"Pour négocier les conditions de location de l'usine avec leur ancien patron de la Regent Knetting Mill, les ouvriers de Tricofil ont eu besoin des conseils techniques d'experts mais les fonctionnaires du MIC ont repoussé leur demande d'aide alléguant que ces négociations

relevaient du domaine privé" a ajouté M. Rouleau.

Tout en lançant l'idée d'un fonds de contribution volontaire destiné à fournir du capital de risque, le président du Mouvement Desjardins a déclaré que le dossier Tricofil est présentement à l'étude au niveau de la Société d'investissement Desjardins.

"Il faudra défaire des liens" selon M. Rouleau qui est d'avis que les travailleurs ont accepté des conditions défavorables dans les négociations avec leur ancien employeur. "Ils ont loué 600.000 pieds carrés alors qu'ils n'en avaient besoin que de 100.000. En plus d'un loyer mensuel net de \$17.000, Tricofil doit payer les taxes, les assurances, l'entretien... ce qui porte le coût de location de l'usine à plus de \$400.000 par an" selon M. Rouleau.

"L'argent demeure nécessaire mais ce dont Tricofil a le plus besoin présentement, c'est de conseil technique et administratif" a-t-il ajouté en mentionnant différents détails qui démontraient une connaissance approfondie du dossier.

Au cours de son intervention, M. Rouleau a rappelé l'urgence de la création d'une Société de développement coopératif et d'un Bureau de consultants destiné à venir en aide aux entreprises qui démarrent dans ce secteur. Le président de la Fédération de Québec a confié aux journalistes que ces projets devraient aboutir prochainement. Les Caisses ne veulent pas assumer seules la mise sur pied de ces organismes et ont demandé la participation du gouvernement québécois.

C'est en démontrant l'importance de Tricofil pour les travailleurs québécois que M. Rouleau a obtenu l'appui le plus chaleureux de la salle. Toutefois, certains dirigeants des institutions financières ne semblaient pas partager cet emballement du président pour la firme de St-Jérôme.

"Ces travailleurs ont choisi de ne pas être des assistés sociaux. Ils ont acquis leur travail et ont dû pour cela consacrer une par-

tie importante de leur temps à résoudre les problèmes de démarrage. Comment alors leur reprocher de ne pas avoir atteint les niveaux de productions prévus?"

M. Rouleau faisait ainsi allusion à l'analyse du ministre de l'Industrie et du Commerce qui était centrée surtout sur la rentabilité interne de l'entreprise sans tenir compte de la rentabilité de l'expérience pour l'Etat et la région.

M. Rouleau a également interrogé les autorités municipales: "Mais où est la municipalité dans ce dossier? Quels ont été les efforts pour favoriser la reprise de cette usine qui apportera des taxes à la ville? Est-il vrai qu'il y a encore des usines inoccupées dans le parc industriel?"

Par la suite, le président des Caisses populaires, n'a pas caché qu'il avait à l'esprit le député-maire, M. Bernard. Parent qui a été plutôt discret jusqu'à maintenant dans cette affaire.

Pour ce qui est de l'idée d'un fonds de contributions volontaires afin de fournir du capital de risque, M. Rouleau n'a pas voulu élaborer laissant, dit-il, à la base le soin de développer cette possibilité.



L'indice Dow Jones continue de réagir favorablement aux indices de reprise de l'économie américaine et au maintien à un niveau assez bas des taux d'intérêt aux Etats-Unis. L'activité fébrile qui règne présentement à Wall Street redonne confiance aux courtiers durement frappés au début de l'an dernier par l'effondrement du commerce des valeurs mobilières. Ce regain tranche nettement sur la situation qui prévaut présentement au Canada où les indices boursiers, bien qu'à la hausse, sont encore loin des performances de leurs cousins américains. Cette retenue du marché canadien est attribuable à des taux d'intérêt particulièrement élevés, au gel des dividendes annoncé récemment par la Commission de lutte contre l'inflation et à un intérêt accru des investisseurs canadiens pour les valeurs américaines.

Le Dow Jones oscille à 1,000

L'indice Dow Jones, le baromètre de Wall Street, a franchi hier la barre des 1,000 pour la première fois depuis janvier 1973. Trois quarts d'heure après l'ouverture l'indice s'inscrivait à 1,000.32, en hausse de plus de 11 points sur la veille.

Ce franchissement était attendu depuis plusieurs semaines dans les milieux boursiers. Mais Wall Street n'a pu maintenir son avance initiale et l'indice a clôturé en dessous de la barre des 1,000 qu'il avait franchi peu avant l'ouverture.

L'indice a terminé la séance à 993.30 en hausse de 4.96 points par rapport à la veille, mais nettement en dessous de son meilleur niveau de la journée.

L'indice Dow Jones des 30 valeurs industrielles est le "baromètre" de Wall Street depuis sa création en 1895.

Ses fluctuations en hausse ou en baisse intéressent tous les investisseurs, tant aux Etats-Unis qu'à travers le monde, qui suivent les mouvements des cours au New York Stock Exchange.

Ce n'est pourtant qu'un des indices utilisés par les spécialistes pour calculer ces mouvements et beaucoup estiment qu'il est moins "exact" ou "représentatif" que l'indice "Standard and Poor's" calculé d'après 500 titres ou l'indice composite du New York Stock Exchange qui englobe toutes les actions des sociétés cotées à la

bourse new-yorkaise plus de 1,500.

Dans la pratique, le Dow Jones "est calculé de la façon suivante: on additionne les valeurs de 30 actions qui en font partie et le total est divisé par 1,588. Ce diviseur, qui change périodiquement, tient compte des partages ou fractionnement d'actions annoncés régulièrement.

Le Dow Jones est composé de 30 actions de sociétés considérées comme "blue chips" valeurs de pères de famille, en raison de leur croissance soutenue et de leurs paiements réguliers de dividendes.

Douze actions en faisaient partie à l'origine. Sur ces 12, seules demeurent General Electric et American Brands anciennement American Tobacco. Le dernier changement est intervenu il y a 20 ans avec l'introduction d'International Paper en remplacement de Loew's, absorbé par Lorillard.

Ceux qui critiquent la composition arbitraire du Dow Jones estiment notamment qu'il ne contient pas assez de "valeurs de croissance" glamour stocks comme par exemple IBM ou Xerox.

Tombé à 41.22 en 1932, le Dow Jones a atteint son niveau maximum 1,051.70 il y a un peu plus de trois ans, le 11 janvier 1973, ayant franchi la barre des 1,000 points pour la première fois en décembre 1972.

Au tour des fiducies de hausser leur taux

Deux compagnies de fiducie ont annoncé hier, la hausse de leurs taux d'intérêt sur certains dépôts à terme.

Un porte-parole de Trust Royal a fait savoir que cette compagnie augmente ses taux de 1-4 de 1 pour cent, soit à 91-2 pour cent sur les certificats de placements garantis de un à deux ans et de deux à trois ans, les certificats de cinq ans paient maintenant 10 1-4 pour cent.

M. Harold Martin, vice-président des opérations au Montreal Trust, a déclaré à Montréal que sa compagnie avait haussé ses taux d'intérêt sur les certificats de placements garantis de cinq ans, de 1-4 de 1 pour cent, soit à 10 1-4 pour cent. Elle ajustera également ses taux sur les épargnes et ses taux sur court terme, de façon à répondre à la concurrence.

D'autres compagnies de fiducie paient actuellement de neuf à 10 pour cent sur les certificats

de placements garantis d'une échéance entre un et cinq ans. Le taux hypothécaire privilégié est de 11.75 pour cent.

Les banques à charte continuent à emboîter le pas à la Banque du Canada, en remontant le taux de leurs prêts. Quatre banques ont jusqu'ici annoncé leur décision en ce sens, grimpaient leur taux de 9 3-4 à 10 1-4 pour cent. D'autre part, elles ont porté de 7 1-4 à 7 3-4 pour cent (et même à 8% pour la banque T.D.) le taux qu'elles paient sur les comptes d'épargne sans privilège de chèques.

La Banque Canadienne Nationale et la Mercantile Bank of Canada a annoncé ses changements hier alors que tout récemment c'était au tour de la Banque Royale du Canada, de la Banque de Montréal et de la Banque de Colombie-Britannique. La Banque Toronto-Dominion et la "Commerce" ont également relevé un taux préférentiel.

Légère accalmie sur les marchés monétaires

LONDRES (AP) — La livre sterling, qui avait battu lundi des records de faiblesse en cotant \$1.9275 en devise américaine avant de remonter légèrement pour être échangée à la fermeture des marchés des changes contre \$1.944, s'est stabilisée hier à \$1.9475.

D'après un cambiste, le "sentiment" à l'égard de la monnaie britannique s'est amélioré depuis hier. Il a déclaré être persuadé que la Banque d'Angleterre n'était pas intervenue pour soutenir le sterling en achetant des livres.

Mais cet avis n'est pas partagé par tous les cambistes. Si certains pensent que la banque centrale s'est tenue à l'écart du marché, laissant la livre faiblir pour faciliter les exportations britanniques, le Times de

Londres assure, aujourd'hui, que la Banque d'Angleterre a procédé à des achats entre 50 et 75 millions de livres pour arrêter la chute.

Le Trésor et la Banque d'Angleterre n'ont publié aucun communiqué à ce sujet, mais des responsables ont assuré en privé qu'ils n'avaient pas provoqué délibérément la chute afin de faciliter une reprise de l'économie britannique par un coup de fouet donné aux exportations.

Selon Statistique Canada, Les profits nets des entreprises de transport, de communications, de distribution de gaz naturel d'eau et d'électricité ont grimpé de 43% entre l'été et l'automne 75. Cependant, l'industrie manufacturière a enregistré une hausse de 12% des profits entre le troisième et le quatrième trimestre de 75. Les revenus nets, dans l'ensemble se sont élevés à \$2.490 millions entre octobre et décembre 75. Ce qui signifie une augmentation de 10.5% par rapport au quatrième trimestre de 1974.

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, C. 275), que la garantie créée par l'acte de fidécommissaire entre Louis Ethan Ltd. — Louis Ethan Ltée et Compagnie Montréal Trust est qualité de fidécommissaire, passé le 27 décembre 1974 devant Me Steve Rosenoff, notaire, et enregistré le 31 décembre 1974 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2572274 est devenue exécutoire.

Montréal, le 9 mars 1976
Compagnie Montréal Trust,
fidécommissaire

TEXACO
CANADA TEXACO LIMITED

DIVIDENDE D'ACTION PRIVILÉGIÉE No 119

Lors d'une assemblée tenue le 20 février 1976, le conseil d'administration de Texaco Canada Limited a déclaré un dividende trimestriel de \$1.00 par action, calculé au taux de 4% par année, sur les actions privilégiées cumulatives à 4% de Texaco Canada Limited, pour le trimestre se terminant le 31 mars 1976. Le dividende devra être payé le 20 avril 1976 aux actionnaires inscrits à la clôture des livres, le 29 mars 1976.

Par ordre du conseil
E. J. LITTLE
secrétaire

Don Mills, Ontario
Le 20 février 1976.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

CP Air vous invite à dîner à 19h au cours du seul vol quotidien sans escale de Montréal à Vancouver.

Dégustez notre petit déjeuner et notre déjeuner.
Notre vol de 8 h correspond, à Toronto, avec notre vol 747 SuperOrange sans escale vers Vancouver. Bon appétit.

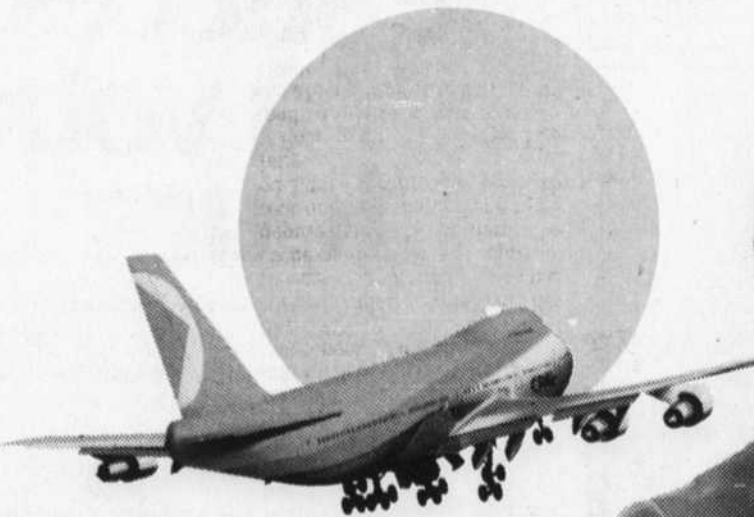


Un brin de distinction à 30,000 pieds, c'est notre spécialité: cuisine internationale présentée dans un service de porcelaine, ustensiles d'argent, thé et café servis avec des récipients d'argent, vins et liqueurs européens. Une ambiance magnifique!



Prenez notre vol sans escale de 19h. N'importe quel jour de la semaine, vous avez aussi le choix parmi 5 autres vols directs. Vous verrez avec quelle douceur nous vous transporterons à Vancouver.

Notre personnel de bord apprend un tas de choses chez nous. Mais l'affabilité de son regard et la chaleur de l'amitié qu'il vous marque lui sont tout à fait naturelles.



Notre service 747 SuperOrange vers l'Orient vous permet de voler directement de Vancouver à Tokyo et, de là, jusqu'à Hong Kong, sans que vous ayez à changer d'avion. Une exclusivité de CP Air!



De Montréal à Vancouver, nous vous offrons le seul vol quotidien sans escale. Une autre façon de vous bien servir.



Appelez dès maintenant votre agent de voyages ou CP Air... pour que notre chef cuisinier sache combien de convives il recevra.

CP Air

Orange, la douceur de voyager vers Vancouver